

Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soins

Savoirs, questions et perspectives
pour l'action publique et la recherche

Sous la direction de **Claude Martin**

Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soin. Savoirs, questions et perspectives pour l'action publique et la recherche

Composition du groupe et rédacteurs :

Sous la direction de Claude Martin, sociologue, directeur de recherche au CNRS, Arènes
– UMR 6051 :

- Abdelhafid Hammouche, professeur de sociologie, Université de Lille 1.
- Marianne Modak, professeure honoraire à la Haute École du travail social et de la santé – Lausanne.
- Gérard Neyrand, professeur de sociologie, Université de Toulouse.
- Catherine Sellenet, professeure en sciences de l'éducation, Université de Nantes.
- Michel Vandenbroeck, *professor of Family Pedagogy*, Université de Gent.
- Chantal Zaouche Gaudron, professeure de psychologie de l'enfant, Université de Toulouse.
- Avec Sandrine Dauphin, responsable du Département de la recherche, des études et de la valorisation scientifique, Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), et Jeanne Moeneclaey, chargée de recherche et d'évaluation au Département de la recherche, des études et de la valorisation scientifique, Cnaf.

Sommaire

Avant-Propos	5
Introduction	7
Partie I	
La politique de soutien à la parentalité : objectifs, gouvernance et attentes des parents	21
La question de la gouvernance des acteurs du soutien à la parentalité	23
Les attentes et besoins des parents et leurs conséquences sur la relation parents-professionnel.le.s	33
Partie II	
Positionnement des professionnel.le.s et évaluation des actions	47
Évolution des savoirs sur les relations parents-enfants	49
Positionnement des professionnel. e. s, et évaluation des actions de soutien à la parentalité	61
Partie III	
Rôles, normes et engagements parentaux	77
Engagement ou investissement des parents : pour quel bien-être des enfants ?	79
Les impensés normatifs dans la perspective du genre	91
Les impensés normatifs dans la perspective de l'interculturel	103
Quelques éléments de conclusion	113
Synthèse du rapport	133

AVANT-PROPOS

Acteur majeur de la politique familiale, notre mission – outre le versement d'un certain nombre de prestations familiales et sociales – est d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif et de soin. La politique de soutien à la parentalité de la branche Famille est conduite dans le double objectif de favoriser la qualité du lien parent-enfant et de renforcer la capacité d'agir des parents. Nous proposons ainsi, en lien avec nos partenaires et avec les acteurs des territoires, une offre de soutien à la parentalité diversifiée, s'adressant à toutes les familles.

Dans un contexte de crise économique, d'augmentation du nombre de séparations, d'évolution des structures familiales, et alors que le bien-être de l'enfant, son « bon » développement et son insertion sociale (et plus tard professionnelle) sont des préoccupations majeures de notre société, la pression sur les parents est forte. Notre mission est de nous placer à leurs côtés, quelles que soient leurs inquiétudes, leurs forces ou leurs difficultés dans l'exercice de cette fonction.

C'est pourquoi j'ai confié à Claude Martin la rédaction d'un rapport de recherche, qui, dans une perspective pluridisciplinaire, fait le point sur la question de l'accompagnement des parents. Quelles questions se posent aujourd'hui ? Sur quelles connaissances peut-on s'appuyer ? Quels sont les débats ? Quel peut être le rôle d'une politique d'accompagnement des parents ? L'objectif est d'éclairer les acteurs publics, mais aussi de dégager des pistes de réflexion pour définir et orienter notre action.

De ce rapport nous avons d'ores et déjà tiré plusieurs enseignements qui se traduiront dans les propositions que fera la branche dans le cadre de l'élaboration de la future Convention d'objectifs et de gestion. Loin de traquer le parent irresponsable et désengagé, nous entendons répondre aux attentes de parents inquiets de ne pas être « à la hauteur » et soucieux du bien-être de leur(s) enfant(s). Nous sommes renforcés dans la volonté de contribuer à des relations de qualité entre parents et enfants, notamment à l'adolescence. Pour y parvenir, nous voulons développer l'offre d'accompagnement en direction des parents d'adolescents.

Le rapport met en garde sur les injonctions normatives fortes qui peuvent peser sur certaines catégories de parents. Si le caractère universaliste des dispositifs d'accompagnement doit être réaffirmé, il nous faut trouver des façons d'être présents auprès des parents dans leur diversité, tout en parvenant à s'adapter à leurs préoccupations et à leurs réalités. Les pères notamment trouvent difficilement leur place dans les actions d'accompagnement des parents qui se concentrent

sur les mères comme une part importante des responsabilités éducatives et de soin. Mieux adapter les dispositifs à l'attention des pères sera donc l'une de nos orientations.

Nous devons aussi davantage identifier les besoins des parents pour mieux y répondre sur les territoires. Il s'agit de renforcer les diagnostics territoriaux, notamment dans le cadre des schémas départementaux des services aux familles. Réaliser l'état des lieux de l'offre des différents acteurs de la parentalité sur un territoire est déjà bien complexe. La question des besoins n'a été que peu explorée. Outre la mobilisation de données et de la connaissance des acteurs de terrain, l'écoute des parents, leur intégration à la conception et l'évaluation des dispositifs qui leur sont proposés devrait être renforcée.

L'évaluation des dispositifs de soutien à la parentalité est un enjeu auquel nous devons continuer à nous atteler. De premières évaluations, essentiellement centrées sur la gouvernance locale de la politique, ont déjà été réalisées. La politique d'accompagnement des parents en France est issue d'initiatives locales, de projets conçus au plus près du terrain. Les dispositifs regroupent des modes d'action divers, mis en œuvre par une pluralité d'acteurs. Cette hétérogénéité favorise l'initiative, procure de la souplesse et permet d'adapter les offres aux besoins identifiés. Par contre, elle rend difficile l'évaluation globale des effets des dispositifs sur les parents et sur la relation parents-enfants.

Je suis particulièrement heureux de poursuivre la réflexion sur la politique d'accompagnement à la parentalité dans le cadre du financement d'une chaire à l'École des hautes études en santé publique « enfance, bien-être, parentalité », dont le titulaire est Claude Martin, et venant approfondir un certain nombre de questions dont celle des liens parents-enfants durant l'adolescence.

Ce rapport de recherche sur l'accompagnement à la parentalité est le premier d'une série. Je souhaite que le conseil scientifique que j'ai mis en place à la Cnaf initie des démarches similaires permettant d'éclairer d'autres questions pour la branche Famille, et contribue ainsi au dialogue entre les chercheurs et les gestionnaires de politiques publiques.

Daniel Lenoir,
directeur général de la Caisse nationale des Allocations familiales

Introduction

Gouverner la parentalité ; gouverner par les parents

Claude Martin

Depuis une vingtaine d'années, en France et en Europe, les pouvoirs publics s'engagent dans des mesures, des programmes et des dispositifs ayant pour objectif de soutenir le travail éducatif, de soin et de socialisation des parents envers leurs enfants (Martin, 2010; Neyrand, 2011; Hamel, Lemoine, 2012; HCF, 2016)¹. En France, cette politique est assumée par un ensemble de partenaires : l'État, qui en fixe les principes et les objectifs; la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et les collectivités territoriales, qui en sont les principales financeuses; ainsi que des associations, qui organisent concrètement l'offre aux parents sur le terrain. Une Convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'État et la Cnaf fixe le cadre principal et les moyens de cette politique, dont les principaux objectifs consistent à «favoriser le bien-être des enfants et de leurs parents, à accompagner ces derniers dans l'exercice de leur fonction parentale» (HCF, 2016, p. 7) et à «répondre aux mutations de la famille et aux évolutions des conditions d'exercice de la fonction parentale»², en lien avec l'intérêt de l'enfant.

L'émergence et l'institutionnalisation progressive de cette politique dite de «soutien à la parentalité» ne signifient pas pour autant que nous ayons affaire à un phénomène totalement nouveau et susceptible de transformer les politiques publiques en direction de la famille en France. Bien plutôt, cette politique revisite et renouvelle des mesures et dispositions antérieures, dont certaines s'inscrivent dans une longue tradition d'encadrement des pratiques éducatives des couches populaires ou des populations jugées les plus éloignées des normes des classes dominantes en matière d'éducation et de santé, d'où des frontières assez floues entre le soutien à la parentalité, la protection de l'enfance, ou encore la promotion et l'éducation à la santé.

(1) Sur le développement de cette politique en Europe, voir Martin (2014a) et Daly (2015).

(2) Domingo Pauline et Noguès Dominique, annexe du rapport HCF, 2016, non paginée.

Un nouveau pilier des politiques familiales ou une recomposition de leur périmètre ?

Cette politique en direction des parents constitue-t-elle un nouveau pilier de la politique de la famille³, qui en comptait déjà cinq selon Commaille, Strobel et Villac (2002) ? Ces auteurs distinguent ainsi : le versement des prestations familiales et de certaines prestations d'action sociale ; des mesures conditionnées par la présence d'enfants telles que le remboursement des dépenses de maternité ; des mesures fiscales comme le quotient familial ; les aides différées en matière de retraite ; enfin, les aides connexes en matière de logement et de lutte contre la pauvreté (Commaille et al., 2002).

C'est dans ce dernier volet de lutte contre la précarité et la pauvreté qu'a été développée l'idée de « risques familiaux » et, tout particulièrement, la question de la régulation des conséquences du divorce et des séparations. Dans les années 1970, la monoparentalité a ainsi été considérée comme un « risque » justifiant la création d'un des premiers *minima* sociaux, l'Allocation de parent isolé (API) (Le Gall et Martin, 1987 ; Lefaucheur, 1995 ; Martin 1997). D'ailleurs, l'expression de « parentalité » s'est d'abord popularisée dans le secteur de l'action sociale pour désigner la monoparentalité. Mais, soulignent Commaille, Strobel et Villac, la problématique du soutien à la parentalité a connu un nouvel essor dans les années 1990 avec « les difficultés de certains parents à assurer leur rôle d'éducation, et la demande d'aide qu'ils présentent aux institutions de l'aide à l'enfance. La réponse institutionnelle à la délinquance de certains jeunes hésite entre l'option répressive et l'encadrement social médiatisé par une offre d'aide faite aux parents. Réseaux de parents, groupes d'écoute, parrainage de parents en difficulté par d'autres parents ou des retraités..., font partie des expériences qui se développent aujourd'hui, encouragées par les pouvoirs publics » (Commaille et al., 2002, p. 46).

Tel était le constat au début des années 2000. Le soutien à la parentalité serait donc une composante du cinquième pilier des politiques de lutte contre la pauvreté, poursuivant, dans une logique de réduction des inégalités, une perspective de redistribution, voire de ciblage des situations familiales les plus vulnérables, et non pas un pilier véritablement nouveau.

D'autres thématiques ont favorisé cette évolution du périmètre de la politique de la famille. C'est le cas, d'une part, de la politique d'accueil des jeunes enfants (entre la naissance et 3 ans, âge de l'entrée à l'école maternelle, mais aussi entre 3 et 6 ans) et, d'autre part, de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle – deux sujets fortement relayés par l'Union européenne. Ces nouveaux défis ont retenu une grande partie de l'attention au cours des deux ou trois dernières décennies, non sans lien avec l'objectif de promotion d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes (Le Bihan et Martin, 2008). On peut même se demander s'ils ne forment pas une autre composante du « soutien

(3) Comme le suggère un récent rapport de l'inspection générale des affaires sociales (Jacquy-Vasquez *et al.*, 2013).

aux parents», dans la mesure où ce dernier vise à développer des services pour épauler ceux-ci dans leur travail d'éducation et de soin. C'est la direction que semble prendre la Cnaf avec la mise en œuvre des schémas départementaux des services aux familles. Nous y reviendrons. L'accueil du jeune enfant, lui, semble relever d'une autre logique, qui privilégie l'offre de services complétant le travail parental de soin aux enfants, alors que le soutien à la parentalité entend proposer des mesures visant les parents eux-mêmes dans leurs pratiques éducatives.

Le périmètre de la politique de soutien à la parentalité demeure ainsi relativement flou. Il est d'ailleurs frappant de constater que les pays européens n'incluent pas nécessairement les mêmes choses sous cet intitulé, qu'il s'agisse du «*parenting support*» des pays anglophones ou du «soutien à la parentalité» dans les pays francophones. Ainsi, à la différence de la France, en Suisse les dispositifs d'accueil de la petite enfance sont inclus dans ce que l'on qualifie de soutien à la parentalité (Bachmann *et al.*, 2016). De même, dans plusieurs municipalités italiennes (dont les villes de Rome, de Milan, de Pistoia, entre autres), les lieux d'accueil enfants-parents font partie, avec les crèches, des politiques de la petite enfance. D'un point de vue politique, ces lieux sont perçus comme des espaces de socialisation des enfants (comme d'ailleurs les crèches) plutôt que comme relevant du soutien de la parentalité, sans pour autant que cette fonction de soutien leur soit déniée. Autre différence : alors que la France inclut la médiation familiale et les dispositifs d'accueil parents – enfants dans le soutien à la parentalité, le Royaume-Uni les en exclut.

On peut avancer, en première analyse, que la variabilité du périmètre de la politique de soutien à la parentalité est liée à des histoires institutionnelles et des origines différentes de ces mesures. En France s'esquisse depuis peu un rapprochement entre services d'accueil de l'enfance et politique de soutien à la parentalité. Cet élargissement du périmètre et de la définition contribuera à donner un poids considérable à cet ensemble, compte tenu de l'importance de l'investissement public dans l'accueil des enfants, lequel combine des budgets de la branche Famille, de l'État et des collectivités territoriales.

Quel est le problème ?

Mettre l'accent sur les parents pour construire une politique publique n'est pas anodin. Cela suppose d'identifier un problème public qui peut être qualifié de «parental»⁴. Mais de quel problème s'agit-il précisément : d'un problème de capacité, de compétence des parents en matière de socialisation ? De disponibilité ? De méthode ? De niveau d'engagement ou d'investissement ? Ou bien, tout simplement, d'un problème d'inégalités de conditions, au sens de «condition

(4) Un Problème Public Parental, un triple P, pourrait-on dire en quelque sorte, pour parodier l'appellation contrôlée d'un des principaux programmes dédiés à la promotion d'une «parentalité positive». Voir pour une première approche de ce programme voir le lien suivant <http://inpes.santerepubliquefrance.fr/jp/cr/pdf/2015/Hartig%20.pdf> et Sanders (1999), par exemple.

parentale» et de moyens matériels permettant de garantir l'exercice de ce rôle ? À moins qu'il ne s'agisse d'une évolution des manières de concevoir le travail parental (de Singly, 2009) ?

L'évocation de l'émergence contemporaine de ce problème public et de cette politique ne saurait oublier toutes les mesures et politiques prises en direction des individus et des ménages au nom des politiques de la famille, de la justice et de la protection de l'enfance, de la santé publique et/ou de la lutte contre les inégalités, depuis au moins le début du xx^e siècle. L'attention portée aux parents et à leurs pratiques (attitudes, conduites, travail) n'est pas un phénomène nouveau ; nous avons déjà fait référence à la problématique des risques familiaux des années 1970. Mais on peut élargir encore la perspective historique grâce aux recherches à caractère sociohistorique qui ont insisté sur ce travail normatif, et même sur l'objectif d'encadrement et de contrôle des conduites au sein des ménages populaires, depuis la fin du xviii^e siècle (bien mis en lumière par exemple dans les recherches de Joseph et Fritsch [1977] ou de Boltanski [1969]). Ces auteurs évoquent des mesures et des politiques dont l'impact est d'autant plus fort qu'elles promeuvent un autocontrôle ou l'intériorisation de normes, d'où l'emploi des termes de normativité ou de travail normatif, qui dépassent très largement la question de la norme juridique ou de la loi.

Dans son analyse de ce qu'il qualifie de «procès de civilisation», Norbert Elias a mis en lumière ce processus de longue durée depuis la période féodale (Elias, 1969). Il insiste dans toute son œuvre, et notamment dans *La Société des individus* (Elias, 1991), sur cette intériorisation des normes comme moyen de régulation des rapports interpersonnels, à travers non seulement des stratégies d'inculcation, de persuasion, de correction et de sanction, mais aussi d'un processus civilisationnel non planifié, sans véritable intentionnalité, lié aux nombreuses interdépendances et ramifications des influences réciproques :

«Le processus de la civilisation consiste en une modification de la sensibilité et du comportement humains dans un sens bien déterminé... Cette modification, cette "civilisation" n'a pas été conçue, à un moment donné, par certains individus et réalisée d'une manière "rationnelle" par des mesures arrêtées consciemment à cet effet... Elle s'opère sans aucun plan... Certaines contraintes exercées de différents côtés se transforment en autocontraintes [nous soulignons] ... Les plans, les actes, les mouvements émotionnels et rationnels des individus s'interpénètrent continuellement dans une approche amicale ou hostile. Cette interpénétration fondamentale des plans et des actes humains peut susciter des transformations et des structures qu'aucun individu n'a projetées ou créées. L'interdépendance entre les hommes donne naissance à un ordre spécifique, ordre plus impérieux et plus contraignant que la volonté et la raison des individus qui y président. C'est l'ordre de cette interdépendance qui détermine la marche de l'évolution historique ; c'est lui aussi qui est à la base du processus de civilisation» (Elias, 1969, p. 181-183).

Dans *La Volonté de savoir*, le premier tome de son histoire de la sexualité, Michel Foucault proposait en 1976 un angle d'analyse voisin, défendant le fait que nous serions passés progressivement d'un régime de la *loi* à un régime de la *norme*. Dans ce sens (et dans le sens de cette belle citation d'Elias), on pourrait dire que le soutien de la parentalité se présente en termes foucauldien comme un «dispositif» (Neyrand, 2011) :

«Ce que j'essaie de repérer sous ce nom, c'est, premièrement un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments. Deuxièmement, ce que je voudrais repérer dans le dispositif, c'est justement la nature du lien qui peut exister entre ces éléments hétérogènes. [...] Troisièmement, par dispositif, j'entends une sorte – disons – de formation qui, à un moment historique donné, a eu pour fonction majeure de répondre à une urgence. Le dispositif a donc une fonction stratégique dominante» (Foucault, 1977, repris dans Foucault, 2001, p. 299).

Les travaux issus de cette tradition de recherche ont consisté, en quelque sorte, à souligner que la gestion sociale relève davantage d'une logique d'intériorisation des normes sociales que de répression des manquements à la loi. C'est devenu particulièrement manifeste avec le développement de politiques visant «l'édification» de la famille et des parents et posant l'enfant scolarisé comme «missionnaire» de la bonne éducation au sein de sa propre famille (Boltanski, 1969; Joseph et Fritsch, 1977; Lenoir, 2003; Garcia, 2011), L'État affirme ainsi sa gestion des familles «en développant des réponses pour compenser les incapacités ou épauler les faiblesses et les vulnérabilités de certains citoyens, au premier rang desquels les mères» (Martin, 2014, p. 13). Cette logique n'aurait finalement fait que se renforcer durant le dernier quart du xx^e siècle, avec le soutien à la parentalité comme principe majeur de régulation des familles.

Gouverner par la parentalité

Nous avons ailleurs (Martin, 2014) rappelé l'importance de ces travaux des années 1970 et 1980 qui ont retracé l'histoire de cet encadrement normatif des conduites et des pratiques des mères et des pères de familles populaires, l'histoire de la «police des familles» pour reprendre le titre du fameux ouvrage de Jacques Donzelot (1977).

Ce qui peut justifier un nouvel examen, près de quarante ans plus tard, réside précisément dans le regain et/ou la reconfiguration depuis une vingtaine d'années de la réflexion en France et en Europe sur cette «question parentale», laquelle se substitue, au moins en partie, à la «question familiale» en tant que telle, un tournant idéologique que certain.e.s ont qualifié de «parentalisme» (Barrère-Maurisson et Rivier, 2002), Faire du parent la cible d'une politique, n'est-ce pas un changement de gouvernement de la question familiale, au sens de Donzelot et de Foucault ?

En effet, par rapport aux années 1970 et 1980, il est peut-être moins question aujourd'hui de passer d'une politique consistant à «gouverner la famille» à une autre consistant à «gouverner par la famille», pour reprendre la distinction de Donzelot (voir encadré ci-dessous), que de promouvoir un «gouvernement

par le parent», en faisant de la seule interaction éducative parents-enfant, voire plus précisément encore, du seul parent, père ou mère, la cible d'une politique à proprement parler.

Le gouvernement par la famille

Rappelons ce que Donzelot entendait par là, et qui l'a fait parfois passer pour un auteur qui semblait regretter la dépolitisation de la famille que provoquait le passage d'un gouvernement à l'autre, c'est-à-dire du modèle de la famille de l'Ancien Régime, sujet politique par excellence (la famille comme cellule du politique – «*polity*» en anglais) à une famille objet de politiques publiques (au sens de «*policies*»), Comme il l'écrit lui-même à propos du «gouvernement par la famille» : «*Cette fois, la famille n'est plus le sujet politique de son histoire. Elle devient plutôt l'objet d'une politique. Elle n'est plus un but pour ses membres à travers les stratégies d'alliances, la gestion des filiations, mais un moyen pour chacun de ceux-ci dans la perspective de leur épanouissement propre, chacun pouvant faire valoir le déficit de son épanouissement et l'imputer à la famille sous condition qu'il prenne appui sur un juge, un travailleur social ou un thérapeute qui les aidera à identifier la source de leur malaise dans les travers de leur famille passée ou présente et à s'en libérer d'une manière ou d'une autre. La famille contemporaine n'est pas plus contrôlée qu'elle n'est libérée. Ou plutôt, elle est tout cela à la fois : le moyen d'épanouissement des individus, celui de faire passer en son sein une exigence normative en matière de bon comportement éducatif, conjugal, sexuel.*» (Donzelot, avant-propos de la nouvelle édition de son ouvrage, 2005, p. 6).

La question est alors de comprendre ce qui a pu générer cette évolution, ce changement hypothétique de gouvernementalité. On peut, à ce stade, avancer que ce passage était, déjà, le résultat de la montée d'une préoccupation devenue centrale aujourd'hui : celle des conséquences des pratiques parentales sur le futur et le bien-être de l'enfant et en conséquence sur le bien-être et la cohésion de la société tout entière ; un moyen d'éviter l'émergence de «nouveaux risques sociaux» une ou deux décennies plus tard.

Une longue histoire

Ce questionnement a donc de profondes racines historiques et s'est manifesté dans de nombreux pays sensiblement au même moment. Des écarts existent cependant entre les mondes anglophone et francophone. Les Américains et les Anglais ont sans doute plus rapidement formulé ces questions sous l'angle des

notions de «*parenthood*» (parentalité) et de «*parental responsibility*» (responsabilité parentale). Pendant longtemps, ces deux notions n'ont pas eu d'équivalent en France, où le débat s'est concentré sur la question de la famille et, dans le Code civil, sur la question de l'autorité parentale et non de la responsabilité parentale. Laurence Bachmann, Pascal-Éric Gaberel et Marianne Modak (2016) ou encore Yazid Ben Hounet (2014), qui ont proposé de faire un détour par les débats du tout début du xx^e siècle sur la fonction parentale au Royaume-Uni et aux États-Unis, se réfèrent en particulier aux discussions et travaux, méconnus ou oubliés, des auteurs suivants :

– Caleb W. Saleeby (1909), médecin et chroniqueur anglais d'inspiration eugéniste, préconisait «*la sélection des parents aptes à exercer une bonne parentalité en se fondant sur les lois de l'hérédité, avec pour finalité de développer une meilleure race humaine et rendre possible le développement du progrès social*», ou bien encore de limiter l'accès au mariage «*aux seules personnes capables de devenir parents d'«enfants sains»*» (Bachmann *et al.*, 2016, p. 30) ;

– Elsie Clewis Parsons (1915 ; 1916), anthropologue américaine, défendait dans une tout autre perspective l'idée que la parentalité représentait une affaire d'intérêt public (contrairement à la conjugalité relevant pour elle du privé) et considérait que le fait de devenir parent devait être conçu comme une démarche volontaire et «*responsabilisante*» d'où l'idée de «*contrat de parent*» ayant vocation à se substituer au contrat de mariage : «*Un contrat avec l'État les engageant à élever l'enfant selon les standards minimaux requis par l'État pour assurer le bien-être de son futur citoyen*» (Parsons, 1915, p. 516, traduction in Bachmann *et al.*, p. 33) ;

– Thomas C. Blaisdell (1916) préconisait déjà des formations à la parentalité aux États-Unis. Il faudra attendre le tournant des années 1930 pour que cette idée se déploie en France avec la création de l'«*École des parents*», dans une configuration politique marquée par la lutte entre Républicains et mouvements catholiques, et en lien avec des représentants de la pédopsychiatrie et de la psychanalyse (voir encadré ci-dessous).

L'expérience de l'École des parents

Fondée en 1929 par Madame Vérine, l'École des parents est une préfiguration tout à fait remarquable pour notre réflexion. Cette association témoigne d'un double mouvement : d'une part, une hostilité des milieux catholiques envers la pensée pédagogique laïque et à l'école unique républicaine ; de l'autre, le développement des sciences humaines et en particulier de la psychologie et de la psychanalyse de l'enfant, qui soulignent que les erreurs éducatives des parents peuvent provoquer des troubles chez les enfants, d'où l'importance d'une véritable éducation, voire rééducation, des parents. Comme le rappelle Annick Ohayon, spécialiste de l'histoire de la psychologie, pour Vérine «*l'âme de l'enfant et son devenir appartiennent à la famille et non à l'État, incarné par l'école de la République*» (Ohayon, 2000, p. 636). À la conjonction de mouvements catholiques, de parents d'élèves et d'experts du champ de la pédopsychiatrie comme Georges Heuyer ou Gilbert Robin, ce mouvement défend une restauration morale et une

pédagogie familiale. La question de l'information sexuelle dans les écoles de la République va constituer un déclencheur de ce qui s'apparente à une vraie bataille, à laquelle notre présent fait écho. Il faut en effet, comme le souligne Annick Ohayon, «*rappeler que l'année 1929 marque le début de la crise économique. Tout au long des années trente, le thème plus global de la crise, du déclin de l'Occident, de la dégénérescence du corps social revient de manière obsessionnelle. Face au déclin de l'autorité, de la spiritualité, de la race, de la France, une partie de la droite brandit l'arme du redressement et du réarmement moral, grâce à l'idéal familial. La "famille française normale", c'est-à-dire catholique et nombreuse, est présentée comme le dernier rempart contre l'esprit de jouissance, le "faux égalitarisme niveleur", le goût du moderne, de l'immédiat, qui conduisent la nation à sa perte*» (Ohayon, 2000, p. 636), Pendant l'Occupation, des dirigeants de l'École des parents vont devenir des piliers du régime de Vichy et de la Révolution nationale, comme en témoigne la contribution de Madame Vérine sur le thème de la famille au manifeste thématique de ce régime, publié sous le titre *France 1941 : la révolution nationale, un bilan, un programme*.

Au fil des années 1950 et 1960, le mouvement de l'École des parents va s'émanciper de cette racine idéologique pour se centrer sur sa dimension technique, à travers la diffusion des savoirs psychologiques.

Bachmann et ses collègues, comme Ben Hounet, mentionnent également un texte particulièrement emblématique de cette discussion de l'époque, paru en 1910. Le juge américain Robert J. Wilkin y soulignait déjà à quel point il lui semblait préférable d'éveiller chez les parents leur responsabilité ou de les éduquer en ce sens plutôt que de mobiliser le *pater patriae*, autrement dit l'État, pour compenser leurs défaillances. Comme il l'écrit lui-même : «*Sommes-nous prêts à reconnaître l'État comme le père de tous les enfants ?*»⁵, ce que certains Républicains de la III^e République française admettaient manifestement tout à fait. Ce juge, chargé de protéger les enfants contre les mauvais traitements, abordait aussi l'épineuse question du coût des mesures publiques de placement et l'importance d'une vision de plus long terme, qui saurait redonner sa place à un parent incapable à première vue d'assumer son rôle. Nous avons nous-mêmes défendu, avec Nadine Lefaucheur, que cette question, à savoir «*qui doit nourrir*

(5) «Je suis parfaitement conscient qu'il est beaucoup plus facile de confier à une institution l'enfant maltraité ou négligé en payant un petit pécule annuel par individu, que de veiller au cas par cas avec probation à ce que les parents de chaque enfant manifestent un sens de leur responsabilité parentale et peut-être manifestent à nouveau envers l'enfant un amour parental. Sommes-nous disposés à reconnaître l'État comme le parent de tous les enfants à l'exclusion des gardiens naturels, ou n'est-il pas préférable pour nous, même si en première instance ceci exigera beaucoup de soin et d'effort, de maintenir un lien étroit de l'enfant avec ses parents naturels, considérant ainsi cet enfant naturel comme le socle de la citoyenneté ?» (Wilkin, 1910, p. 69, notre traduction de l'anglais). Le juge Wilkin travaillait au début du XX^e siècle pour la *Society for the Prevention of Cruelty to Children* et a dirigé le bureau juridique de la *Children's Society de Brooklyn et Long Island*.

l'enfant quand le père est absent ou incapable ? » était fondatrice de la politique familiale française, voire des politiques familiales en Europe (Lefaucheur et Martin, 1995).

En rappelant ces travaux du début du xx^e siècle, nous souhaitons insister sur la configuration qui a permis à l'époque de faire de la parentalité (*parenthood*) une question politique, qu'Elsie Clew Parsons a même séparée de la conjugalité et du mariage. D'où notre objectif consistant ici à mieux saisir le contexte qui a redonné une telle actualité, pour ne pas dire une centralité, à la « question parentale » aujourd'hui, un contexte de crise qui n'est pas sans rappeler celui des années 1930, il faut bien le reconnaître.

Nos principales questions

La focalisation de l'attention des pouvoirs publics sur les parents est sans nul doute directement liée à l'importance accordée aujourd'hui au travail de socialisation primaire qu'ils exercent sur leurs enfants. Pour garantir le bien-être des enfants, il semble primordial de veiller à ce que le « travail parental » soit de qualité. En tant que premiers agents de socialisation, les parents auraient un rôle particulièrement pesant, du fait du caractère indélébile des premières empreintes qu'ils laisseraient sur les enfants. Comme le rappelle fort justement Muriel Darmon (2016), à l'appui des travaux de Pierre Bourdieu, « *la socialisation familiale produit des "dispositions irréversibles"* », au sens où elle modèle littéralement l'enfant, volontairement par l'éducation mais, surtout, involontairement par la fabrication d'un ensemble d'habitus ou de dispositions incorporées. Muni de cette grille de lecture, on comprend en quoi le parent constitue un médiateur de premier ordre dans la fabrique du sujet.

Toutefois, contrairement à une lecture psychologique, voire psychanalytique, cette fabrique familiale du sujet est aussi à la fois la fabrique du citoyen et une fabrique collective, dont les parents ne sont que les relais, exprimant des normes et habitus socialement et historiquement situés. Là réside sans doute une des questions fondamentales, et une des limites, du ciblage de l'action publique sur les parents, qu'il s'agisse des géniteurs mais aussi des parents adoptifs, voire des parents « non-statutaires » (beaux-parents, homoparents) (Descoutures, 2006). À se centrer sur les interactions entre parents et enfants, voire même en centrant des formes d'action publique sur les seuls parents, on contribue à fabriquer ce que Frank Furedi (2002) a qualifié de « *déterminisme parental* » pour désigner la lecture causaliste entre actions et pratiques des parents et épreuves ou difficultés des enfants, aux dépens de toute autre forme de déterminations sociales liées aux conditions parentales et aux inégalités de ces conditions.

S'il est nécessaire de rappeler ici ces débats fondateurs et leur longue durée, il n'est pas question de s'y limiter dans la suite de ce rapport, tant le défi actuel est de saisir ce qui a bougé et de tenter d'anticiper ce qui se dessine pour l'avenir. Il est banal de dire que nous n'avons plus affaire aux mêmes familles, aux mêmes mères et pères ni aux mêmes enfants qu'il y a ne serait-ce qu'un quart de siècle.

Les générations se succèdent et doivent faire face à des défis renouvelés. C'est la raison pour laquelle nous voudrions privilégier ici ce qui émerge et renouvelle peut-être la question de départ.

Que recouvre précisément la fonction parentale ? Comment prendre au mieux en compte le fait que cette fonction s'accomplit généralement dans le cadre de pratiques de soin quotidiennes, elles-mêmes dépendantes des conditions matérielles des parents ? Est-il du rôle de la politique familiale d'intervenir sur les parents et leurs conduites au-delà des limites fixées par la protection de l'enfance ? Peut-on/doit-on, et surtout à quelles conditions, soutenir / accompagner les parents, voire les éduquer dans leur tâche socialisatrice ? Quel est le problème principal (ou les problèmes principaux) auquel (auxquels) une politique d'accompagnement des parents tente de répondre ? Peut-on parler de « parents » sans les différencier en tant que mère et père ? Quel(s) rôle(s) jouent en la matière les savoirs sur l'enfance et sur les liens parents/enfants ? Par ailleurs, que savons-nous des attentes ou des demandes des parents ? Qu'attendent-ils comme soutiens ? Et à qui adressent-ils leurs demandes, si demande il y a ? Ces demandes sont-elles homogènes ou socialement situées ? Quelle est l'offre de conseils aux parents et quelle part de cette offre relève des pouvoirs publics ?

Pour répondre à ces questions, et à quelques autres que nous avons découvertes en chemin, nous avons réuni un groupe de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, que nous remercions sincèrement d'avoir accepté de relever dans un temps court le défi qui nous était posé par la direction de la Caisse nationale des allocations familiales : faire un rapide état des savoirs et des questions en suspens ainsi que des controverses en cours. Nous remercions Daniel Lenoir, le directeur général de la Cnaf, de la confiance qu'il nous a accordée en nous proposant de travailler en toute liberté pour dresser un bilan et des perspectives susceptibles d'éclairer les décisions que son institution entend prendre dans le domaine de l'accompagnement à la parentalité.

Du point de vue de la méthode, ce groupe devait être à la fois réduit, pour permettre une réflexion et un travail collectifs, et diversifié du point de vue des orientations et disciplines mobilisées. Malgré sa petite taille, ce groupe de neuf membres comprend des représentant.e.s de la sociologie (de la famille, de la culture et de l'action publique), de la psychologie de l'enfant, des sciences de l'éducation, du travail social et de la pédagogie ainsi que des collègues suisse et belge. Trois autres collègues britanniques ont complété notre approche en nous faisant parvenir une sélection de publications et de recherches qu'elles ont jugées pertinentes pour notre travail : Ellie Lee, Jennie Bristow et Jan Macvarish, du *Center for Parenting Cultures Studies* de l'Université du Kent. Qu'elles soient également remerciées.

La structure de ce rapport

Ce rapport propose d'aborder la question de l'accompagnement des parents dans leur travail éducatif en privilégiant une série de questions et de débats pour

ouvrir sur un certain nombre de perspectives et de pistes de réflexion. Chaque chapitre ou section a donné lieu à une écriture partagée, impliquant plusieurs des membres de ce groupe, et tous les chapitres et sections ont été relus et amendés par l'ensemble du groupe, ce qui permet d'assumer une signature collective. Nous avons assuré le travail éditorial en veillant à harmoniser, réinterroger et faire préciser les formulations des uns et des autres. L'objectif est bien de faire une revue de questions et un bilan des connaissances, sans prétendre à l'exhaustivité mais toujours dans l'optique de profiler des orientations pour l'action publique et de repérer des besoins supplémentaires en termes de connaissances et de recherche.

Dans la première partie, nous rappelons brièvement les objectifs de la politique de soutien à la parentalité, telle qu'elle s'est mise en place au cours des deux dernières décennies en France. Nous y abordons également la question cruciale de la gouvernance de cette politique, qui se doit d'être à la fois soutenue et cadrée au plan national et mise en œuvre à un plan local. Nous nous centrons sur le contexte français pour exposer quelques constats et proposer plusieurs pistes d'évolution. Il est en effet frappant de constater à quel point cette politique oscille entre diverses impulsions qui ont pu générer autant de formes d'institutionnalisation, des hésitations et des ralentissements du processus. La faiblesse des moyens que l'État peut à lui seul consacrer à cette « nouvelle » politique publique n'est pas pour rien dans ces « *go and stop* », et même si la protection sociale, à travers la branche Famille a considérablement intensifié son engagement financier, c'est aussi en partie pour compenser le désinvestissement du ministère des Affaires sociales. La gouvernance de cette politique apparaît donc à la fois complexe et hésitante.

En regard de cette politique, nous proposons dans cette première partie de faire le point sur ce que nous savons des attentes des parents en ce domaine. Car s'il ne fait pas de doute qu'ils sont demandeurs de conseils en matière de conduites et de rôles parentaux (il suffit pour s'en convaincre d'évoquer ici le formidable marché du conseil aux parents, que ce soit sous la forme d'une presse spécialisée, de brochures et de sites sur Internet), il est plus difficile de savoir ce qu'ils attendent des pouvoirs publics et des professionnels.le.s de la famille et de l'enfance. Pour apprécier ces attentes parentales, nous nous appuyons notamment sur une enquête réalisée récemment par la Cnaf auprès d'un échantillon d'allocataires. Cette enquête met en lumière le fait qu'une grande majorité des parents disent éprouver des difficultés dans leur tâche parentale. Ils sont très demandeurs, mais plutôt consommateurs de solutions personnalisées et ponctuelles qu'en attente de normes et de prescriptions générales. Ce consumérisme du conseil nous a conduits à nous arrêter sur le rôle joué par Internet et la consultation d'un « e-savoir » ou d'un « e-conseil » en « bonne parentalité ».

Dans la deuxième partie de ce rapport, nous abordons les actions, interventions et savoirs d'appui des professionnels du soutien à la parentalité (et aussi souvent des parents eux-mêmes), mais aussi l'épineuse question de l'évaluation de ces interventions et actions de soutien. Cette partie donne tout d'abord un aperçu de l'évolution des savoirs sur les interactions entre parents et enfants, des savoirs essentiellement issus des sciences humaines et de la psychologie, dans le contexte francophone et surtout français. S'il ne peut être question d'être exhaustif ici, tant les travaux abondent, les principaux rédacteurs de cette section ont eu le souci de proposer une synthèse qui tient compte de la diversité

et repère une série d'enjeux et de perspectives, en distinguant les apports de la psychanalyse, de la psychiatrie, de la psychologie du développement et des théories de l'attachement, avant d'aborder les perspectives plus nouvelles, dont celles ouvertes par les neurosciences. Ce bilan est complété par une section sur le désarroi des professionnels de ce champ d'intervention, qui hésitent entre un accompagnement bienveillant à la demande des parents et des injonctions normatives en direction des parents jugés défaillants. Au cœur de cette ambivalence et hésitation des professionnels réside la question de l'appréciation des « compétences parentales » et celle de l'évaluation des dispositifs, des programmes et des interventions de soutien à la parentalité.

Aussi, après avoir fait un rapide point sur l'observation et l'évaluation de ces dispositifs en France, nous tournons-nous vers d'autres méthodes qui, si elles sont moins souvent mobilisées, font l'objet de vives controverses. C'est ainsi le cas du recours à des politiques, des programmes et/ou des méthodes d'évaluation « fondées sur des preuves » (« *evidence-based* », selon l'expression consacrée). Pour donner un aperçu de ces questions, et se faire une idée de leur poids dans le monde de la recherche en sciences humaines et sociales au plan international, mentionnons par exemple que la consultation, fin 2016, de la base de publications en accès libre *researchgate.net*, sur le seul item « *parenting program* »⁶ (repérage dans le titre ou le résumé), a donné 4 185 références dont une part importante concerne les seules évaluations de ces programmes (768 références). Si l'on étend la consultation au seul item *parenting*, qui est le plus proche équivalent de la notion de parentalité ou de pratiques parentales, on obtient plus de 40 000 références⁷.

Sur cette question de l'évaluation et de la preuve, notre rapport propose de faire un état de la discussion tout en cherchant à éviter l'écueil consistant à se situer dans une polarité de « pour ou contre » ces méthodes. Nous avons plutôt tenté de saisir à quelles conditions il est possible et souhaitable de développer des dispositifs et des méthodes évaluables et améliorables du point de vue de leurs résultats. La comparaison internationale est à cet égard tout à fait précieuse, dans la mesure où la France ne s'est pas encore vraiment engagée dans le recours à ces programmes standardisés déjà mis en œuvre dans de nombreux pays, européens et non-européens⁸.

La dernière partie de notre travail collectif est consacrée à plusieurs points qui, de notre point de vue, nécessitent de faire l'objet de recherches complémentaires sous l'angle des normes en matière de conduites parentales et de socialisation.

(6) <https://www.researchgate.net/search.Search.html?query=parenting%20program&type=publication>

(7) Cela signifie, en somme, que 10,3% des publications dans le domaine du *parenting* sont consacrées à des programmes d'intervention, dont près d'une sur cinq à leur évaluation. Un grand nombre des publications sur les programmes abordent leur mise en œuvre dans d'autres pays. Par exemple, certains des programmes les plus populaires, comme Triple P de l'équipe australienne de Matthew Sanders, donnent lieu à des mises en œuvre dans de nombreux pays du monde (du Pakistan à l'Afrique du Sud en passant par le Canada et de nombreux pays européens comme la Suède, les Pays-Bas ou le Royaume-Uni).

(8) Il faut toutefois signaler les « quasi-programmes » élaborés par les parents eux-mêmes. Voir le site des ateliers de la méthode Gordon <http://www.ateliergordon.com/la-methode>, ou encore des sites comme Camille et Olivier du blog Les-Supers-Parents.com, <http://www.les-supers-parents.com/>

Nous commençons par discuter la question de l'engagement des parents et de l'investissement parental dans la période contemporaine, caractérisée par l'hypothèse d'un déficit d'engagement et une vision qui insiste sur les risques générés par certains comportements parentaux. Pour amorcer cette lecture, nous partons d'un ensemble de données qui mettent en lumière la situation paradoxale de la France par rapport à de nombreux autres pays de l'OCDE, à savoir, un fort investissement public dans le secteur de l'enfance et de l'éducation (investissement social) mais un faible niveau de communication des parents avec leurs adolescent.e.s et un bilan tout à fait moyen sur le plan des indicateurs de bien-être. Partant de ce paradoxe et d'un hypothétique «problème français», nous évoquons les discussions en cours sur l'engagement parental pour postuler que le problème est peut-être moins la faiblesse de cet engagement dans la fonction parentale que sa forme, parfois qualifiée par la littérature anglophone d'*intensive parenting* (tout comme il y a eu dans le passé des promoteurs de l'*intensive mothering*). L'apparition du phénomène des «parents hélicoptères» aux États-Unis (Nelson, 2010) a permis de souligner ce que le «trop» d'implication pouvait générer de négatif dans le travail de socialisation, sans rien retirer au fait que le «pas assez» d'engagement ou d'investissement parental pose problème.

En somme, dans cette section, il est moins question de nous interroger sur ce que dit le droit en matière de normes, de responsabilités et d'obligations des parents que de réfléchir à la question de la normativité en ce domaine. Après un retour sur l'évolution au cours des deux derniers siècles, il semble que nous ayons affaire aujourd'hui à de nouveaux développements liés au processus d'individualisation mais, aussi, à des formes de surresponsabilisation des parents ou de «déterminisme parental», pour reprendre à nouveau l'expression de Frank Furedi (2002 et 2008)⁹.

Nous proposons d'évoquer ensuite deux questions très insuffisamment explorées à propos de l'accompagnement des parents. La première, quasi impensée par les professionnels de l'accompagnement des parents, est celle du genre¹⁰. En effet, le recours à la notion de parentalité est venu se substituer à une lecture qui différencie et hiérarchise nettement les rôles respectifs des mères et des pères. Le recours à un concept neutre du point de vue du genre pourrait laisser penser qu'il s'agit d'une démarche délibérée de promotion de l'égalité des femmes et des hommes dans la définition de leur rôle parental ou du rapprochement de leurs rôles respectifs. Mais il est sans doute plus probable que nous ayons ici affaire à une indifférenciation par défaut, consistant à neutraliser (au sens de nier en partie) la question du genre dans la fonction éducative.

L'autre composante insuffisamment mise en lumière est la dimension interculturelle¹¹, qui croise amplement la question des cultures de classe, également

(9) Pour plus de développements sur cette perspective, voir les excellents travaux du *Centre for Parenting Cultures Studies* de l'Université du Kent (Lee *et al.*, 2014),

(10) On peut tout de même mentionner quelques travaux, dont l'article de Michèle Ferrand (2005) ou le chapitre de l'ouvrage de Gérard Neyrand, intitulé «La sublimation du genre : déni ou dépassement ?» (2011, p. 118-140). Il s'agit donc moins d'un impensé dans la théorie que dans la pratique des professionnels en direction des parents. À l'inverse, voir les actions en direction des pères au Canada.

(11) On peut à nouveau, bien entendu, repérer quelques travaux comme ceux de Marie-Clémence Le Pape (2009) ou de Beate Collet et Emmanuelle Santelli (2012).

sous-étudiée. Pourtant, la fonction parentale, ou la conception des rôles parentaux, est fortement ancrée dans des cultures qui sont à la fois l'expression d'appartenance et d'origine culturelles mais aussi d'appartenances sociales et de classe. Parler de façon uniforme de la parentalité constitue dès lors une gageure, car il conviendrait au contraire d'aborder la diversité, la gamme des normes sociales et culturelles, leur relativité et surtout leur mixité. Pour prendre la mesure de cette dimension, nous évoquons les travaux sur la façon dont les membres des familles transnationales, étant enracinés simultanément dans deux ou plusieurs cultures, doivent adapter leurs conduites parentales et éducatives à ces écarts culturels.

Pour terminer, ce rapport propose d'aborder les pistes, débats et perspectives pour l'action publique et pour la recherche sur ces questions. Il sera question de savoir dans quelle mesure et à quelles conditions une politique d'accompagnement des parents peut être définie et promue. Ce rapport débouche donc non pas sur un catalogue de solutions clés en main mais, bien davantage, d'une part sur la description d'un certain nombre d'écueils à éviter dans la conception d'une politique dans ce domaine, qu'il s'agisse de mesures inventées et coproduites à l'échelle locale, adoptées à un niveau national ou importées d'autres pays, et d'autre part, sur des perspectives pour l'action publique et pour la recherche.

Partie I

**La politique de soutien à
la parentalité : objectifs,
gouvernance et attentes des
parents**

La question de la gouvernance des acteurs du soutien à la parentalité

La gouvernance de la parentalité

En matière de politique familiale, nous assistons depuis quelques années en France à la montée en puissance d'une politique centrée sur ce que l'on appelle désormais la «parentalité»¹², un terme qui correspond à une transformation profonde de notre société et de son organisation. Avec la mutation des mœurs des années 1970, tout le système familial a été reconsidéré. Les pouvoirs publics ont accompagné tant bien que mal ces transformations en promulguant des lois pour les encadrer et des mesures destinées à soutenir les individus les plus fragilisés face à ce qui allait être considéré comme une véritable «révolution anthropologique» ou «culturelle». L'une des mesures les plus emblématiques de ce repositionnement de l'État social, illustrant le passage à un véritable «féminisme d'État» (Lévy 1988; Revillard 2006), a été la création de l'Allocation parent isolé (API) en 1976. Elle était destinée à répondre à la montée des situations monoparentales féminines et visait à «compenser» l'absence du père pourvoyeur aux besoins de la famille par un soutien de l'État, parfois considéré de ce fait comme un père de substitution (Strobel, 2008). Cette individualisation des logiques de gestion sociale s'est accompagnée d'une logique sociale et politique de responsabilisation croissante des individus avec l'entrée dans une société néolibérale.

Le développement des stratégies institutionnelles de responsabilisation, à l'intersection de la logique consumériste et de la logique gestionnaire, notamment sanitaire, va produire des effets contrastés du côté des familles elles-mêmes, où l'on constate un désarroi croissant chez beaucoup de parents confrontés à la diversification aussi bien des normes que des situations familiales, telles l'arrivée tardive du premier enfant (à un peu plus de 30 ans en moyenne en France en 2015) et la distance prise vis-à-vis de la famille élargie, qui génèrent une

(12) Une partie des arguments ici évoqués ont été développés dans Neyrand Gérard, «D'une politique de la famille à une politique de la parentalité. L'exemple de la France», *Analele Universității București*, Anul XVII, n° 1, juin 2015, p. 19-34.

indécision sur ce que doit être un « bon » exercice de la parentalité. Face à cette « montée des incertitudes » (Castel, 2009), la société civile et les associations dans un premier temps, puis l'État et les institutions ont réagi en promouvant un « soutien à la parentalité » multiforme, qui va progressivement devenir l'objet d'une politique de plus en plus explicite.

Du soutien aux parents au soutien à la parentalité

Le processus de transformation sociale qui se met en marche à la fin des années 1960 a touché centralement l'organisation de la sphère privée, les formes de vie en couple en même temps que la vie professionnelle (passage au couple à double carrière), l'accueil de la petite enfance (développement des modes de garde) et le statut de l'enfant dans la famille. Il est remarquable de noter cependant que cette transformation profonde n'a pas touché fondamentalement le partage du travail domestique et éducatif entre les sexes.

Un certain nombre d'initiatives associatives ont eu pour visée et pour fonction d'accompagner ces transformations rapides et profondes. Du côté de la petite enfance, ce sera la création des crèches parentales, qui se fédéreront en 1980 dans l'Association des collectifs enfants-parents-professionnels (ACEPP), puis celle des Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), répondant à des objectifs de prévention des troubles de la séparation et de la sociabilité. Ceux-ci auront un grand succès, dépassant le millier dans les années 2000 (Scheu et Fraïoli, 2010) grâce, entre autres, à la reconnaissance de leur intérêt par les institutions. Ce seront aussi, sur la question de la situation des enfants après la séparation de leurs parents, la médiation familiale, essentiellement centrée sur l'élaboration par les parents, avec l'aide d'un tiers neutre, d'une solution satisfaisante de résidence pour l'enfant et de maintien des liens avec ses deux parents (Dahan, 1997), ainsi que les Espaces rencontre, nés dans les années 1980, destinés à permettre, dans les cas de séparations très conflictuelles ou problématiques, le maintien du lien de l'enfant avec le parent chez lequel il ne vit pas (Bédère *et al.*, 2011). D'autres initiatives encore sont destinées à soutenir les parents, par exemple les groupes de parole de parents ou l'aide aux parents pour le soutien scolaire (Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité – CLAS, 2000).

Face à la montée d'une double précarisation, économique et familiale, l'État ne peut plus assumer au même niveau son rôle social. Il se voit contraint de participer autrement à la prise en charge des risques sociaux en déléguant à la famille, à la société civile et aux associations un certain nombre de ses fonctions de protection (Commaille et Martin, 1998). Cela se traduit par une stratégie de délégation à la société civile et aux familles d'une partie de la régulation sociale relative à la famille, et par une stratégie d'encadrement à travers l'évolution du cadre législatif et réglementaire (Donzelot et Estèbe, 1994). Ainsi, les transformations du droit de la famille sont nombreuses et se

succèdent à un rythme soutenu, sous l'impulsion d'une prise de conscience de l'importance des transformations en cours¹³.

La totalité du référentiel normatif de la famille se transforme. On passe d'une famille instituée par un mariage inconditionnel et indissoluble (ou presque) à une famille fondée par la venue de l'enfant. L'union libre et les séparations conjugales deviennent communes et les individualités s'affirment, notamment à travers l'autonomisation des femmes et, dans une certaine mesure, des enfants. Le temps est bien à la promotion de ce qui est désigné par le nouveau terme de « parentalité », qu'il s'agisse d'insister sur son importance ou de mettre en œuvre des mesures destinées à la soutenir – alors essentiellement dans la perspective de l'éducation de l'enfant.

L'institutionnalisation progressive du soutien aux parents s'affirme dans les années 1990, en même temps que se diffuse ce terme de « parentalité » pour désigner ce qui est de l'ordre des relations entre les parents et les enfants, tant au niveau des soins et de l'éducation dispensés (le « *parenting* » anglais ou le « parentage » québécois) que des liens sociopsychiques (« *parenthood* »). Bien que ce terme soit déjà utilisé spécifiquement dans certaines disciplines (anthropologie, psychanalyse, sociologie, voir Goody, 1982; Houzel, 1999; Martin, 2003; Boisson et Verjus, 2004; Sellenet, 2007; Neyrand, 2011), il présente le mérite d'être spontanément parlant pour la population, tout en différenciant les fonctions parentales et permettant une approche globale. Le pouvoir politique emboîte le pas des médias et adopte cette dénomination. Ainsi, alors qu'en 1999 il s'agissait encore de créer les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), en 2010 est installé le Comité national de soutien à la parentalité (CNSP).

L'institutionnalisation et la promotion du partenariat

La reconnaissance institutionnelle des actions de soutien à la parentalité est portée par des organismes tels que la Fondation de France, puis par de grandes institutions comme la Caisse nationale des allocations familiales ou le ministère de la Justice. En parallèle, la professionnalisation – des intervenant.e.s dans les secteurs de l'accueil de la petite enfance, comme de l'accompagnement post-séparation des couples et de l'ensemble des services aux familles – contribue à quadriller l'espace du soutien à la parentalité, tandis que le discours médiatique, avec la diffusion des savoirs psychologiques (Neyrand, 2000), met l'accent sur

(13) Lois portant sur : les contraceptifs modernes, 1967; l'autorité parentale conjointe, 1970; l'avortement et le divorce, 1975; l'API, 1976 et l'APL, 1977; l'autorité parentale, 1987/93 et 2002; le Revenu minimum d'insertion, 1988 (Revenu de solidarité active, 2008); la Conférence annuelle de la famille, 1995; le Pacte civil de solidarité, 1999; le congé paternité, 2001; le nom de famille, 2002; la protection de l'enfance, 2007; le mariage des personnes de même sexe, 2013...

la mission éducative des parents et l'importance de la dimension affective dans la socialisation des enfants.

La montée de la sensibilité aux problématiques sécuritaires dans les années 1990 et le renforcement des propositions de réponse à orientation punitive vont conduire le gouvernement socialiste de la fin de la décennie à réagir par la création des Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement à la parentalité en mars 1999. Ces réseaux ont vocation à organiser et promouvoir un soutien personnalisé potentiellement offert à tous les parents, ainsi que le définit la « charte des initiatives pour l'écoute, l'appui et l'accompagnement des parents ».

Sur la logique classique de régulation de la famille par l'État se greffe ainsi une logique de régulation de l'ordre social par la parentalité. Cet élargissement n'a pas été sans provoquer des tensions, voire des conflits, au sein de la société civile, notamment lorsqu'il s'est agi de traiter par le biais de l'éducation donnée aux enfants des problèmes sociaux comme l'absentéisme scolaire ou la délinquance, dans la mesure où cette éducation est essentiellement conçue comme relevant de la responsabilité parentale.

Du partenariat à l'inclusion des parents

L'une des originalités de la mise en réseau institutionnelle (qui participe des nouveaux principes généraux de gestion au même titre que la responsabilisation des individus et la managérisation du social) (Chauvière, 2007) est la nouvelle conception du partenariat qui y est développée. Non seulement est promue une collaboration entre les représentants des institutions et ceux de la société civile, mais cette collaboration doit s'effectuer en positionnant les parents comme premiers acteurs des réponses élaborées pour les problèmes ou les questions qui les concernent. Ils sont pris dans une logique de participation qui à la fois les implique et s'appuie sur un nouveau modèle d'intervention, le soutien.

Cette évolution signe le passage du modèle de l'aide, caractéristique de l'action sociale traditionnelle et qui perdure pour les situations les plus difficiles, au modèle du soutien et de l'accompagnement, qui met en avant les capacités et compétences des acteurs en même temps qu'il les responsabilise par l'« *empowerment* ». Ce dernier prend d'autant plus d'importance que la base des publics concernés s'élargit considérablement. Beaucoup d'actions visent « tous les parents », même si leurs caractéristiques et celles propres aux territoires en limitent la portée, notamment lorsqu'elles concernent des parents dont les enfants posent des problèmes (incivilités, délinquance) dans l'espace public.

La parentalité devient donc la référence dominante en matière de gestion de la famille et plus globalement de la sphère privée, voire pour aborder de nombreuses autres questions relevant du fonctionnement de l'espace public et du social dans son ensemble, que ce soit les troubles à l'ordre public, les conduites addictives, l'insertion scolaire ou le rapport à la santé... Mais elle

n'est pas appréhendée de façon univoque et deux options de gestion politique par la parentalité s'opposent dans les années 2000 : l'une promeut le soutien et l'accompagnement des parents dans leur mission éducative, l'autre le contrôle, voire la sanction, des parents jugés défaillants.

Conscients des très fortes tensions qui traversent la société civile à ce sujet, les pouvoirs publics vont tenter de dépasser les clivages en créant, en 2010, un Comité national de soutien à la parentalité (CNSP), territorialisé sous la forme de comités départementaux, qui vise, comme l'annonce la ministre de la Famille de l'époque, Nadine Morano, à « *mieux coordonner les actions d'aide à la parentalité et de prévention de la délinquance des mineurs* ». Le CNSP a pour mission de coordonner les Reaap, la médiation familiale, les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas, créés en 2000) et différents autres dispositifs de soutien aux parents, en adjoignant aux organismes parties prenantes des Reaap (Cnaf et Unaf, notamment) non seulement les différentes versions du soutien scolaire mais, surtout, les diverses institutions intervenant dans la prévention de la délinquance (PJJ, Justice...) ¹⁴. Cette orientation sera assez mal ressentie par les institutions positionnées sur l'accompagnement des parents tel qu'il est pensé par les Reaap (Pothet, 2014).

Soutien aux parents et positionnement des Reaap

La principale difficulté pour définir une politique cohérente de soutien à la parentalité tient au fait qu'elle doit concerner toutes les familles alors qu'il existe une grande diversité de situations familiales. L'objectif est de concevoir une politique familiale qui favorise le lien social s'adressant à la multiplicité des parents. Cela implique au moins deux choses : d'une part, une diversité des lieux d'accompagnement et d'écoute avec des professionnels ; d'autre part, la nécessité pour l'institution de piloter et d'assurer la cohérence et l'égalité territoriales de l'offre faite aux familles, alors que les éléments de cadrage en la matière sont pour le moins incertains.

Pour faire face à cette exigence, qui demande l'articulation de deux niveaux de représentation d'un objet dont les formes sont multiples, nous proposons de partir de l'analyse de l'un des termes de la question, que l'on peut désigner comme une « problématique Reaap » du soutien à la parentalité visant à la diffusion de nouvelles normes professionnelles.

(14) On peut à cet égard rappeler que la loi de mars 2007 sur la protection de l'enfance a institué la mise en place de Cellules départementales de recueil de traitement et d'évaluation, chargées de traiter et évaluer « les informations préoccupantes », couramment appelées « cellules de recueil d'informations préoccupantes », faisant des conseils généraux le pivot de la protection de l'enfance. L'information préoccupante remplace l'information signalante qui avait été formulée dans la loi du 10 juillet 1989. Sur cette base, un parent qui formule une demande d'aide financière peut dans certains départements être perçu comme suspect, puisque ces administrations considèrent cette demande comme constituant une « information préoccupante ».

Rappelons que pour s'inscrire dans un Reaap, les responsables des actions de soutien à la parentalité s'engagent à respecter une charte commune. Celle-ci définit une logique d'action dont le déroulement est plus ou moins explicitement induit par l'intitulé même des Reaap qui évoque une démarche à étapes : écoute, appui et accompagnement. Le soutien se fait par étapes. Il suppose en premier lieu une écoute intervenants-parents mais, aussi, des parents entre eux ; sur la base de cette écoute est proposé un appui demandant à être élaboré en commun, et susceptible de se perpétuer grâce à un accompagnement sécurisant visant à ancrer les effets bénéfiques de ce travail pour les pérenniser. Ce qui est mis en avant, c'est aussi bien de soutenir les parents dans leur mission éducative que de suivre une démarche d'action qui s'éloigne plus ou moins de la démarche habituelle de l'action sociale (ou des services proposés au public en institution), tout en élargissant l'accès du service offert à l'ensemble des parents. L'objectif est éminemment louable, même s'il semble peut-être trop ambitieux, tout en comportant des risques de mauvaise interprétation ou de dérives. Ces risques sont liés au cadre d'interprétation mais aussi au cadre de référence d'une société traversée par les tensions et les conflits, et au sein de laquelle le soutien à la parentalité peut faire l'objet de stratégies politiques et institutionnelles concurrentes qui génèrent des questions non résolues :

- Quelle est la place du contrôle dans le soutien (à l'heure où les actes de violence dans l'espace public incriminent aussi les parents des acteurs) ?
- Comment garder une position de neutralité face aux positionnements sexuels concernant les parents et les enfants, à l'heure où se négocie un nouveau « contrat de genre » égalitaire au sein de l'espace public et des institutions ?
- Quelle balance opérer entre le qualitatif et le quantitatif, à l'heure où les politiques publiques sont soumises à l'impératif de rentabilité et doivent satisfaire aux exigences d'une gestion managériale du social, y compris quand les actions envisagées ne se prêtent guère à une telle approche ?

Cet ensemble de questions sont bien ressenties et analysées par les professionnels et intervenants des réseaux. Lors de leurs travaux de comparaison des dispositifs de cinq pays européens (France, Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas, Suède), Claude Martin et ses collègues (Martin *et al.*, 2014) ont mis en lumière le point de vue des intervenants français dans les Reaap. Ceux-ci expriment notamment leur ambivalence, d'une part, sur les attitudes qu'ils sont censés adopter, telles une posture plus ou moins normative, la définition ou non de normes de bonne parentalité, visant à induire ou susciter chez les parents des attitudes et comportements considérés comme adéquats, et d'autre part, sur la question de l'évaluation et en particulier sur l'adoption de procédures d'intervention standardisées (qui suscite à la fois un sentiment de confort et de réassurance du fait de cet aspect relativement standardisé, mais aussi de rejet pour son caractère précisément normatif et comportemental) (Campéon *et al.*, 2014).

Le nouveau statut du parental dans la gestion sociale

Pour désigner la prépondérance prise par le parental dans la gestion sociale, beaucoup d'auteurs ont mis en avant la notion de «parentalisme» (Barrère-Morrisson et Rivier, 2002; Sellenet, 2007; Chauvière, 2008; Messu, 2008), soulignant que la prise en compte du parental dans une stratégie politique de gestion débouche sur la survalorisation de l'éducation parentale comme principe explicatif des attitudes des enfants et adolescents, et sur une volonté de responsabilisation des parents, rendus ainsi responsables de tous les faits et gestes de leurs enfants, ce que Frank Furedi qualifie de «*parental determinism*» (Furedi, 2002). Cela rappelle que la famille n'est pas seulement une affaire privée mais peut-être d'abord une affaire publique (Singly et Schultheis, 1991) et que les parents constituent le point d'accrochage de la politique du fait de leur place de transmetteurs de l'éducation, une éducation dont l'objectif renvoie aussi bien aux énoncés de la psychologie humaniste (l'épanouissement de la personnalité de l'enfant), que de la sociologie politique (la formation du citoyen). Une responsabilité parentale aussi fondamentale nécessiterait donc aussi bien des actions de soutien et d'accompagnement des parents à visée préventive que d'autres actions plus répressives, lorsqu'il est estimé que la position parentale n'est pas bien tenue, car ce qui serait alors en jeu est rien moins que «la réussite dans la vie personnelle et professionnelle» tout autant que le maintien d'un certain ordre public, celui de sociétés qui sont à la fois démocratiques et marchandes.

Pris dans ces tensions et ces contradictions, l'État tend à privilégier une organisation plus structurée et hiérarchisée du soutien à la parentalité dans une perspective à la fois managériale (rentabiliser au mieux les investissements) et interventionniste (désigner en 2014 les Caisses d'allocations familiales (Caf) comme leader et moteur du dispositif), qui contraste avec le développement initial en rhizome des actions (Deleuze et Guattari, 1980) portées par la société civile et avec les principes sur lesquels la mise en réseau s'était élaborée (Sas-Barondeau, 2014). La position de l'État dans ses efforts n'apparaît pas clairement lisible, car elle est indexée à l'orientation politique des gouvernements successifs. Si l'idée d'une politique de la parentalité et la nécessité de son soutien est demeurée constante, quelles que soient les orientations politiques, les gouvernements qui se sont succédé ont pu manifester des inflexions fortes au sein de cette politique. Les Reaap, lancés par le gouvernement socialiste en 1999, ont vu leurs principes quelque peu réinterprétés dans les années 2002-2012, avec l'affirmation d'une politique impliquant les parents dans la prévention de la délinquance et la création en 2010 du Comité national de soutien à la parentalité (CNSP) intégrant cette orientation. Celle-ci sera quelque peu désavouée à partir de 2012, période à partir de laquelle le CNSP a réduit son activité, ainsi que les comités départementaux – de façon variable selon les orientations politiques des départements. La gouvernance s'est ainsi peu à peu placée à la croisée d'une logique politique générale, celle du soutien à la parentalité, et de logiques plus partisans, celles des conceptions de sa mise en œuvre.

La désignation des Caf comme pilier du dispositif de soutien dans leur Convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 vient alors à la fois indiquer une

direction, celle du primat de la gestion dans le développement du soutien aux parents, et déplacer le problème, en plaçant les Caf en position d'incertitude par rapport à l'objectif qui leur est explicitement assigné de développer un soutien dont la gouvernance est demeurée jusqu'à récemment peu claire. En d'autres termes, si les moyens sont désormais concentrés entre les mains des Caf, leur administration s'avère des plus délicates compte tenu des difficultés de pilotage que manifeste la situation actuelle.

Une inflexion récente et remarquable de cette politique

L'année 2016 a été marquée par des inflexions remarquables. D'une part, la Cnaf a produit une note sur le pilotage de la politique de soutien à la parentalité en juillet¹⁵. De l'autre, le Haut Conseil de la famille (HCF) a publié, en septembre 2016, un rapport et un avis sur cette politique. Ces deux documents dessinent les principales orientations à venir. Trois points nous semblent particulièrement remarquables.

Tout d'abord, la reconnaissance d'un certain hiatus entre, d'un côté, l'importance de l'attention accordée à cette politique publique du fait des défis qu'elle entend relever et, de l'autre, la modestie de l'investissement public qui lui est consacré, surtout si l'on se centre sur ce qui constitue le cœur de la politique de soutien à la parentalité, à savoir les dispositifs ou instruments historiquement inclus dans ce périmètre (Reaap, Clas, LAEP, espaces de rencontre et médiation familiale). Comme l'indique le rapport du HCF : *«Même si elles sont très dynamiques sur la période récente, les dépenses consacrées au soutien à la parentalité ne représentent que 1,8% des dépenses d'action sociale, à comparer par exemple à la part de 58,1% de l'accueil du jeune enfant. Les dépenses d'action sociale représentent d'ailleurs elles-mêmes une part assez faible de l'ensemble des prestations versées par les Caf (environ 6%). Ainsi, les 103 millions d'euros de dépenses pour l'accompagnement de la fonction parentale représentent moins de 1% des dépenses relatives aux allocations familiales (12,8 milliards d'euros en 2015)»* (HCF, 2016, p. 26). Si changement il y a, il demeure mesuré, au moins du point de vue des ressources qui y sont consacrées. La modicité de l'investissement dédié à ces dispositifs permet de nuancer singulièrement le changement de référentiel de la politique familiale qu'est censée représenter cette politique émergente.

Pour autant, et ceci constitue un contrepoint important, le niveau de cet investissement peut être évalué autrement en fonction du périmètre envisagé. Comme nous l'avons mentionné en introduction à ce rapport, les services de soutien aux parents peuvent, dans certains pays, inclure les services qui les soutiennent

(15) Note de la Cnaf de juillet 2016 sur le pilotage de la politique de soutien à la parentalité. DEP/DFAS, dossier suivi par Pauline Domingo et Dominique Noguès à destination du HCF. Annexe 18 du rapport du HCF (2016).

dans l'accueil de leurs enfants. Cette orientation est manifestement envisagée dans la politique qui se dessine actuellement par la mise en œuvre de schémas départementaux de service aux familles (SDSF), lesquels rapprochent ces deux dimensions : un volet parentalité et un volet petite enfance, ce dernier demeurant toutefois nettement prépondérant en termes de moyens consacrés. Par ailleurs, l'orientation consiste aussi à séparer plus nettement la protection de l'enfance et la dimension curative, coercitive, punitive et ciblée sur les parents défaillants, pour privilégier clairement l'orientation préventive et universaliste, même si dans la pratique cet universalisme (soutenir tous les parents) est surtout un universalisme proportionné (soutenir davantage ceux qui en ont le plus besoin).

La troisième caractéristique qui se dégage des nouvelles orientations de la politique de soutien à la parentalité consiste à résoudre une autre insuffisance ou faiblesse de cette politique pour l'heure, à savoir les inégalités et disparités territoriales. Une fois encore, c'est bien ce que propose le dispositif des schémas départementaux des services aux familles (SDSF) qui vise à résoudre cette difficulté en renforçant le maillage territorial (ce qui suppose une mobilisation d'acteurs de terrain et d'institutions locales, au premier rang desquels les collectivités locales qui restent les principaux financeurs) et en développant ce que les textes auxquels nous nous référons qualifient de « diagnostic partagé » pour élaborer une offre aussi adaptée que possible. Cette logique de schémas territoriaux prend donc acte du fait que cette politique ne doit pas évoluer vers une gestion directe par les services de l'État ou de la Cnaf ou vers un service public national, qui poserait d'autres défis, comme celui d'un cofinancement national de ces prestations de service nationales et celui du niveau de contribution attendue des familles, sans parler de l'uniformisation de l'offre de ces prestations sur les territoires. Comme l'écrivent les auteurs du rapport du HCF : « *On est actuellement assez loin d'un modèle de "service public national" en matière de soutien à la parentalité* » (op. cit., p. 29). En cela d'ailleurs, cette politique est en ligne avec d'autres politiques sociales qui donnent une place tout à fait centrale à la coconstruction par les acteurs locaux, notamment les associations et organisations non gouvernementales qui, pour ce qui la concerne, organisent et dispensent une large part de l'offre, tout au moins sur le volet parentalité. Les mots-clés habituels de coordination et d'animation sont donc au cœur de cette logique d'action publique territoriale.

Dans cette orientation, le rôle de la Cnaf demeure manifestement tout à fait structurant, d'où l'importance de la prochaine Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022, qui apparaît comme un moyen de répondre à ce déficit de ressources à la fois dédiées et surtout pérennes, permettant aux têtes de réseaux à l'échelle locale de ne plus craindre les revirements et les coupes budgétaires qui les fragilisent. D'où l'importance également du modèle des SDSF et du travail mené sur les territoires pour produire ce diagnostic partagé. Sur ce plan, il est manifeste qu'il serait insuffisant de se limiter à un regroupement des acteurs sur des valeurs partagées et nécessaire de définir des priorités ajustées et réalistes, comme l'identification des transitions que traversent potentiellement toutes les familles, qu'il s'agisse des ruptures conjugales ou des transitions de l'enfance à la jeunesse et de la jeunesse à l'âge adulte. De même, le partage entre investissement social (celui des politiques publiques) et investissement parental (la part des parents) devrait être davantage réfléchi. Nous y reviendrons dans la suite de ce rapport.

Enfin, de ces analyses émerge aussi l'idée que la position de soutien et d'accompagnement demande un travail d'élaboration professionnelle et implique une formation à ce type de démarche. Se pose véritablement la question des postures, dans le soutien et dans l'accompagnement qui suit, car les situations sont très variées, de même que les positions professionnelles. La question, sans être insoluble, est délicate à traiter, tant les façons de faire des professionnel.le.s et les demandes, attentes, besoins des parents sont multiples. De fait, cela dépend beaucoup de la structure à laquelle s'adressent ceux-ci et de leurs attentes : être consommateur de services, se retrouver, partager, se rassurer, chercher une aide, une connaissance, une information, une réflexion, un conseil, un service, etc.

Les attentes et besoins des parents et leurs conséquences sur la relation parents-professionnel.le.s

Rares sont les politiques publiques qui n'évoquent pas la question des besoins des usagers qu'elles envisagent de viser. Cette notion de besoins donne lieu depuis de nombreuses décennies à des discussions et controverses importantes, en particulier sur le fait que leur définition a de bonnes chances de correspondre davantage aux réponses potentielles que les institutions (et/ou les professionnels) envisagent de dispenser qu'aux attentes des bénéficiaires, usagers ou publics concernés. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité inclure dans notre réflexion les résultats d'une enquête qu'a menée la Cnaf et qui permet de documenter cette question. Quelles attentes expriment les parents lorsqu'on les interroge sur leur rôle et sur les éventuelles difficultés qu'ils rencontrent dans son exercice ? Loin de penser que cette question adressée par la Cnaf à un échantillon d'allocataires épuise celle de l'écart entre attentes (exprimées par des parents) et besoins (retenus par les institutions), celle-ci est un excellent support pour aller plus loin sur la construction du problème et ce que les pouvoirs publics peuvent envisager de structurer comme réponse pour soutenir les parents dans leur travail éducatif et de soin.

En regard de cette problématique des besoins et des attentes, nous proposons dans ce chapitre de nous pencher sur les formes de *self-help* mises en œuvre *via* Internet. Le développement de forums de parents constitue en effet un phénomène non négligeable qu'il convient de prendre en compte en tant qu'expression des attentes parentales.

Une première enquête quantitative en France métropolitaine sur les attentes et besoins des parents

La branche Famille et ses partenaires sont mobilisés pour accompagner les parents par la mise en œuvre d'une offre diversifiée de soutien à la parentalité. Afin d'obtenir une connaissance plus fine des « besoins des parents » dans ce domaine, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) a conduit, début 2016, une enquête nationale auprès de parents d'enfant(s) de moins de 18 ans. Cette enquête par questionnaire vise à mieux connaître la façon dont les parents vivent leur rôle au quotidien, leur appropriation des dispositifs de soutien à la parentalité et leurs attentes et besoins en la matière.

Présentation de l'enquête

6 622 parents d'enfant(s) âgés de 0 à 17 ans, allocataires des Caf, ont répondu. Les parents ont été enquêtés entre la fin du mois de janvier et la mi-février 2016 par le cabinet TMO Régions. 2 250 parents ont été interrogés par téléphone et 4 372 parents ont répondu en se connectant en ligne. Les répondants sont très majoritairement des mères (84 %), 24 % des personnes qui ont répondu sont des monoparents et 16 % sont des parents de familles recomposées. 35 % des parents interrogés ont un seul enfant, 43 % en ont deux, et 21 % trois ou plus. Les résultats obtenus ont été pondérés selon des variables de caractérisation des parents et selon des variables générant des écarts entre les réponses données par téléphone et celles données en ligne. L'échantillon est représentatif des familles en lien avec les Caf, quelle que soit la raison de ce lien (allocations familiales, allocations logement, minima sociaux, complément mode de garde, etc.). Il offre une image proche de celle de l'ensemble des familles françaises, mais sous-représente les familles aux revenus moyens ou élevés, ayant uniquement un enfant de 12 à 17 ans.

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les parents ?

- Plus de deux parents sur cinq¹⁶ (43 %) jugent aujourd'hui difficile l'exercice de leur rôle. L'adolescence est perçue comme une période critique.

Le niveau de difficulté déclaré par les parents varie selon l'âge de leur(s) enfant(s). Les parents ayant uniquement de très jeunes enfants, de 0 à 2 ans, sont ceux qui signalent le moins de difficultés à exercer leur rôle : seul un tiers (34 %) trouve ce rôle peu ou pas du tout facile. À l'inverse, les parents ayant des enfants de 11-14 ans et 15 et plus sont ceux qui déclarent rencontrer le plus de difficultés : 50 % d'entre eux estiment que le rôle de parent n'est pas facile.

La difficulté à exercer le rôle de parents lors de l'adolescence des enfants est confirmée par le fait que les parents, dans leur ensemble, sont respectivement 55 % et 57 % à considérer les tranches d'âge des 11-14 ans et des 15-17 ans comme les plus difficiles¹⁷. Si les parents ayant expérimenté ces tranches d'âge sont ceux qui expriment le plus cet avis, ceux dont les enfants sont moins âgés considèrent également que l'adolescence est la période la plus difficile pour l'exercice du rôle de parents. Cette représentation est donc fortement ancrée chez les parents, mais est aussi validée par l'expérience. Les autres tranches d'âge sont beaucoup moins citées comme étant les tranches d'âge les plus difficiles : la tranche d'âge des 3-5 ans est citée par 17 % des parents, celle des 6-10 ans par 15 %, celle des 18 ans et plus par 11 % et celle des 0-2 ans par 9 %. Seul un très faible pourcentage de parents (6 %) juge qu'aucune tranche d'âge n'est compliquée.

La question de l'âge interroge d'autant plus les dispositifs de soutien à la parentalité qu'ils sont plus orientés sur la petite enfance et l'enfance que sur l'adolescence.

- La qualité du lien parents-enfants est une source de préoccupation.

L'exercice de la parentalité préoccupe beaucoup les parents : 8 sur 10 se disent très préoccupés par au moins l'un des sept items relatifs au rôle de parent proposés dans l'enquête, et 6 sur 10 très préoccupés par au moins trois items. La préoccupation première est d'offrir de bonnes conditions de vie à leur enfant : près des deux tiers des parents (64 %) disent s'en soucier beaucoup. Le lien à l'enfant est également une source de préoccupation importante, puisque les items « Faire en sorte d'être proche des enfants » et « Être suffisamment disponible pour les enfants » sont fréquemment évoqués par les parents : respectivement 59 % et 56 % d'entre eux sont très préoccupés par ces aspects¹⁸. Le fait de « Faire les

(16) 54 % des parents perçoivent leur rôle comme « facile » et 43 % comme « difficile » (3 % ne se prononcent pas). Cela dit, difficulté comme facilité sont exprimées avec mesure : les parents utilisent les modalités les moins tranchées pour qualifier leur situation. D'un côté, 35 % des parents jugent leur rôle « peu facile » et 8 % « pas du tout facile » ; de l'autre, 47 % jugent leur rôle « assez facile » et 7 % « très facile ».

(17) Les parents étaient invités à dire quelles étaient selon eux les deux tranches d'âge les plus compliquées pour les parents.

(18) Nous revenons sur cette question de la qualité du lien et des relations parents-enfants dans le chapitre III-1. Voir page 80 et suivantes.

bons choix en matière d'éducation» préoccupe beaucoup 57% des parents. On retrouve ici les aspects liés au modèle de l'*intensive parenting*, développé dans la troisième partie, mais aussi peut-être des questionnements liés à une absence de modèle unique de la bonne parentalité et à la multiplication des discours sur l'éducation des enfants (entourage, experts, éducation reçue...) ¹⁹. En comparaison, les items qui concernent l'organisation pratique du rôle et de la vie de(s) parent(s) – équilibre des rôles (accord sur les choix éducatifs, partage des fonctions) et équilibre entre rôle de parent et vie personnelle – sont moins cités comme sujets de préoccupation : moins de la moitié des parents (30% à 40%) s'en préoccupent beaucoup.

Notons que les parents de jeunes enfants (de 0 à 5 ans) expriment plus que les autres des préoccupations concernant leur rôle de parents, alors même qu'ils se sentent moins en difficulté quant à l'exercice de ce rôle. Cela témoigne d'un besoin de réassurance des parents de jeunes enfants. La santé et la scolarité sont des préoccupations et des difficultés majeures.

De façon générale, les préoccupations des parents portent avant tout sur la santé de leurs enfants (alimentation, sommeil, maladie...) et sur leur scolarité (réussite, orientation, devoirs à la maison...), dont respectivement 70% et 68% des parents se soucient beaucoup. Viennent ensuite le comportement des enfants (politesse, fréquentations...), qui préoccupe beaucoup de parents (65%), les risques de violences verbales ou physiques (62%), la relation avec les autres enfants (59%) et les conduites à risque (53%). 39% des parents mentionnent aussi l'usage des nouvelles technologies (Internet, téléphone portable, jeux vidéo) comme une préoccupation forte ²⁰.

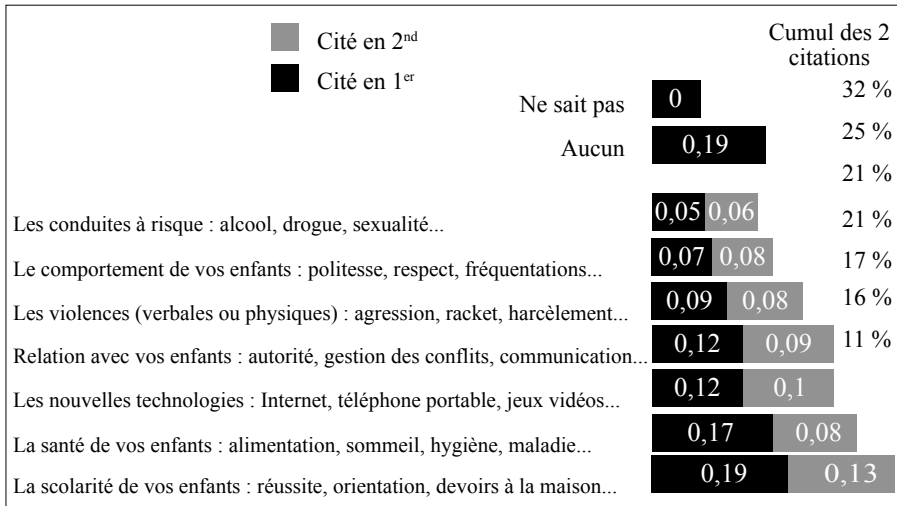
La scolarité et la santé des enfants sont aussi désignées par les parents comme les deux domaines les plus compliqués ²¹ pour eux dans l'éducation de leurs enfants : 32% des parents citent la scolarité comme étant une source principale de difficultés et 25% la santé. Ces thématiques «classiques», autour desquelles se sont historiquement construites les actions de soutien à la parentalité, sont donc réaffirmées comme étant au cœur des interrogations et des difficultés rencontrées par les parents. En troisième position de ces principales difficultés arrivent les nouvelles technologies (21%), alors que cet aspect ne se place qu'en sixième position (sur sept items testés) concernant les motifs de préoccupation des parents. Plus qu'un motif d'inquiétude majeure, les nouvelles technologies constituent donc une difficulté concrète dans la vie des parents avec leurs enfants. Seuls 19% des parents déclarent qu'aucun aspect ne leur pose difficulté aujourd'hui (voir Graphique 1).

(19) Voir également dans la troisième partie.

(20) Nous verrons dans la partie III-1 comment se situe la France dans les comparaisons internationales sur la question du sentiment de pression scolaire p. 80 et suivantes.

(21) Les parents ont été interrogés sur ce qui leur posait réellement difficulté aujourd'hui dans l'éducation de leurs enfants (deux réponses possibles parmi sept propositions).

Graphique 1. Principales difficultés rencontrées par les parents concernant l'éducation des enfants



« Concernant vos enfants, parmi ces aspects, quels sont aujourd'hui les deux qui vous posent finalement le plus de difficultés ? »

Base : ensemble des répondants.

Source : Enquête Cnaf – TMO Régions 2016.

De manière attendue, les difficultés ressenties par les parents sont différentes selon l'âge des enfants. La scolarité, par exemple, pose davantage problème avec l'avancée en âge des enfants. Parmi les parents d'enfants en âge d'aller à l'école maternelle, 20% déclarent que la scolarité est une difficulté principale; ils sont 30% parmi les parents d'enfants en âge d'aller à l'école élémentaire et 40% parmi les parents d'enfants en âge de fréquenter le collège ou le lycée. Concernant la santé, le phénomène inverse s'observe : plus l'enfant grandit, moins sa santé est vécue comme une source principale de difficultés pour les parents. De même la relation entre parent et enfant (autorité, gestion des conflits, communication...) et le comportement des enfants sont davantage cités comme source de difficulté principale par les parents ayant au moins un enfant de moins de 5 ans, alors que les difficultés liées aux nouvelles technologies se posent évidemment de façon accrue pour les parents ayant au moins un enfant de 11 à 14 ans.

Quels sont les appuis et les formes de soutien sollicités ou souhaités par les parents ?

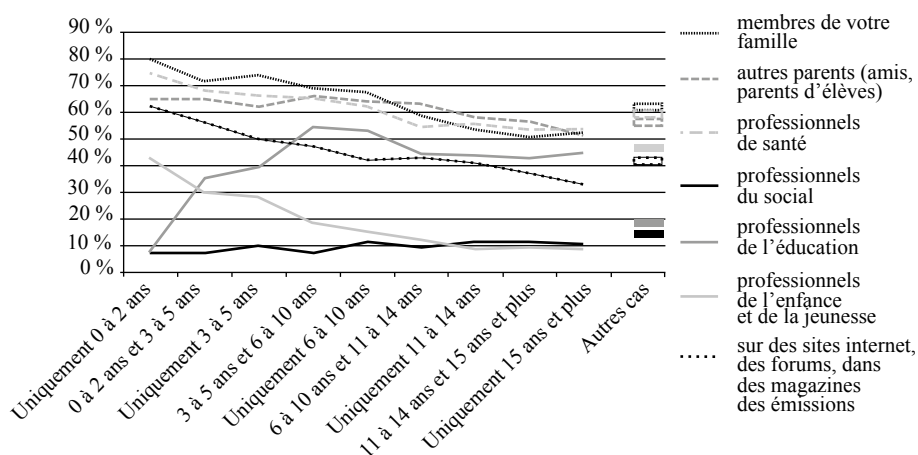
- En cas de difficulté les conseils sont demandés à l'entourage et à des professionnels de santé.

Lorsqu'ils rencontrent des difficultés ou se questionnent, la plupart des parents (92%) sollicitent des conseils ou de l'aide hors de leur foyer, ne serait-ce qu'occasionnellement. Avant tout auprès de leur entourage : les membres de

leur famille dans 63% des cas et d'autres parents (amis, parents d'élèves...) dans 60% des cas. Ils sollicitent également beaucoup les professionnel.le.s de santé (médecins généralistes, pédiatres, psychiatres, nutritionnistes...) auxquels ils sont 60% à faire appel souvent ou de temps en temps. Des résultats similaires ont été obtenus en interrogeant les parents avec des enfants de moins de 3 ans en Belgique (Bradt *et al.*, 2015). Par ailleurs, en cas de difficultés avec leurs enfants, près de la moitié des parents (44%) consulte Internet, des forums, lit des magazines ou regarde des émissions de télévision. Pratiquement la même proportion (42%) s'adresse à des professionnel.le.s de l'éducation (enseignants, CPE...). Les professionnel.le.s de l'enfance ou de la jeunesse et ceux et celles du social sont assez peu sollicité.e.s, respectivement par 19% et 11% des parents. On peut donc se demander si les parents ne feraient pas principalement appel à d'autres parents, à des partages d'expérience, ce qui pourrait expliquer l'essor des forums de parents sur Internet (voir infra).

L'âge de l'enfant impacte la demande d'aide ou de conseils : elle est plus forte quand les enfants sont jeunes et se raréfie au fur et à mesure qu'ils grandissent. La sollicitation des réseaux extérieurs baisse fortement à partir des 11 ans des enfants, période d'entrée dans l'adolescence. Pourtant, c'est aussi sur les tranches d'âge 11-14 ans et 15-18 ans que les parents déclarent rencontrer le plus de difficultés dans l'exercice du rôle de parent. Lorsque leurs enfants sont encore jeunes, sont-ils mieux entourés ou ont-ils plus de facilité à solliciter de l'aide ou des conseils (plus grande mobilisation de l'entourage, davantage de contacts avec les professionnels de la santé et de l'enfance-jeunesse) que lorsque leurs enfants abordent l'adolescence ? Les parents auraient-ils le sentiment qu'il est normal de rencontrer des difficultés avec leur enfant lors de l'adolescence, ce qui ne les conduirait pas à solliciter de l'aide ou des conseils ?

Graphique 2. Part de parents sollicitant les réseaux extérieurs (souvent ou de temps en temps) en cas de questions ou de difficultés avec leurs enfants, selon l'âge du ou des enfants



Source : enquête Cnaf – TMO régions 2016.

Les parents qui ne sollicitent pas d'appui extérieur (8% des parents interrogés) expliquent essentiellement ce comportement par une absence de besoin (pour 76% d'entre eux) et, à un degré moindre, par le fait que leurs préoccupations constituent «une affaire privée» (29%). Ils ne sont que 9% à dire qu'ils ne savent pas où aller ni à qui s'adresser (ce qui représente à peine 1% de l'échantillon global).

Des dispositifs et actions de soutien à la parentalité peu lisibles pour les parents

Des structures proposent un appui aux parents dans l'exercice de leur fonction parentale. C'est le cas de lieux apportant écoute ou informations, d'associations ou de centres sociaux conduisant une action d'accompagnement à la scolarité des enfants et d'associations de médiation familiale visant à gérer les conflits entre les membres de la famille. Ces lieux et structures de soutien à la parentalité évoqués dans l'enquête sont connus par un peu plus de la moitié des parents. Diverses actions sont également dédiées aux parents, notamment sous forme d'activités parents-enfants, de groupes de parole et d'échanges (café des parents...) ou de conférences-débats. Les parents identifient plutôt bien l'existence d'activités organisées réunissant parents et enfants (ateliers, sorties familles, sorties culturelles, jeux...) : elles sont connues de 70% d'entre eux. Les groupes de paroles et d'échanges entre parents et les conférences-débats sont connus pour leur part d'un peu plus de la moitié des parents.

Globalement, les parents sont peu nombreux à déclarer avoir fréquenté un lieu proposant un appui aux parents : 15% déclarent avoir déjà fréquenté une structure proposant un accueil, de l'écoute ou des informations pour les parents, 9% une structure proposant une action d'accompagnement à la scolarité pour leurs enfants et 5% une association de médiation familiale. Les conférences-débats entre parents et professionnel.le.s et les groupes de paroles et d'échange entre parents ont pour leur part été fréquentés par respectivement 9% et 13% des personnes interrogées.

Les modalités souhaitées par les parents : des échanges individuels avec un.e professionnel.le et des informations sur Internet

Plusieurs formats d'action apparaissent pertinents aux parents interrogés : 33% aimeraient que ces actions se déroulent sous la forme d'échange individuel avec un.e professionnel.le (santé, social, éducation...); 33% aimeraient pouvoir accéder à des informations utiles sur Internet; 29% aimeraient faire des activités avec leur enfant au sein d'un groupe parents-enfants; 26% aimeraient échanger avec d'autres parents en présence d'un.e professionnel.le. Les parents sont moins intéressés par les lieux d'accueil «physique» dispensant des informations (seulement 14% des attentes) ou par l'échange avec d'autres parents sans la présence

d'un.e professionnel.le (11%). La demande pour un accès à des informations sur Internet ou pour des activités parents-enfants en groupe est plus forte chez les parents de jeunes enfants que chez les autres parents.

Pour qu'ils participent à ces actions, il faudrait qu'il s'agisse, pour la majorité des parents (57%), d'actions ponctuelles ne leur demandant pas d'engagement. La majorité d'entre eux également attendent d'une action d'accompagnement à la parentalité qu'elle leur permette de trouver des réponses concrètes et rapides aux problèmes pratiques qu'ils rencontrent, sans leur demander d'entrer dans une démarche plus implicite ou plus susceptible de questionner leur exercice de la fonction parentale.

Les parents souhaitent que les actions aient lieu prioritairement sur les temps de non-activité professionnelle ou sur le temps familial, en particulier le samedi, le mercredi et lors des vacances scolaires²². Le fait que la très grande majorité des répondant.e.s sont des mères, dont une partie ne travaille pas le mercredi, peut contribuer à expliquer ces résultats. Elles sont assez réticentes à l'idée de participer à ce type d'action en soirée au cours de la semaine. Ces créneaux horaires sont probablement considérés comme très cadencés et chargés, puisqu'ils concentrent les activités domestiques et de *care* au quotidien (suivi du travail scolaire, préparation des repas, toilette, etc.) (Champagne *et al.*, 2015).

Les parents expriment le souhait que ce type d'action se déroule dans des lieux du quotidien, que les familles fréquentent quasi obligatoirement. Ils évoquent ainsi tout d'abord (27%) les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) et les locaux de la mairie (21%). Les centres de loisirs ou les locaux d'associations et les structures de la petite enfance (crèches, halte-garderies...) constituent une autre possibilité envisagée respectivement par 16% et 17% des parents. À l'inverse, des lieux davantage associés au domaine social – les centres sociaux et les locaux de la Caf – sont très peu cités (par 9% des parents chacun).

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) vecteurs de nouvelles normes ?

Depuis une dizaine d'années le Web 2.0, et de plus longue date des médias plus classiques comme les séries télévisées, ont généré de nouveaux usages concernant les liens parents-enfants, accentués par le développement des outils nomades. Ces outils modifient la façon dont les parents vont chercher de l'information, du soutien, des conseils en dehors ou en complément de ce qu'apportent des professionnel.le.s plus habituels (médecin, sage-femme, assistante maternelle, travailleur social...).

(22) Le samedi est cité par 26% des parents, les vacances scolaires par 21%, le mercredi par 18% (plutôt l'après-midi que le matin) et le dimanche par 11%. Des actions se déroulant en semaine, même en soirée, correspondent au souhait de 10% des parents.

Les *psyshow*, comme *Ça se discute*, *Le divan*, *C'est votre histoire*, *Les maternelles* ou encore les fictions et autres sitcoms, telles que *Super Nanny*, *Parents mode d'emploi...*, ont déjà installé une nouvelle forme de transmission de savoirs profanes, même si la plupart font appel au cercle restreint de ce qu'il est d'usage de nommer « les spécialistes ». Ainsi, « les séries télévisées participent des définitions sociales contemporaines de la "bonne" parentalité et de la promotion d'une normativité familiale » (Lécossais, 2013, p. 39). Plus récemment, depuis les années 1990, les forums ou les blogs accessibles sur le Web 2.0 deviennent des organisateurs du savoir, des passeurs, des médiateurs dans l'accès à la parentalité et dans « le soutien à la parentalité », mais aussi un miroir du monde social à travers les impératifs et injonctions qu'ils transmettent : « *L'être-parent peut s'apprendre* » (Lécossais, 2013, p. 47).

Cette enquête sur les attentes et besoins des parents en matière de soutien à la parentalité indique combien les professionnel.le.s traditionnel.le.s (médecins, sage-femme, assistante maternelle, travailleur social...) ne sont plus les seuls garants des messages, des réponses que les parents attendent aujourd'hui. Les résultats montrent que certains parents souhaitent partager leur expérience avec d'autres parents (3 sur 10). Ils attendent par ailleurs, des actions qui leurs sont proposées, d'obtenir des informations générales les aidant dans leur rôle de parent (26%) et leur permettant d'acquérir des savoirs et des compétences (23%). Ce partage ou ces acquisitions pourraient se faire, pour un tiers des parents, sous forme d'échange individuel avec un.e professionnel.le (santé, social, éducation...) mais aussi, pour un autre tiers, par l'accès à des informations utiles sur Internet. Les savoirs des professionnel.le.s peuvent ainsi être interrogés, voire contestés par des processus de délégitimation plus ou moins conscients, plus ou moins organisés. La question posée est dès lors : pourquoi cette désacralisation des professionnel.le.s supposé.e.s savoir ? La pléthore des conseils et avis que le Web 2.0 procure pourrait-elle obliger les professionnel.le.s à se repositionner – ou non – au risque de ne plus pouvoir exercer leur métier dans des conditions acceptables, sans être remis en cause sans cesse ?

Nous situerons le problème dans l'utilisation de plus en plus importante du Web 2.0 afin d'analyser combien et comment le travail social, les pratiques de soins, les conseils académiques transitent à présent dans cet espace virtuel et deviennent accessibles aux personnes qui se connectent.

Perte de crédibilité et manque de confiance ?

« *Le métier de parent, et peut-être particulièrement celui de mère, donne lieu à inculcation, rappels à l'ordre, observations émanant de l'entourage proche, familial ou professionnel* » (Weber, in Lécossais, 2013, p. 45). Sur cette base, on peut aisément comprendre que les femmes, surtout si elles sont en souffrance, se trouvent démunies face à de telles injonctions et se situent dans « *l'héritage doltoien de l'injonction à parler* » (Mehl, in Lécossais, 2013, p. 47). Prenons l'exemple du forum « Maman Blues », lancé vers 2004, qui nous paraît emblématique de ce point de vue. Ce forum est unique en son genre parce qu'il ne

cible qu'une seule préoccupation, à savoir la « Difficulté maternelle »²³ et le cortège des souffrances que ressentent certaines femmes après la naissance de leur enfant. De l'article « Le forum de Maman Blues : prendre soin des mères en difficultés maternelles » (Bernard-Chatelain, 2010), nous retenons : que les femmes (certains pères – peu – participent) décrivent une perte de confiance dans les professionnel.le.s rencontré.e.s (« une pédiatre tourne la tête quand Mme essaye d'évoquer avec elle les difficultés qu'elle ressent avec son bébé »), des sentiments d'isolement, de crainte de ne pas être une « bonne mère », de peur pour elles-mêmes et pour leur enfant, angoisse souvent doublée de honte, de ne pouvoir/savoir materner de façon adéquate, de ne pas être à la hauteur des prescriptions entendues, lues, vues, bref, de ne pas être une « bonne mère ».

Alors que les difficultés des mères après la naissance de leur enfant sont largement documentées par des écrits scientifiques, on peut se demander pourquoi les professionnel.le.s n'accordent pas plus d'attention à ce que leur donnent à entendre ces femmes ? Le/la pédiatre et le/la généraliste connaissent pourtant cette problématique de longue date, à n'en pas douter. On peut donc s'interroger sur le nombre important de messages de détresse dans ce forum. Est-ce dû au manque de temps du corps médical ? Est-ce lié au fait que les plaintes deviennent de plus en plus nombreuses et qu'il n'arrive plus à gérer la distance émotionnelle requise pour contenir et accompagner les mères en souffrance ? Est-ce l'expression d'un simple désir d'« extimité », comme le souligne Tisseron (2011) reprenant le vocable lacanien qui évoque le besoin du regard – même virtuel – de l'autre pour valider ses propres expériences ? Est-ce une façon de relativiser ses propres problèmes en les confrontant à ceux des autres ?

Comme la télévision, les forums sur Internet permettent la visualisation et la banalisation d'expériences personnelles. Ces médias permettent en outre d'interroger les normes, les valeurs, chacun cherchant à faire valider par le regard de l'autre de nouvelles façons de vivre la parentalité, le couple, la famille. Les forums mettent en scène une autre conception du débat : le témoignage individuel devient le support d'une interrogation plus générale sur les valeurs et les modes d'expression du rapport affectif.

Du côté des usagères du forum²⁴, Bernard-Chatelain (2010) souligne, à juste titre, d'autres éléments qui pourraient expliquer la fréquentation de ce forum. Elles se sentent moins seules quand elles lisent que d'autres présentent les mêmes symptômes qu'elles et cette appartenance groupale les libère – en partie – de l'angoisse (« *Le forum a un côté anxiolytique* », dit une maman) et de la honte (ce sentiment repéré dans les dires des femmes en dit long sur les prescriptions lourdes qui pèsent sur elles) et les soulage.

La famille élargie - dans laquelle les femmes plus âgées (mère, grand-mère, tante, cousine, etc.) écoutent, soutiennent, donnent des conseils en ex-tante, pré et post-natal - est-elle concurrencée par ce « groupe virtuel » (voir Kaës, 2007) occupant une place laissée parfois vacante ? Quel que soit le groupe, sa fonction est bien d'être un contenant où tout contenu peut se dire, qui fonctionne par

(23) La « Difficulté maternelle », que le site distingue de la dépression « *post-partum* », est un état durable d'incapacité à être en relation avec le bébé.

(24) Ce forum est destiné à apporter des réponses à la « Difficulté maternelle » d'où un usage fortement féminisé.

lui-même en prenant en compte la valeur de chaque individu sans le disqualifier ni le juger. « Aide et entraide » sont les deux vocables pivots du forum Maman Blues. Ainsi, la Toile se substitue ou tout au moins fait concurrence à l'entraide interpersonnelle, signe sans doute d'un espace social appauvri. Pour autant, on peut soutenir l'hypothèse que l'entraide virtuelle peut aussi être considérée comme un nouvel usage susceptible de répondre aux attentes des parents.

Obtenir une réponse rapidement

On peut aussi se demander si l'utilisation des forums n'est pas due à l'accélération de nos sociétés (Rosa, 2006), où l'on veut « avoir une réponse le plus vite possible » ; ou encore si les usagers, insatisfaits, à juste titre ou non, des réponses fournies par les professionnel.le.s, ne vont pas piocher dans le catalogue des solutions (bonnes ou erronées, de la marque du « bon lait » au bon usage du « laisser pleurer », en passant par les normes de puériculture), jusqu'à trouver celle qui leur correspond. En quelque sorte, « ils partent à la pêche » car dans notre société de la vitesse, avoir une réponse rapide peut donner l'illusion que la réponse trouvée est adaptée au problème. Les parents, ici surtout les mères, recherchent une réponse dans l'immédiateté de la question, de la souffrance ressentie, d'un diagnostic posé.

Quoi qu'il en soit, ces forums semblent avoir toute une série de fonctions :

- partager les difficultés rencontrées avec les spécialistes de l'enfant et les professionnel.le.s de la santé ;
- donner de la satisfaction à aider d'autres parents dans la même situation ;
- élargir le réseau social et offrir la possibilité de nouer des relations d'amitié ;
- procurer le sentiment d'être « vraiment » compris.e par d'autres parents qui partagent la même réalité ;
- permettre de parler en toute confiance de sujets « sensibles », tels que le stigma social ou la culpabilité ressentis au regard de l'enfant (Solomon *et al.*, 2001).

D'autres auteurs suggèrent que la participation à un groupe en ligne peut être un moyen efficace de briser l'isolement et développer un plus grand capital social et de santé (voir entre autres Bolam *et al.*, 2006). À cet effet, l'étude de Miyata (2002), menée au Japon auprès de mères de jeunes enfants, montre que la participation à un groupe d'entraide en ligne peut favoriser le bien-être psychologique et augmenter l'estime de soi en procurant du soutien et un sentiment d'appartenance. Drentea et Moren-Cross (2005), qui se sont également intéressées à un forum de mères, constatent que le sentiment de « sécurité », ainsi que le soutien émotionnel et informationnel (formel et informel), favorisent le développement de capital social au sein de cette communauté virtuelle.

Des frontières poreuses et tendues

Est-ce aussi parce que le forum « Maman Blues » est « non médical » qu'il obtient un tel succès ? La question posée est de taille. Lors d'un entretien, une maman

explique : « Dans un forum, je peux discuter avec quelqu'un qui est à mon niveau, quelqu'un comme moi qui a rencontré la même expérience, d'égal à égal. Alors que le médecin représente une expertise et un rapport hiérarchique. Et puis les médecins ont souvent un comportement paternaliste. » Sur la Toile, le savoir profane semble prendre le pas sur le savoir expert, probablement parce que la parole se libère plus facilement quand il n'y a pas de situation de domination et/ou de pouvoir, qui fait craindre d'être jugé.e. Cela signifierait aussi que les savoirs profanes ont beaucoup moins besoin de supports experts que ne le nécessitent certaines professions (même si les modératrices de « Maman Blues » mesurent bien l'importance de proposer une aide psychologique si elles estiment qu'elle est nécessaire). Cela pourrait signifier également que les usagères manifestent le besoin d'une alternative aux « savoirs savants » pour se sentir soutenues, voire comprises. En témoignent les nombreux messages des usagères qui remercient à la fois les mamans qui ont déposé et donné à lire (à voir) leur souffrance, mais aussi les modératrices qui ont prodigué les bons conseils, sans jugement. En témoigne aussi la volonté du forum de « démedicaliser » le problème, voire même d'être « un site non professionnel ».

Cadei et Sitia (2010), qui ont exploré les blogs italiens consacrés au passage à la parentalité, indiquent que des parents (dans ce cas précis, des parents adoptants) ressentent une distance avec les structures qui les accompagnent. Certains expliquent ainsi : « Les associations sont devenues plus agressives envers les parents. Il semble que nous les dérangions. Je ne sais pas pourquoi. S'ils ne veulent pas travailler avec nous, pourquoi sont-ils là ? » (op. cit., p. 9). Que peut bien signifier ce sentiment d'agression ressenti ? Les professionnel.le.s qui travaillent dans le domaine de l'adoption se sentent-ils dépossédé.e.s de leurs prérogatives, du « pouvoir » de leurs « savoirs savants » ? N'ont-ils pas aussi le sentiment que leurs « savoirs savants » méritent d'être entendus ?

Les frontières entre les usagers et « ceux qui détiennent le savoir (le pouvoir ?) » deviennent plus poreuses, mais aussi plus tendues. Ainsi, beaucoup de parents, notamment les mères, ont intégré le vocabulaire de la psychanalyse sans pour autant maîtriser les concepts. Aussi, dans l'article de Bernard-Chatelain (2010), dans lequel il est bien notifié que le forum est non médical et non professionnel, voit-on apparaître des expressions telles que « relation d'aide », « étayage », « identifications », « mouvements transférentiels » (à propos des utilisatrices, du groupe des utilisatrices, du forum, de l'écran et de la technologie (op. cit., p. 8), ou « contenant psychique » et « objet transitionnel » (op. cit., p. 9), autant de termes qui relèvent du champ de la psychologie et de la psychanalyse. Concernant ce dernier terme d'ailleurs, et si tant est que l'on puisse parler « d'espace transitionnel virtuel », peut-être le forum joue-t-il effectivement un rôle de création, de dépassement pour les parents, comme le supposait Winnicott pour les jeunes enfants.

Se trouve actualisé ce que relevait Anthony Giddens en 1994 (p. 47-49) : « La révision chronique des pratiques sociales à la lumière de la connaissance de ces pratiques fait intimement partie du tissu des institutions modernes », si bien que les phénomènes familiaux « ne seraient pas ce qu'ils sont aujourd'hui, s'ils n'étaient complètement "sociologisés" et "psychologisés" », dans un monde où le virtuel a pris une nouvelle place.

Appels au secours versus reconnaissance du doute ?

À partir de l'analyse du forum Zappy Baby en Belgique, Geinger, Vandembroeck et Roets (2013) ont identifié trois thèmes transversaux dans les propos des parents : l'accès à l'autonomie ; la responsabilité individuelle ; les essais, doutes et erreurs. Les auteurs mentionnent un mouvement paradoxal. D'une part, les doutes et les inquiétudes sont décrits en termes de manque de « *self-sufficiency* » (« autonomie ») dans les appels au secours des parents et, d'autre part, par l'expression même de leurs doutes et inquiétudes, ceux-ci démontrent ainsi leur capacité à être de « bons parents » ou tout au moins leur volonté de tendre vers cet idéal de bonne parentalité. Autrement dit, le fait d'« être en doute » ou de « lancer des appels au secours » démontrerait une adaptation aux normes et prescriptions de la bonne parentalité. *A contrario*, ne pas le faire sous-tendrait qu'ils ne sont ni de « bons parents » ni ne souhaitent tendre vers ce modèle. Il est aussi mentionné par Geinger *et al.* (2013) que, lorsque les parents s'appuient sur les conseils de l'expert, ils « copient » ce que sous-tend ce conseil (souvent sans le réaliser), à savoir être des bons parents pour avoir de bons enfants ; l'enfant est réduit à un réceptacle passif, peu présent comme agent autonome alors qu'eux-mêmes se désignent comme tels. Double et miroir, ils participent donc aux injonctions et prescriptions sociales.

Un milieu socio-économico-culturel ségrégatif ?

Bernard-Chatelain (2010) mentionne que les usagères de « Maman Blues » ont un bon niveau scolaire (au vu de leur mode d'expression et de leur capacité réflexive), un niveau socio-économique suffisant pour avoir un ordinateur et, surtout, les compétences nécessaires pour pouvoir surfer sur Internet. On peut donc se demander, à l'instar de Geinger *et al.* (2013), s'il n'y a pas un risque que certaines populations plus défavorisées n'aient pas accès à ces forums, y compris pour produire de l'information. L'enquête réalisée par la Cnaf confirme cette inquiétude : les parents des classes sociales les moins favorisées déclarent moins souvent que ceux des classes sociales les plus favorisées qu'ils souhaitent accéder à des informations utiles aux parents sur Internet²⁵. Le risque est double : une inégalité dans l'accès à l'information et une inégalité dans la production de l'information. En somme, une inégalité qui se manifesterait par le fait que de nouvelles normes sont et continuent d'être véhiculées, *via* le Web 2.0, par une catégorie socio-économique et culturelle favorisée (certainement à son insu), notamment la focalisation sur les responsabilités individuelles et la marche vers l'autonomie²⁶.

(25) C'est le cas de 25 % des parents dont le revenu mensuel du foyer est inférieur à 1 500 euros et de 38 % des parents dont ce revenu est de 3 000 euros ou plus.

(26) Rappelons à ce propos que le « papa poule » des années 1970, qui s'occupait des soins et de l'éducation de son enfant, norme d'une « bonne paternité », n'était le fait que de quelques pères d'une couche de la population favorisée et urbaine, et que les plus démunis, et les ruraux, ne pratiquaient pas cette paternité reconnue et promue socialement.

Partie II

Positionnement des professionnel.le.s et évaluation des actions

Évolution des savoirs sur les relations parents-enfants

L'étude des relations entre les parents et les enfants donne lieu à une littérature très abondante. Si la part de la contribution des psychologues et autres spécialistes du champ psychologique est évidente, elle prend une place particulière dans le cas français, notamment du fait de l'importance des références à la psychanalyse pour les professionnel.le.s de l'enfance et de la famille. Cette influence des savoirs psychanalytiques ne se retrouve pas dans d'autres pays, même de l'espace francophone.

Ce chapitre propose donc de faire le point sur les apports des travaux en psychologie du développement, en psychanalyse, en psychiatrie et en neurosciences sur la question de l'évolution des liens parents-enfants, mais aussi, ce faisant, sur les cultures des professionnel.le.s intervenant auprès des parents. Nous y verrons à quel point ces savoirs ont d'abord distingué clairement la place respective du père et de la mère, laissant de côté la question du parent en tant que tel (sans distinction de genre). Si cette question des relations parents-enfants ne se superpose pas à celle de la parentalité, elle est cependant tout à fait fondamentale pour saisir ce qui constitue le champ des principaux savoirs mobilisés par les professionnels de l'enfance, de la famille et de la parentalité.

Les assises théoriques : le primat maternel (du début xx^e aux années 1970)

La famille représente le premier espace social dans lequel chaque individu fait l'expérience de sa subjectivité. Elle constitue, pour certaines disciplines comme la psychanalyse, la psychologie, les sciences de l'éducation et la sociologie notamment, un terrain privilégié pour l'étude du processus de socialisation du jeune enfant, avec les questions récurrentes quant à sa nature, sa structure ou encore sa dynamique fonctionnelle. Comment le champ de la psychanalyse, en France, a-t-il imprégné – et imprègne – certaines façons d'envisager le lien parent-enfant, la place, le rôle et la fonction des deux parents ?

Sans entrer dans les détails de l'histoire de la maternité et de la paternité, les théoriciens d'obédience psychanalytique, mais aussi les développementalistes (que l'on appelait à l'époque «psychologues généticiens»), du début du xx^e siècle jusque dans les années 1970 environ, ont privilégié la valence maternelle, tant dans sa fonction structurante que sur le volet pathologique. Depuis la fin du xix^e siècle jusqu'au mouvement féministe de la fin des années 1960, la «mère au foyer» des milieux aisés s'occupait pratiquement seule des tâches ménagères, de l'éducation des enfants, mais aussi de la transmission du savoir. Durant cette période, il est à noter que les deux guerres mondiales ont aggravé considérablement le nombre de foyers sans père.

Le clivage opéré entre les figures maternelle et paternelle est sociohistorique, et les théoriciens de l'époque l'ont conforté en idéalisant la place de la mère et la fonction maternelle au tout début de la vie de l'enfant, minimisant l'importance de la présence paternelle pour le développement de l'enfant. Ceci étant, sur le plan juridique, le mari restera longtemps le «chef de famille». Et ce n'est qu'en 1970 que l'autorité parentale remplacera en droit français la «puissance paternelle» qui assurait l'exclusivité de l'autorité du père sur les enfants. L'autorité parentale consacre alors l'égalité des pouvoirs et des devoirs du père et de la mère dans l'éducation des enfants.

Le champ de la psychanalyse

Pour les psychanalystes freudiens et lacaniens, le père fait partie du discours lui-même. «Ce n'est même pas un thème privilégié, c'est quelque chose comme un présupposé nécessaire qui structure son appréhension de la psyché inconsciente qui en retour l'atteste» (Assoun, 1989, p. 26). Ainsi, si l'on se réfère au texte Totem et Tabou (Freud, 1923), ce qui est important, c'est la mise à mort du père qui permet de réécrire le mythe. Le père ne pourra trouver de place qu'une fois sa mise à mort accomplie, et «le mort devient plus puissant qu'il ne l'a jamais été de son vivant» (Freud, 1923, p. 214). De ce meurtre symbolique surgira alors ce que Freud (1939) nommera l'ordre social patriarcal. Dans Moïse et le Monothéisme, Freud interprète le passage de la mère au père comme un progrès, «car la maternité est révélée par les sens, tandis que la paternité est une conjecture basée sur des déductions et des hypothèses» (*op. cit.*, p. 153). Ce qui apparaît essentiel dans l'œuvre de Freud, et pour les psychanalystes freudiens, c'est le centre du complexe d'Œdipe formé par l'imaginaire (c'est-à-dire les représentations inconscientes) du père et les fonctions de cet imaginaire, dont la première nécessité est l'interdiction de la mère, «et par cet interdit, l'ordonnement pour le sujet du désir dans son rapport à la loi» (Hurstel, 1989, p. 253).

Cette fonction première est aussi un repère comme structure constituante du sujet chez Jacques Lacan. Pour ce psychanalyste, même s'il décrit la trilogie paternelle – père réel, père imaginaire et père symbolique –, la fonction paternelle n'est pas assimilable à sa présence effective. «On s'est aperçu qu'un Œdipe pouvait très bien se constituer même quand le père n'était pas là» (Lacan, 1958, p. 14, in Dor, 1989, p. 54), Dor (1989) prolonge sa pensée et écrit : «Parce que la dimension du Père symbolique transcende la contingence de l'homme réel, il n'est donc pas nécessaire qu'il y ait un homme pour qu'il y ait un père» (*op.*

cit., p. 23). Dans le langage lacanien, le père intervient en tant que métaphore, c'est-à-dire un signifiant qui vient à la place d'un autre signifiant, désigné alors «*Nom du Père*», statut qui n'exige en rien la présence d'un homme en situation. C'est un signifiant qui représente la loi. Ainsi la métaphore paternelle constitue le mode fondamental de la transmission de la Loi à un enfant. «*C'est dans le Nom du Père qu'il nous faut reconnaître le support de la fonction symbolique qui, depuis l'orée des temps préhistoriques, identifie sa personne à la figure de la loi*» (Lacan, 1953, in This, 1980, p. 255), et c'est par la mère que le père symbolique est donné à l'enfant, par la parole qui le désigne comme tel. Ce que nous pouvons retenir dans ce discours, c'est que la réalité de la présence du père n'entraîne pas forcément sa présence symbolique dans le sujet et qu'à la limite, la fonction paternelle n'implique nullement l'existence d'un père réel.

Plus près de nous, et en rupture avec ce qui précède, Mahler, Pine et Bergman (1975) (et les post-mahleriens) estiment n'avoir pas laissé une part suffisante au père dans les observations effectuées : «*Dans notre effort pour obtenir un tableau d'ensemble du développement de nos sujets, nous avons cru indispensable d'avoir des entretiens avec les pères. Nous étions conscients depuis longtemps qu'il nous fallait des informations supplémentaires sur la personnalité du père et leur interaction et surtout la relation spécifique de l'enfant à son père*» (op. cit., p. 284), «*Le père, comme objet d'amour, appartient très tôt à une catégorie d'objet d'amour entièrement différente de celle de la mère. Bien qu'il ne soit pas totalement en dehors de l'union symbiotique, il n'en fait toutefois pas partie non plus. De plus le nourrisson perçoit probablement très tôt une relation spéciale du père à la mère : nous ne faisons que commencer à comprendre le sens de cela dans la phase de séparation/individuation et la phase œdipienne ultérieure*» (op. cit., p. 115). L'œuvre de Mahler a laissé des traces dans la littérature anglo-saxonne, et bon nombre de psychanalystes ont suivi le chemin qu'elle a indiqué (Abelin, 1971 ; 1975 ; Blos, 1985 ; 1987 ; Herzog, 1992 ; Roïphe et Galenson, 1981 ; Stoller 1968 ; 1985 ; 1990).

Les écrits de Spitz (1965) restent des références majeures sur la relation mère-enfant et sur les phénomènes psychopathologiques qui peuvent en découler ; découvertes essentielles pour tous ceux et celles qui s'intéressent aux interactions précoces normales ou pathologiques. Sa magistrale démonstration sur la dépression anaclitique²⁷ et l'hospitalisme qu'il décrit chez le jeune enfant privé partiellement ou totalement de nourriture affective, ainsi que la description des premières relations avec la mère, lui a laissé peu de champ pour parler du père perçu davantage comme une figure d' «étranger».

Dans les travaux de Winnicott (1957), on trouve peu de place pour le père dans les premières années de la vie de l'enfant, les concepts de «Préoccupation maternelle primaire» et de mère «suffisamment présente» témoignent de ce primat maternel dans son œuvre.

(27) Le jeune enfant (entre 6 et 12 mois), qui a déjà construit un lien d'attachement avec sa mère, lorsqu'il en est séparé, peut entrer dans un processus dépressif.

Le champ de la psychiatrie (1955-1970)

La place centrale du rôle des mères dans la littérature psychiatrique nous a conduits à nous intéresser plus spécifiquement à ce qui est écrit sur les pères. Dès les années 1960, quelques psychiatres s'intéressent plus spécifiquement à la question du père. C'est ainsi qu'en 1957, Sutter et Luccioni décrivent le « syndrome de la carence d'autorité » en rapport avec une défaillance ou une carence du père. Pour eux, cette « autorité libératrice ou éducative » apparaît comme un « aliment » dont l'enfant a besoin, et il est nécessaire de savoir « comment elle agit dans son évolution personnelle » (Luccioni et Sutter, 1965, p. 814). Un autre psychiatre, Porot (1954), a eu pour souci de réhabiliter cette autorité paternelle. Pour lui, le père « symbole et garant de l'autorité dans la famille » reste, à ce titre, « encore et toujours nécessaire ». Il souligne de fait l'importance pour un fils d'avoir une image d'identification suffisamment valable pour parvenir à une acceptation totale de la virilité symbolisée par le père. Dans les années 1960-1970, d'autres psychiatres se sont penchés sur les facteurs étiologiques des troubles psychopathologiques de l'enfant. En effet, dans des syndromes tels que l'obsession, l'anorexie mentale ou les fugues, apparaît un père peu viril ayant un rôle effacé, mais présent, et s'intéressant à l'enfant avec une réelle relation affective. Cet auteur remarque aussi que « *l'annihilation effective du père aux yeux de l'enfant dépend autant de la mère que du père, car c'est la mère qui "explique" le père à l'enfant, qui pour une grande part le situe* » (Flavigny, 1965, p. 769).

Les psychologues du développement (1950-1975)

Dans plusieurs de ses écrits, Henri Wallon a insisté sur la dépendance dans laquelle sa longue enfance mettait l'homme vis-à-vis du milieu social. Déjà, en 1938, il écrivait : « *L'homme ne peut se concevoir en dehors de la société sans mutilation [...], La société lui est devenue un milieu aussi nécessaire que celui des agents physiques* » (op. cit., p. 119)²⁸. Ainsi, le milieu est complémentaire, indispensable et inévitable pour l'être vivant. L'enfant commence à tout recevoir de sa mère et reste sous la dépendance étroite de celle-ci pour tout ce qui est de l'ordre des soins, mais aussi de l'ordre du sensoriel : « *Il a besoin qu'on le porte, qu'on le berce, qu'on le calme en lui faisant prendre des attitudes favorables d'où puissent résulter la détente et le sommeil* » (Wallon, 1952, p. 311). Sa sagacité a permis à Wallon, avant les nombreuses démonstrations des compétences précoces du nouveau-né, d'affirmer que « *les premiers gestes qui soient utiles à l'enfant, ce ne sont pas des gestes qui lui permettront de s'approprier les objets du monde extérieur ou de les éviter, ce sont des gestes tournés vers des personnes, ce sont des gestes d'expression* » (Wallon, 1952, p. 311). Pour autant,

(28) Notons ici que les auteurs influents mentionnés ici concernent la France, ou la Belgique francophone, et qu'il faudrait citer de nombreux autres auteurs de la littérature pertinente dans le monde anglophone, et même pour la Belgique néerlandophone. Cela n'est pas le cas pour Bowlby, qui va être évoqué dans les paragraphes suivants, et dont l'influence a été très large dans les mondes anglophone et francophone, et même néerlandophone.

l'univers social du petit enfant se réduit chez lui à la seule personne de la mère. En effet, Wallon situe vers l'âge de 6 mois l'élargissement de l'univers social de l'enfant en introduisant le père, lequel ne serait pas encore reconnu comme tel mais, plutôt, comme un individu jouant un rôle particulier. Pour lui, les rôles du père et de la mère sont nettement différenciés : ils peuvent difficilement se substituer l'un à l'autre. Au père revient la fonction d'autorité, élément nécessaire à la structure et à l'équilibre de la famille, à la mère revient la fonction de sollicitude. Malrieu (1973) postule, dans la même veine, une différenciation des fonctions parentales par leurs fonctions sociales différentes, d'une part, et par une tonalité affective et sexuelle différente, d'autre part²⁹.

Les théoriciens de l'attachement (1960-1970)

Bien qu'étant disciple de Freud et donc psychanalyste, Bowlby (1958; 1969) se détache de ce courant de pensée et puise dans les apports scientifiques de son temps, à savoir l'éthologie et la cybernétique, en se référant, pour élaborer sa théorie de l'attachement, à la théorie du comportement instinctif, dont un cas particulier avait été proposé par Lorenz chez l'animal sous le nom d' « empreinte ». Cet attachement va avoir un double rôle : une fonction essentielle de protection, qui est pour Bowlby aussi importante et nécessaire que le comportement alimentaire avec sa fonction de nutrition et le comportement sexuel avec sa fonction de reproduction, et une fonction de socialisation, où l'attachement va devenir un facteur important et indispensable dans la structuration de la personnalité de l'enfant. Pour cela il faut, d'une part, que l'enfant ait la certitude de trouver sa mère quand il veut et où il veut et que, d'autre part, s'établisse une authentique concordance entre les demandes de l'enfant et la capacité d'y répondre de sa mère, autrement dit qu'elle soit disponible et accessible. Si Bowlby reconnaît l'existence de besoins primaires comme la nourriture (voir Freud), il affirme que l'attachement en est un aussi, qu'il ne dérive donc d'aucun autre ; c'est un fait primaire, un système qui n'est pas appris. Il rompt de ce fait avec l'idée prégnante de l'apprentissage, faisant passer l'enfant d'un état biologique à un statut d'être social. Pour lui, le besoin et la recherche d'autrui ne relèvent pas d'un apprentissage. Dès la naissance, l'enfant est orienté vers l'autre, le « socius », orientation inscrite en quelque sorte dans son équipement biologique (ce qui n'empêche pas ce théoricien de s'interroger sur un compromis possible entre l'oralité et l'attachement), Le lien mère-enfant ne peut être uniquement expliqué par la satisfaction de la faim : *« L'enfant a manifestement tendance à maintenir la proximité avec sa mère et ensuite avec d'autres adultes familiers. Aux processus effecteurs correspondraient toutes les formes de comportement qui augmentent ou maintiennent la proximité (se déplacer vers, pleurer, étreindre) et aussi toutes celles qui encouragent la mère elle-même à maintenir cette proximité (sourire ou autres sortes d'amabilité) »* (op. cit., p. 135), Ainsi, *« pour toutes les formes de comportement qui médiatisent le lien de l'enfant à la mère, puis à son père et à d'autres adultes familiers, et que j'ai désignées par le terme générique de*

(29) Ces théories évolueront beaucoup plus tard vers une conception plus triadique des relations (Fivaz-Depeursinge et Corboz-Warnery, 2001).

comportement d'attachement, on postule qu'elles ont un statut biologique aussi fondamental que le comportement alimentaire avec sa fonction de nutrition et le comportement sexuel avec sa fonction de reproduction» (op. cit., p. 136), Bowlby (1958; 1969; 1974) et sa continuateurice Mary Ainsworth, même s'ils ont tous deux apporté plus tard dans leurs écrits des modifications notables à la théorie initiale, adhèrent, dans un premier temps, à la notion de la monotropie maternelle³⁰.

Les processus étudiés sous l'angle des relations d'objet telles qu'ont pu les analyser Freud, Klein, Spitz, sous celui de la dépendance-autonomisation élaboré par Winnicott ou encore celui du processus de séparation-individuation décrit par Mahler, restent à ce jour des références essentielles en France. C'est une spécificité française que l'on ne retrouve pas (ou très peu), notamment dans les pays anglo-saxons.

Jusqu'aux années 1970, pour les psychanalystes et les psychologues de l'enfant, la valence maternelle est clairement démontrée par rapport au père, qu'il s'agisse de «relation au père» (Freud), de «métaphore paternelle» (Lacan), de «pré-occupation maternelle primaire» (Winnicott), de «relation objectale» (Spitz), ou encore de «symbiose maternelle» (Mahler), de «monotropie» (Bowlby) et d'«instance organisatrice du moi» (Wallon). Il semble donc que ces théoriciens ont pensé la mère comme étant le principal et le premier objet pour l'enfant, même s'ils se sont exprimés dans des termes différents. Dans ces écrits, le père est présent, mais c'est un père à «effet retard», un père représenté, voire nommé, qui n'entrera en scène que bien plus tardivement dans la vie de l'enfant.

L'articulation la plus probante entre ces approches (psychanalyse, psychologie, attachement) s'exprime sans nul doute avec la même conviction que les auteurs manifestent sur l'importance initiale accordée à la mère. De même, en sciences de l'éducation, la mère a été considérée comme le pivot essentiel des relations au sein de la famille, de sorte que les travaux sur l'éducation des enfants ont été examinés quasi exclusivement sous l'angle maternel, et reflètent en cela la représentation traditionnelle des rôles familiaux. Cependant, dès les années 1960, des travaux anthropologiques (Mead, 1961), historiques (Ariès, 1955) ou philosophiques (Marcuse, 1964; Foucault, 1966) avaient commencé à mettre en perspective les savoirs considérés comme acquis et proposé d'autres interprétations des relations de l'enfant à son entourage. C'est dans ce contexte que, portés par les mutations sociales, les discours féministes d'une part, les nouveaux travaux des sciences humaines d'autre part, vont contribuer à la reconfiguration des savoirs.

(30) Dans la théorie initiale de l'attachement développée par Bowlby, ce terme de «monotropie» rend compte du lien spécifique qui unit l'enfant à sa mère.

Un tournant majeur : les années 1970

Voyons maintenant comment la psychologie du développement s'est saisie de certaines théories (celle de l'attachement notamment), a impulsé des travaux dans le champ de la problématique paternelle (Zaouche Gaudron, 2001) et a questionné certaines pratiques professionnelles (relatives à l'attachement, par exemple dans les lieux d'accueil de la petite enfance, dans l'accueil familial ou encore la résidence alternée).

Si on a pu parler dans les années 1970 de redistribution des rôles parentaux, c'est que la période précédente a été l'occasion d'une multitude de transformations, qui sont entrées en phase à la fin des années 1960, et ont permis le bouleversement majeur de l'équilibre de la structure familiale que l'on a connu. Les plus évidentes de ces manifestations ont été la montée du «démariage» (Théry, 1993), se traduisant par l'explosion des séparations conjugales et des unions libres (ainsi que des naissances hors mariage, aujourd'hui plus nombreuses que les naissances dans le mariage), et par la volonté de beaucoup de jeunes couples de mettre en œuvre un autre type d'éducation (Neyrand, 2000), Mais c'est surtout à partir des années 1980, en France, que les recherches embrassent les deux acteurs du couple parental de manière à engager «*des modèles interactionnistes qui tiennent compte d'une part de l'action des deux parents et qui, d'autre part, font du style d'interaction entre les membres de la famille un des déterminants importants de l'éducation*» (Kellerhals et Montandon, 1991a, p. 9).

Les changements sociaux qui affectent la famille – éducation des filles, travail des femmes, redéfinition des rôles sexuels et parentaux, participation plus importante (quoique modeste) des pères aux soins – conduisent à s'interroger quant à leurs effets sur les représentations et pratiques éducatives et, au-delà, sur la construction psychologique du jeune enfant et plus particulièrement sur sa socialisation. Au début du xx^e siècle, les auteurs ont fortement insisté sur la fonction maternelle, la relation mère-enfant étant décrite comme première et fondamentale; le père, quant à lui, apparaissait comme un partenaire tel un «étranger familial» ne se trouvant que rarement sur le chemin de l'enfant au cours des premières années.

Historiquement, depuis les années 1970 en France et à l'étranger, on peut noter une première rupture dans le discours et dans les pratiques, avec l'apparition du «nouveau père», du «papa poule». La relation au père, fondamentale, se sous-traît au mythe freudien pour annoncer une ère nouvelle, celle du père «émotionnellement compétent». Dans le même temps, une deuxième rupture concerne aussi le nourrisson. Le bébé indifférencié, enfermé dans sa bulle et perçu comme simple réceptacle, apparaît au regard de plusieurs travaux de recherche comme doué de compétences affectives, cognitives et sociales. La littérature abonde pour mettre en évidence cette prise de conscience essentielle : «Le bébé est.» C'est une personne qui peut interagir, qui est sensible aux apports du milieu et se structure avec et par eux.

Pour reprendre la théorie de l'attachement précédemment évoquée, le fait que l'enfant puisse construire les relations d'attachement à la mère et au père dans

le même temps est une réalité qui a bouleversé ce domaine de recherche³¹. Les études emblématiques de Michael Lamb (1977), réalisées dès les années 1970, montrent que, dès l'âge de 8 mois, les jeunes enfants manifestent un lien d'attachement envers le père et envers la mère, expriment même davantage de comportements affiliatifs distaux en faveur du père (comme sourire, vocaliser et regarder), alors que l'introduction d'une personne étrangère entraîne, chez ces enfants, plus de conduites d'attachement vers leur mère. Au cours de la deuxième année, les enfants manifestent une préférence à l'égard de leur père, avec des comportements d'attachement plus fréquents en sa présence, et ce, de façon plus marquée pour les garçons. Dans les années 1980, un autre constat émerge et plusieurs travaux soutiennent l'hypothèse que le père représente un contexte social différent de la mère. Pour exemple, l'étude de Main et Weston (1981) indique notamment que certains enfants peuvent se révéler sécurisés avec leur mère et insécurisés avec leur père, et Miljkovitch (2011) inverse ce résultat deux décennies plus tard. Dans les années 1990, Kromelow *et al.* (1990) confirment l'existence d'un contexte social différent : la présence paternelle stimule la sociabilité du jeune enfant en direction d'une personne non familière, ce qui peut être interprété comme un gage de nouveauté et d'ouverture vers l'extérieur, notamment pour les petits garçons.

Ces recherches précieuses amènent à considérer que les attachements mère-enfant et père-enfant ne peuvent pas être conceptualisés comme des relations redondantes, et qu'ils se basent sur des styles particuliers d'interaction (Zaouche Gaudron, 2015). L'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned) a publié en 2011 un dossier intitulé *La théorie de l'attachement : une approche conceptuelle au service de la Protection de l'enfance*. Ce n'est pas sans raison que cette structure s'est saisie récemment de ce modèle théorique pour éditer ce dossier thématique, dans la mesure où tous les professionnels et intervenants qui œuvrent dans le champ de la protection de l'enfance doivent être informés des avancées scientifiques dans le domaine. Ces professionnels ont en effet, d'une part, à gérer au quotidien, et souvent dans l'urgence, des situations de séparation et de rupture, physique et psychique, en visant à protéger les enfants d'événements de vie qui seraient préjudiciables à leur développement, et d'autre part, à soutenir les liens familiaux (parentaux mais aussi fraternels). La référence à la théorie de l'attachement n'est sans doute pas sans conséquences sur les décisions prises en direction des enfants et des parents. Comme le souligne Nicole Guédeney (2011, p. 85), « *travailler dans le domaine de la protection de l'enfance confronte en permanence le professionnel aux questions liées à l'attachement et au caregiving* ». Cet auteur s'attache ainsi à examiner dans sa contribution un élément fort peu étudié dans la littérature, à savoir le système d'attachement du professionnel. Autrement dit, dès qu'un partenaire apparaît dans le monde qui environne l'enfant, la problématique générale de l'attachement peut être posée. Le cadre théorique, une fois clairement explicité, doit susciter des débats sur le mode opératoire mis en place dans telle ou telle situation (accueil familial, placement en institution, adoption, incarcération parentale, résidence alternée...) (Zaouche Gaudron, 2012 ; Neyrand et Zaouche Gaudron, 2015),

(31) On pourrait aussi mentionner les travaux de France Frascarolo qui parle d'attachement au père au même moment que la mise en place des attachements à la mère, ce qui pose donc la question de la hiérarchisation ou non des attachements. Cette hiérarchisation peut avoir une incidence majeure sur les décisions à propos de la résidence alternée, pour ne citer que ce point polémique.

Au cours des deux décennies suivantes, dans les années 1980 et 1990, les références à d'autres courants de la psychologie vont se développer, et notamment du fait de l'importance des travaux d'orientation behavioriste en Amérique du Nord, mais aussi du développement rapide des ponts entre psychologie et neurologie, avec les sciences cognitives et les neurosciences.

Développement des sciences cognitives et des neurosciences

Les sciences médicales et l'éducation

À l'évidence, la famille inquiète et fait débat, tant du point de vue des sociologues qui scrutent ses métamorphoses que du point de vue des psychologues qui en analysent les effets sur le développement des enfants, ou encore des pédagogues qui cherchent à repérer les différents styles éducatifs, pour ne citer que quelques thèmes majeurs. Les sciences médicales ne sont pas en reste. Sans faire l'inventaire des théories hygiénistes, rappelons le rôle joué par les premiers médecins, dont le docteur Caron, qui en 1864 proposait de concrétiser les efforts entrepris pour protéger l'enfance en rassemblant toutes les recherches dans une même science qui prendrait le nom de puériculture. Lorsque naît le terme de «puériculture», il est défini comme la «science d'élever hygiéniquement et physiologiquement les enfants». Son champ d'intervention est alors parfaitement circonscrit. Puis, progressivement, avec la baisse de la mortalité infantile, l'évolution des conditions de vie, un intérêt de notre société toujours accru pour l'enfant et ses potentialités, la place et les savoirs vont se modifier. Le contenu de son intervention va devenir plus pédagogique, plus psychologique et relationnel.

Cette extension du champ d'intervention a bouleversé les rapports de la puériculture avec les parents, mais aussi avec les autres professionnels (Sellenet, 2002). Les rôles sont distribués et les savoirs médicaux ou psychiatriques sont utilisés pour décoder ce qui se passe au sein de la famille, dont les symptômes traduisent d'éventuels dysfonctionnements. Ces deux types de savoirs (médical et psychiatrique) vont subir des critiques à des dates différentes. Les savoirs médicaux sont attaqués en premier par la psychologie et l'anthropologie dans un ouvrage dont le titre provocateur, *L'Art d'accommoder les bébés*, fera date (Delaisi de Parseval et Lallemand, 1998). Cet ouvrage conteste l'universalité des modèles d'éducation proposés aux parents et dénonce la fragilité des savoirs médicaux, dont les consignes contradictoires pour nourrir ou coucher les enfants, ne sont que des exemples parmi beaucoup d'autres.

Ainsi, on peut penser que depuis la promotion de l'allaitement maternel au début du XIX^e siècle, les sciences biologiques et médicales poursuivent un rêve qui leur est propre, en même temps qu'elles s'inscrivent dans l'imaginaire scientifico-humaniste des sociétés occidentales : celui de la maîtrise des fonctionnements

humains. Cette promotion n'a d'ailleurs pas eu que des fondements scientifiques, comme le montrent les récents travaux de Marissal (2014) notamment, qui note que la focalisation de l'attention sur l'allaitement maternel, parfois aux dépens de la santé des nourrissons (que les mères affaiblies ne pouvaient que mal nourrir) était liée aussi à l'objectif d'interdire l'emploi aux mères. Cette volonté de toute-puissance du médical parcourt l'ensemble du champ social, malgré les multiples restrictions et obstacles que ce projet fut amené à rencontrer tout au long de ces deux derniers siècles (Neyrand, 2006).

À partir de la découverte du premier antidépresseur en 1957, la chlorpromazine (Ehrenberg, 1998), s'est développée une nouvelle façon de concevoir, pour certains psychiatres et pédopsychiatres, le soin psychique qui va davantage insister sur le traitement du symptôme, à l'aide de médicaments ou de reconditionnements comportementalistes, que sur l'élucidation de la causalité des troubles, jugée trop lourde à réaliser. Ainsi, alors que les représentants des sciences de l'homme développaient des querelles théoriques, la représentation médicale de l'être humain connaissait un formidable essor, grâce au développement des sciences et techniques traitant du biologique : génétique, neurobiologie, procréatique, pharmacologie et techniques cognitivo-comportementalistes de reconditionnement. Si bien que l'industrie pharmacologique est progressivement devenue le principal support d'une réorientation fondamentale des paradigmes scientifiques concernant la procréation et la santé mentale, jusqu'à contribuer au renversement de ce qui constituait auparavant un certain ordre psychiatrique. Par effet de contagion et de logique de diffusion, on a alors assisté à la remise en cause d'une représentation psychodynamique de la vie psychique.

Aujourd'hui, dès l'école maternelle avec le livret d'évaluation, la PMI avec le carnet de santé, les structures de soin psychique avec le manuel statistique et diagnostique des troubles mentaux (DSM4), la question du signalement est devenue centrale dans l'identification des situations considérées « à risque ». Pour autant, on peut se demander s'il n'y a pas là un risque de dérive de la logique, tant éducative que sanitaire (Becquemin, 2006). Les pratiques de l'action sociale basées sur la mise en confiance des individus, jusqu'alors sécurisés par la garantie d'anonymat, ne risquent-elles pas d'être remises en cause ? L'évolution touche, en effet, l'ensemble du domaine du soin, de l'éducatif et du social. S'y trouvent ainsi confrontées des logiques divergentes, dont on voit à quel point elles paraissent difficiles à articuler ; avec d'un côté un modèle managérial de contrôle en pleine expansion, compte tenu des contraintes économiques de l'État, et, de l'autre, un modèle biopsychologique du développement de l'enfant, en mutation, du fait du déploiement d'un nouvel arsenal thérapeutique.

Les controverses autour de l'apport des neurosciences

Les savoirs pédopsychiatriques, psychiatriques et psychanalytiques sont également mis en tension par les apports des neurosciences qui proposent une autre lecture du développement de l'enfant et des symptômes et élaborent d'autres modes de réponse. Les travaux modifient certaines définitions de la bonne parentalité et notamment de l'usage des sanctions. Les neurosciences soulignent

le rôle des adultes sur le développement du cerveau de l'enfant. Les neurosciences cognitives s'intéressent aux questions d'apprentissage, notamment celui du langage. Les neurosciences affectives s'intéressent davantage au fonctionnement et au développement du cerveau de l'enfant. Allan Schore, directeur du département de psychiatrie de l'Université de Los Angeles, a montré que le développement du cortex orbitofrontal, qui joue un rôle dans les capacités d'empathie, dépend des interactions avec les adultes. Joan Luby, professeur de psychiatrie, souligne également qu'une éducation empathique augmenterait le volume de l'hippocampe, petite partie du cerveau qui occupe une place centrale dans le fonctionnement de notre mémoire. Le Canadien Michael Meaney a souligné l'importance de la fonction de maternage, c'est-à-dire de réassurer, consoler, pour le développement de l'hippocampe, tandis que des formes de maltraitance verbale diminueraient au contraire son volume. En effet, le fait de consoler fait sécréter une hormone importante, le *Brain-Derived Neurotrophic Factor* (BDNF), une protéine vitale pour le développement du cerveau. Les expériences affectives sont donc déterminantes pour son développement (Gueguen, 2015). Les neurosciences encouragent une parentalité positive ou bienveillante (*ibidem*). C'est parce que ses structures et réseaux cérébraux ne sont pas encore suffisamment fonctionnels que le tout-petit ne peut pas contrôler ses émotions. L'entourage de l'enfant a ainsi un impact très important sur le développement global du cerveau : être empathique (comprendre et ressentir les émotions de l'enfant), aider l'enfant à exprimer ses émotions (mettre des mots), l'apaiser (en paroles ou par le contact) aideraient au développement de son cerveau.

La polémique porte plus particulièrement sur les relations entre activités cérébrales et neuronales et perceptions subjectives. Elle porte aussi sur les causes de certaines maladies comme l'autisme. Parce que les neurosciences, comme la psychanalyse, se retrouvent sur un même objet, les deux disciplines entrent en concurrence : la psychanalyse envisageant les maladies du psychisme prioritairement comme le résultat d'un processus de refoulement qu'il faut mettre au jour, et la neurobiologie comme une défaillance ou une altération neuronale. On peut se demander dans quelle mesure un rapprochement est possible entre ces deux disciplines. Au-delà des querelles entre les « modernes » et les « anciens », certains chercheurs des deux approches tentent des points de jonction. Citons, par exemple, la position prise par Bernard Golse (2010), qui propose une approche polyfactorielle de l'autisme et un dialogue entre neurosciences, psychopathologie et psychanalyse.

Les récents travaux de Jan Macvarish, menés au sein du centre de recherche de l'Université du Kent sur les *parenting cultures*, démontrent l'importance de l'usage politique de cette perspective des neurosciences dans le champ de la parentalité et leurs puissants effets normatifs et politiques. Elle défend l'hypothèse d'un véritable *Neuroparenting* (Macvarish, 2016). Juste avant la sortie de son ouvrage, un discours de David Cameron, alors Premier ministre, tenu le 11 janvier 2016 et intitulé *Life chances*³², est venu illustrer l'importance des leçons que pourraient souhaiter tirer les politiques des avancées des recherches en neurosciences et en imagerie cérébrale. Jan Macvarish cite ainsi, dans les premières pages de son ouvrage, les deux extraits suivants du discours du Premier

(32) <https://www.gov.uk/government/speeches/prime-ministers-speech-on-life-chances>

ministre : « *Lorsque les neurosciences montrent l'importance cruciale des toutes premières années de la vie dans la détermination des adultes que nous devenons, nous devons penser de manière beaucoup plus radicale la manière dont nous pouvons améliorer la vie de famille et les premières années [de l'enfant]* »³³. C'est sur cette base que le gouvernement britannique a aussi justifié la nécessité de développer des formations à la parentalité (*parenting courses*) : « *Une découverte cruciale est que la vaste majorité des synapses, les milliards de connexions qui transportent les informations dans notre cerveau, se développent au cours des deux premières années. Des destinées entières peuvent être altérées pour le meilleur et pour le pire au cours de cette fenêtre d'opportunité.* »³⁴ Cet exemple montre, comme le défend Jan Macvarish, que le *neuroparenting* doit être conçu comme un argument politique (voir aussi Macvarish *et al.*, 2015).

En résumé, les controverses évoquées concernent moins en tant que tels les apports de la neuropsychologie, des neurosciences et des imageries médicales à la connaissance, aussi bien chez l'enfant, le jeune ou l'adulte, qu'il s'agisse de la mémoire, de la perception, de l'attention, de l'empathie, de la douleur, des réponses au stress, etc., que l'usage qui est fait de ces découvertes, notamment par les médias avides d'effets d'annonce, ou bien encore par l'ascendant des neurosciences sur le discours politique, qui peut s'en emparer à des fins argumentaires pour justifier des choix en matière d'interventions et de politiques publiques (voir à ce sujet Shonkoff et Bales, 2011).

(33) Discours de David Cameron, *op. cit.*, « First, when neuroscience shows us the pivotal importance of the first few years of life in determining the adults we become, we must think much more radically about improving family life and the early years » (traduit par Claude Martin).

(34) « One critical finding is that the vast majority of the synapses, the billions of connections that carry information through our brains develop in the first 2 years. Destinies can be altered for good or ill in this window of opportunity » (*idem*).

Positionnement des professionnel.le.s, et évaluation des actions de soutien à la parentalité

Au-delà des savoirs d'appui mobilisés par les professionnel.le.s dans le champ du soutien à la parentalité, on doit aussi évoquer les logiques d'intervention et l'épineuse question de l'évaluation de leurs pratiques. Il est manifeste que les approches varient entre professionnel.le.s, non sans témoigner d'un certain malaise sur les objectifs à atteindre et surtout sur les méthodes à privilégier. Ce malaise des professionnel.le.s renvoie en partie aux ambivalences ou au flou du projet de soutien à la parentalité, mais aussi aux difficultés que soulève l'appréciation des compétences parentales qu'il conviendrait d'améliorer.

Dans leurs travaux sur le travail social, Jacques Ion et Bertrand Ravon (2005) (voir aussi Ravon *et al.*, 2007) distinguent trois modèles d'interventions, auxquels on peut éventuellement ajouter un quatrième. Le premier modèle dit « intégratif – normatif » débute, selon Ion et Ravon, dès le décret du 30 octobre 1935, qui postule que les difficultés parentales ont une cause : « *Les parents ont manqué d'expérience et de savoir-faire.* » Les parents deviennent donc des parents, à éduquer ou plutôt à rééduquer, et les professionnel.le.s chargés de cette éducation sont reconnus comme détenteurs de ce qui manque aux parents : une expérience, un savoir-faire, voire des savoirs qu'ils vont devoir transmettre en se proposant comme « modèle d'identification ». La relation entre l'aidant et l'aidé est clairement dissymétrique, l'éducateur étant dans un rapport pédagogique classique hiérarchisé. Toute cette époque, jusqu'aux années 1970, est une période où l'aidant sait ce qui est bon pour l'aidé, où l'aidant ne doute pas des modèles éducatifs qu'il propose, où l'aidé se plie bon gré, mal gré, aux préceptes qu'on lui inculque.

Ce modèle très controversé dans les années 1970 par de nombreux auteurs, dont Jacques Donzelot, déjà cité dans ce rapport, va permettre l'avènement du deuxième modèle dit de « *l'émancipation, psychodynamique et mise à l'écoute du sujet* ». Désormais, l'éducateur aborde et aménage la question relationnelle en ayant tendance, principalement en milieu ouvert et en situation d'entretien, à s'installer dans une posture d'écoute, travaillant dans un colloque singulier à ce que le sujet advienne à lui-même, explorant sa biographie, les liens affectifs dans son passé, ou les arcanes des systèmes familiaux. C'est l'époque où l'on encourage l'acquisition de la maîtrise de soi, où chacun doit trouver le chemin de la réinsertion par une analyse de son passé, fauteur de troubles. Pour cela, la

référence à la psychanalyse est mobilisée, de même que la relation d'aide non directive imaginée par Rogers ou encore l'analyse systémique.

Ce modèle sera concurrencé ou complété à la même période par un troisième qui rend compte de l'évolution de la société et de la crainte de la dilution du lien social. Selon Jacques Ion et al., le dernier modèle est celui de la «*reconnaissance, fondée sur une psychologie du lien et un étayage relationnel de la personne*». Il prône l'exigence d'accompagner le parent, de l'étayer et surtout de maintenir le contact sans lequel rien ne peut se faire. Désormais, il s'agit de valoriser la personne et de créer les conditions de sa réussite en l'incitant à se saisir des opportunités qui lui sont offertes et surtout à accepter la main tendue. L'important est de prendre appui sur la relation d'aide (Ravon *et al.*, 2007). Il s'agit moins de rechercher la conversion de l'individu (deuxième modèle) que d'éviter son décrochage, la perte des liens sociaux et donc de privilégier son «réaccrochage», pour reprendre les termes de ces auteurs.

En plus de ces trois modèles encore enchevêtrés, un quatrième percuté les habitudes des professionnels. Il s'agit de celui que Catherine Sellenet appelle le «*modèle de l'injonction à l'autonomie et à l'empowerment*» (Sellenet, 2014). Garder le contact ne suffit plus, l'individu est sommé de trouver en lui les capacités à mobiliser ses propres ressources, à montrer ses compétences et ses capacités d'adaptation pour se gouverner lui-même. La responsabilité est transférée vers l'individu. Ce dernier se doit d'avoir des projets. Ainsi, par exemple, dès le quatrième mois de grossesse, il est demandé aux parents (et aux mères tout particulièrement) d'avoir un projet d'avenir pour leur futur enfant. À défaut, on attend de l'individu, s'il ne peut être l'auteur de son propre changement, qu'il participe au processus de coconstruction de sa prise en charge. En cela le parent est reconnu compétent au-delà des carences qui justifient la mesure d'intervention. La technicité du professionnel qui avait disparu dans le troisième modèle refait surface sous la forme de construction de projets, de référentiels, de guides de bonnes pratiques.

Les «**compétences**» des parents

La notion de compétence des parents³⁵ a pris beaucoup d'importance dans le champ de la famille, qu'il s'agisse du soutien à la parentalité ou, surtout, de la protection de l'enfance. Cette notion est particulièrement mobilisée lorsqu'il s'agit d'envisager l'évaluation du «problème», mais aussi celle des interventions. Cette notion suscite de nombreux débats. Son usage dans différents champs (l'entreprise, la formation, l'école, et désormais la famille) accroît sans aucun doute la difficulté à en cerner la pertinence. En protection de l'enfance, la question des compétences parentales, ou plutôt de leur absence, occupe beaucoup de place, car toute intervention est censée s'appuyer sur une évaluation des carences ou des risques présentés par le milieu familial. La question de la

(35) Cette section reprend un article publié par Catherine Sellenet (2009).

mesure de la parentalité est de plus en plus présente, y compris dans les textes de lois relatifs à la famille. Ainsi, dans la loi du 6 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, l'article 19 précise que « l'attribution d'une ou de plusieurs prestations prévues au présent titre est précédée d'une évaluation de la situation ». L'article 14 fait référence explicitement à l'évaluation des compétences parentales en précisant que, si « celles-ci sont durablement affectées, l'enfant doit bénéficier d'une mesure d'accueil stable ». L'emploi répété des termes d'évaluation, de compétences parentales présentes ou absentes « durablement », montre combien l'idée de mesure et de diagnostic progresse et s'impose comme une injonction.

Mais au-delà de cette nouvelle exigence, que faut-il entendre par compétence parentale ? La compétence est dans son premier sens une notion juridique. Le sens de « rivalité, concurrence », qui s'était développé sous la pression du verbe latin *competere* (« chercher à atteindre concurrentement »), a été supplanté par le terme apparenté « compétition », puis a disparu. Certains auteurs pensent cependant que le lien étymologique entre compétence et compétition n'est pas neutre, toute évaluation de la compétence impliquant en effet une dimension externe : suis-je autant, plus, ou moins capable qu'un autre, dans la même situation ?

Dans le champ du travail et des ressources humaines, la notion de compétence est aussi largement utilisée. Elle s'est généralisée en 1989 par le biais du « bilan professionnel de compétences », conçu comme une démarche novatrice tentant de concilier les droits individuels du salarié et une gestion anticipatrice des emplois et des carrières par l'entreprise. La loi du 31 décembre 1991 a donné au bilan de compétences un cadre législatif strict et protecteur. Le bilan de compétences nécessite, par exemple, l'accord et le volontariat du salarié (voir article R. 900-1 du Code du travail), il doit être effectué par un tiers externe à l'entreprise et surtout s'inscrire dans un projet professionnel ou personnel (L. 900-2). Dans le cadre des compétences parentales, les mêmes garanties seront-elles offertes au parent ? Pourra-t-il toujours donner son accord, avoir connaissance de l'analyse, inscrire cette évaluation dans un projet qui le concerne véritablement ?

Ces définitions montrent que la compétence suppose un contenu, une action, une intériorisation de savoirs et qu'elle n'existe que dans le regard de l'autre, que dans la reconnaissance, la validation par un tiers. Tous ces points sont importants pour analyser les compétences parentales, et nous pouvons déjà les formuler sous forme de questions : quels savoirs sont utiles pour être un parent compétent ? Par quelles actions ces compétences se matérialisent-elles ? Comment devient-on un parent compétent ? Qui va valider ces compétences parentales, comment, avec quelles normes ? Il n'existe pas de diplôme parental, ni même de validation des acquis, alors quels seront les outils d'analyse de ces compétences parentales tant recherchées ?

C'est lors de la conférence de la famille qui s'est tenue le 12 juin 1998, mettant l'accent sur le rôle des familles dans la construction des repères et le maintien de la cohésion sociale, et sur l'enjeu de conforter les parents dans l'exercice de leurs responsabilités, que l'idée de compétence parentale est apparue dans le secteur du soutien à la parentalité. Après une longue période de silence sur le rôle des parents, voire une mainmise des professionnels sur le secteur de l'enfance, les parents se voient ainsi remis en pleine lumière mais, aussi, et c'est sans doute l'envers du décor, sommés de prendre place et de prendre conscience de leurs

responsabilités. Le discours ministériel tenu est en effet ambigu. Il présente deux lectures possibles : l'une mettant l'accent sur les compétences parentales, l'autre laissant filtrer des craintes sur les capacités de la famille à encadrer ses jeunes (Sellenet, 2002).

La conférence de la famille a laissé les professionnel.le.s bien seul.e.s face à cette injonction de valoriser les compétences parentales, car aucun contenu n'a été donné ni aucun moyen pour les évaluer. De nombreuses approches de la compétence existent cependant : l'approche cognitiviste, behavioriste, psychosociale, transactionnelle, systémique... Multiples, ces théories ne peuvent être exposées ici, aussi nous en tiendrons-nous aux deux premières (déjà présentes dans le champ de la parentalité) en partant de la réflexion de Merchiers et Pharo (1992, p. 106) qui posent le problème de la reconnaissance de la compétence en identifiant deux aspects centraux :

- Un aspect cognitif, qui tient compte des connaissances nécessaires à la mise en œuvre d'une activité donnée. En d'autres termes, quelles sont les connaissances nécessaires pour être un parent compétent ?
- Un aspect normatif, qui prend en compte les conditions du succès. Une compétence est un potentiel d'action susceptible d'aboutir à la réussite d'un acte. Comment, et sur quels signes, allons-nous dire que l'acte parental est un succès ? Quels actes allons-nous observer, comment allons-nous juger de la performance parentale auprès d'un enfant ?

La conception cognitiviste de la compétence fait de celle-ci une stratégie et considère les compétences comme un ensemble de dispositions, ressources, capacités cognitives permettant et engendrant l'action. Les chercheurs, dans cette perspective, s'intéressent davantage aux « démarches intellectuelles » qui sont mises en œuvre pour résoudre les problèmes et aux savoirs qui sont mobilisés ; au comment, plus qu'au résultat de l'action. Quand un enfant pleure, à quels savoirs se réfère un parent pour y répondre ou non ? Quels savoir-faire et savoir-être mobilise-t-il ? Comment collecte-t-il les informations qui lui permettront de résoudre le problème auquel le confronte son enfant ? Ce n'est donc pas tant la réponse du parent qui intéresse les cognitivistes que la démarche suivie par ce parent, l'analyse de la stratégie qu'il développe. De nombreux programmes d'éducation parentale (de renforcement du sentiment de compétence, de résolution de problèmes...) ont vu le jour dans le cadre de la prévention primaire ou secondaire, principalement aux États-Unis, mais aussi en Europe (Pourtois *et al.*, 2006, p. 171-185), visant à développer l'*empowerment* (appropriation de connaissances et de compétences) et l'*enabling* (autodétermination) des parents.

Dans cette approche, les chercheurs abordent la notion de compétence comme un savoir-faire stabilisé du point de vue des résultats qui doivent être obtenus. Cela se traduit, dans la pratique, par la rédaction et l'usage de « référentiels de compétences ». Dans cette première approche, que Leplat (1991) appelle « behavioriste », l'accent est mis sur les activités/actions que les sujets doivent savoir effectuer correctement. Dans le champ de la parentalité, nous avons un exemple de ce type d'approche, par référentiel de compétences, dans le guide canadien des capacités parentales de Steinhauer (2003). Il fait l'inventaire des différents champs de la parentalité et dresse une liste de tâches avec des niveaux de réalisation.

Pour ne pas alourdir le propos, nous ne citerons qu'un exemple : celui des compétences parentales nécessaires à la régulation des émotions du bébé. Steinhauer

précise que lorsqu'un enfant a entre 0 et 3 mois, le parent doit soutenir la régulation interne du bébé en décodant les besoins de l'enfant et en les anticipant. Le professionnel évalue sur une échelle de notation de 1 à 9 le degré de compétence du parent. Le niveau 1 correspond à «pas disponible»; le niveau 3 à «disponible par intermittence»; le niveau 5 à «réponse optimale»; le niveau 7 à «réponse désorganisée»; le niveau 9 à «réponse chaotique et excessivement dominante». Cette échelle montre que les extrêmes sont toujours considérés comme l'expression de mauvaises pratiques, indépendamment de l'autre acteur qu'est l'enfant. Le parent compétent est un parent mesuré, qui se tient en équilibre et répond à la philosophie du ni/ni décrite avec humour par François de Singly (2006). Le parent compétent n'est ni fusionnel, ni détaché, ni trop autoritaire, ni trop laxiste, etc.

Toute mesure des compétences parentales implique un jugement de valeur à propos des caractéristiques comportementales, attitudeles ou des traits de personnalité du parent évalué. La compétence est ainsi l'expression d'un groupe d'individus qui fixent les critères d'acceptabilité de ce qu'est ou non une personne compétente en fonction de leurs propres critères. Une personne est dite compétente lorsqu'elle correspond aux valeurs prônées à un moment donné par un groupe d'experts. Certains comportements parentaux sont aujourd'hui valorisés comme «bonnes pratiques», d'autres sont invalidés. Une rapide lecture historique montrerait d'ailleurs la variabilité des compétences parentales requises au cours des siècles.

Les désarrois et hésitations des professionnel.le.s

Initialement, à l'époque de la structuration des Reaap à la fin des années 1990, le développement de ces interventions a suscité non seulement de l'enthousiasme chez les professionnel.le.s, mais aussi une multiplication d'actions le plus souvent considérées comme innovantes. De nombreux/ses professionnel.le.s se sont enthousiasmé.e.s pour les pratiques de groupes de parole, les actions collectives, les projets de mise en réseau, etc. Accompagné des notions de bienveillance, de sollicitude, de faire «avec», de partenariat, le soutien à la parentalité était paré de nombreuses vertus et se présentait comme la solution à de nombreux maux de notre époque.

Le désenchantement a suivi lorsque les professionnel.le.s ont compris que ces nouveaux mots pouvaient masquer la réalité contraignante de ce soutien et que les bonnes volontés butaient sur des réalités sociales complexes. D'où l'apparition d'un malaise qui prend des formes différentes selon les professionnel.le.s sollicité.e.s au chevet de la famille. Sans être exhaustifs sur les questionnements personnels de ces dernier.e.s, citons les difficultés rencontrées et exprimées par quelques corps de métier.

Les puéricultrices, en première ligne du soutien à la parentalité dans les premiers âges de l'enfant (Sellenet, 2002), qui avaient mobilisé beaucoup d'énergie à

se décentrer de la mission de contrôle et de normalisation des comportements qui leur avait été historiquement confiée, se sont vues rattrapées par la mission d'évaluation du danger qui leur est demandée, notamment par le biais des « informations préoccupantes » à signaler. Avant cela, le rapport Bockel (2010) sur la prévention de la délinquance des jeunes confiait également aux puéricultrices la mission de repérage précoce des difficultés des enfants, qui fut dénoncée par l'Association nationale des puéricultrices diplômées et des étudiantes (ANPDE) dès la parution de ce rapport (communiqué de 2010)³⁶.

Autre motif d'insatisfaction : la faiblesse des moyens alloués aux puéricultrices, qui transforment leur visite à domicile non en proposition, mais souvent en imposition. En effet, si la « mise à disposition » d'une visite de la puéricultrice reste bien la règle pour l'ensemble des parents, ce sont bien les mères dites à risque (maternité précoce, tardive, naissance gémellaire, monoparentalité, mères en situation de précarité...) qui concentrent l'ensemble des visites. À l'inverse, les actions dites de soutien comme les ateliers de parents, les ateliers contes et autres initiatives, ne rencontrent pas toujours l'audience espérée, pour les raisons évoquées précédemment : individualisme, concurrence des savoirs disponibles sur Internet et autres, attentes différentes du public... Si l'on ajoute à cela les polémiques révélant la fragilité des savoirs sur l'enfance à partir, par exemple, des débats sur l'alimentation diversifiée, on mesure combien ces professionnels peuvent sentir leur légitimité mise à l'épreuve.

Dans les crèches où les puéricultrices sont aussi présentes, l'étude monographique et ethnographique, menée par Anne-Sophie Vozari (2012) pendant cinq mois dans un service de PMI, analyse les difficultés des puéricultrices à jongler entre prévention ou contrôle et surveillance des mères de jeunes enfants ; entre des injonctions à l'autonomie et à l'émancipation des femmes et une assignation à une naturalisation de la maternité ; entre des discours modernistes sur le rôle des pères et le maintien quasi entier des représentations et des rôles dévolus à chacun. En outre, cette naturalisation est également alimentée par la forte féminisation de la profession puisqu'on ne dénombre que 1 % d'hommes dans la profession de puéricultrice (149 hommes sur 13 759 infirmières puéricultrices/puériculteurs en 2007).

Du côté des assistantes sociales et des éducateurs et éducatrices, le malaise provient des discours paradoxaux tenus et du feuilletage des modèles d'interventions proposés. Parmi les discours paradoxaux, citons l'éternelle tension entre la

(36) ANPDE, communiqué de presse du 17 novembre 2010 : L'Association nationale des puéricultrices diplômées et des étudiantes (ANPDE) s'étonne de la proposition n° 7 du rapport de Jean-Marie Bockel au président de la République, concernant la prévention de la délinquance des jeunes, sur la mise en place d'un repérage précoce des enfants en souffrance à l'âge de 2-3 ans susceptibles d'évoluer dans un comportement de violence.

protection de l'enfant et la protection de la famille, que l'on retrouve exacerbée en Protection de l'enfance par les lois de 2007 et de 2016³⁷.

Mentionnons aussi le malaise éprouvé par les professionnel.le.s censé.e.s intervenir auprès de populations ciblées, avec l'exemple des familles monoparentales. Les professionnel.le.s hésitent entre la reconnaissance de ces situations de plus en plus nombreuses, la prise en compte des risques de pauvreté/précarité, la compréhension de la charge assumée par ces mères et « *la peur de la confusion identitaire des sexes, de la captation psychique de l'enfant et du repli sur la dyade...* » (Martin, Neyrand, Rossi, 2004).

Citons *in fine* l'ingérence de plus en plus grande dans les familles (que révèle en partie la montée des « informations préoccupantes »), qui cadre mal avec les théories à la mode enjoignant les professionnel.le.s à développer l'*empowerment*, le partenariat. Au-delà des discours et des théories en vogue, c'est aussi la façon d'intervenir qui pose aujourd'hui problème aux professionnel.le.s (Lamour et Gabel, 2011).

Perspectives sur les évaluations du soutien à la parentalité en France

En France, la politique de soutien à la parentalité s'appuie largement sur des initiatives issues du terrain, développées pour répondre à des besoins identifiés localement et non sur des programmes ou dispositifs strictement cadrés et déployés sur le territoire national, comme cela est le cas dans un certain nombre de pays anglo-saxons. Le cadrage de la politique de soutien à la parentalité s'appuie essentiellement sur des chartes (charte du Reaap, charte du Clas...) et/ou sur des règles permettant le versement de financements, par exemple pour les prestations de service versées par les Caf.

Si l'hétérogénéité des actions regroupées dans le cadre des Reaap, mais également des Laep, du Clas ou de la médiation familiale, permet de générer des dynamiques locales, elle rend difficile l'évaluation de l'impact de la politique menée sur ses bénéficiaires. C'est pourquoi, avant même d'aborder la question de ce que produisent ces politiques en termes d'impact et d'effets, il convient de se poser la question de ce qu'elles font concrètement et de qui elles touchent.

(37) La simple lecture de l'article L. 112-3 réécrit entre les deux lois est révélatrice. Dans la loi de 2007, la mission de la Protection de l'enfance est de « *prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et d'assurer, le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs* ». Après le décès de la petite Marina, la loi de 2007 a été reformulée en 2016 comme suit : « *La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits* » [...]. Et dans l'esprit de la loi civile du 4 avril 2002 – article 371-1 du Code civil – il ajoute : « *Dans tous les cas, l'enfant est associé aux décisions qui le concernent selon son degré de maturité.* »

Si un suivi de la mise en œuvre des actions de soutien à la parentalité existe de longue date, ce n'est que récemment que des données précises et homogènes à l'échelle nationale ont été constituées³⁸.

La politique de soutien à la parentalité fait déjà l'objet d'un certain nombre d'évaluations, départementales et nationales. Celles-ci portent souvent, avant tout, sur la gouvernance locale de la politique (notamment en lien avec les différentes évolutions des instances les Comités départementaux de soutien à la parentalité, et désormais instances des Schémas départementaux des services aux familles) et traitent de la répartition territoriale des actions au regard des besoins identifiés. En revanche, l'évaluation des effets et de l'efficacité de cette politique de soutien à la parentalité et de ses dispositifs est plus difficile à appréhender.

La grande hétérogénéité intrinsèque de ces derniers en France empêche « *une vision unifiée et standardisée de l'efficacité des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)* » (Campéon, Keppens et Rothé, 2014), mais également des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) (Moeneclaey, 2016) et des autres dispositifs.

Face à cette situation, et dans le contexte d'une forte demande d'évaluation de la part des institutions, deux modes d'évaluation co-existent aujourd'hui.

- L'évaluation des actions

Les projets et actions portés par les acteurs du soutien à la parentalité doivent chaque année faire l'objet d'une évaluation. Si cette démarche s'est répandue ces dernières années, elle reste difficile pour nombre de porteurs de projets et les professionnels, lesquels n'ont pas tous la culture de l'évaluation. Elle se limite le plus souvent à la synthèse de données d'activité assortie d'appréciations du responsable de l'action, dans le cadre des bilans ou évaluations demandés par les financeurs. Cependant, certains acteurs mettent en place des outils plus formalisés – enquête qualitative, tableaux de bord, questionnaires, entretiens – dont quelques-uns visent à apprécier les évolutions individuelles (Acadie-Aures, 2011).

- L'évaluation des dispositifs

Des évaluations plus globales sont menées sur des dispositifs aux échelles départementale et nationale, en général par des prestataires extérieurs (cabinets d'études). Le jugement évaluatif des effets produits par le dispositif se fonde généralement sur des entretiens auprès des différents acteurs, des observations d'actions ainsi que des enquêtes, des récits de vie ou des *focus groups* réunissant des parents ayant participé aux actions. Autant que possible, l'évaluation est réalisée à partir d'un croisement des regards des différents acteurs concernés (accompagnateurs et porteurs de projets, parents, éventuellement enfants).

Cela a été par exemple le cas dans le cadre de l'évaluation nationale des Clas. Les porteurs de projets ont été interrogés sur les effets qu'ils observaient sur les parents et sur les enfants et les parents ont été interrogés par enquête téléphonique à propos des évolutions qu'ils constataient pour eux et pour leurs enfants. De

(38) Concernant les Reaap, ces données ne sont pas encore exploitées.

plus, quelques entretiens de type récits de vie ont été organisés avec des jeunes ayant participé au Clas pendant plusieurs années (Moeneclae, 2016). Ce type de méthodes permet d'obtenir un « faisceau d'indices » qui, faute de mesurer précisément l'impact du dispositif, donne à voir les registres d'effets observés.

En 2007, Benoît Bastard avançait à propos des Reaap : « *Des efforts ont été faits pour mieux saisir et valoriser leurs apports. Il reste cependant que ce type d'organisation [des Reaap : réseau et actions] garde un aspect autorégulé et local indépassable qu'il convient d'accepter si on veut en tirer le bénéfice attendu pour la dynamisation de l'action sociale.* » (Bastard, 2007). Certes, une politique issue du terrain et aux objectifs variés ne permet pas une mesure comparable et chiffrée des effets sur les personnes qui y prennent part. Pour autant, il existe une demande réelle non seulement des acteurs institutionnels, mais aussi d'une partie des professionnels et des porteurs de projets du soutien à la parentalité pour évaluer cette politique et ainsi pouvoir mieux la défendre. Il semble aujourd'hui nécessaire d'aller plus loin dans l'évaluation tout en tenant compte de la spécificité du modèle français de soutien à la parentalité, afin de définir des méthodologies adaptées.

Les méthodes qualitatives paraissent les plus pertinentes. En effet, à défaut de pouvoir mesurer quantitativement les impacts des politiques de soutien à la parentalité, un travail approfondi et partagé sur les objectifs des dispositifs et sur la définition d'indicateurs d'évaluation, ainsi qu'une systématisation du croisement des points de vue, peut permettre une montée en qualité de l'évaluation dans ce domaine.

Produire des preuves dans les interventions du soutien à la parentalité

Il existe aujourd'hui une forte tendance à concevoir la parentalité comme un ensemble de pratiques et de comportements, voire comme un ensemble de compétences (*skills*) qui peuvent s'apprendre et qui sont en relation directe avec des résultats au plan des compétences intellectuelles, affectives et sociales des enfants. Cela est manifeste dans des textes scientifiques aussi bien que politiques, puisqu'il est supposé que des problèmes de parentalité auront des effets sur le devenir adulte de l'enfant, sur sa place dans le marché du travail, et donc sur le coût pour l'État-providence. Comme le décrit Furedi dans sa préface à un ouvrage de Lee *et al.* sur les *parenting cultures* (2014, p. ix-x), « *l'idée d'une relation causale unidimensionnelle entre parentalité (parenting) et résultats socio-économiques est introduite par petites touches discrètes, laissant supposer qu'un manque de soins parentaux influencerait de manière indiscutable le développement de l'enfant* ». Ellie Lee (2014) ajoute que depuis la fin du xx^e siècle la parentalité est de plus en plus conçue comme une affaire technique, dont l'apprentissage peut être généralisé ou uniformisé, et moins comme une relation personnelle qui, par essence, ne peut être définie par des critères techniques.

Cette tendance comportementaliste est surtout présente dans les pays anglophones et néerlandophones (les Pays-Bas et la partie néerlandophone de la Belgique), mais elle influence également d'autres pays. Cette lecture de la parentalité est souvent adossée à des travaux en psychologie comportementale et en neurosciences, qui ont cherché à démontrer les relations causales entre problèmes de parentalité, développement du cerveau et troubles du développement. Comme nous l'avons évoqué précédemment, cette référence aux neurosciences est non seulement faite par des acteurs politiques (Allan, 2011 ; Field, 2010) et des chercheurs dans le domaine de la psychologie développementale (*National Council of the developing child*, 2007), mais aussi par des ONG telles que *Save the Children* (Finnegan et Lawton, 2016) et par l'Unicef (2014) ou l'Unesco (2012). Cependant, ces relations causales, abondamment relayées par les médias de manière souvent trop simpliste, sont fortement critiquées par les neuroscientifiques eux-mêmes (Bruer, 1999 ; Rose et Rose, 2016 ; voir également Vandembroek, 2017, à paraître), au point que le célèbre neuroscientifique Max Coltheart écrivait en août 2016 sur son compte Twitter® : « *Pour le moment, il n'y a aucun résultat des neurosciences qui peut avoir des conséquences pour l'éducation.* »

Dans ce chapitre, nous proposons d'analyser un aspect particulier de cette objectivation et technicisation de la parentalité : les « *evidence-based practices* » (EBP) (« *pratiques fondées sur les preuves* », qui ont prouvé de manière scientifiquement rigoureuse leurs effets). Cette approche vise à : 1) évaluer (et donc mesurer) les effets des programmes de soutien à la parentalité ; 2) le faire par des études comportementalistes et 3) faire le choix politique de destiner les fonds publics aux seuls programmes qui ont prouvé leurs effets.

Si cette politique nous vient également des pays anglophones, elle ne se limite plus du tout à ces seuls pays. L'exemple le plus connu est probablement le programme Triple P (« *Pratiques parentales positives* »), d'origine australienne, qui se présente comme *evidence-based* et qui promet aux gouvernements qui l'achètent que leur investissement sera rentabilisé par la réduction des frais d'aide à la jeunesse, de prise en charge de la délinquance, des problèmes de scolarisation de la jeunesse, etc. (Sanders, 2003 ; Sanders, Markie-Dadds et Turner, 2003). Triple P avance sur son propre site qu'il est « *l'un des programmes evidence-based les plus efficaces au monde, soutenu par plus de trente ans de recherches* ». Le programme est utilisé, entre autres, en Australie, aux États-Unis, au Canada, en Afrique du Sud et au Chili, à Hong Kong et au Japon, mais également en Allemagne, en Écosse, aux Pays-Bas, en Suisse³⁹, en Belgique. Des programmes assez proches sont aussi expérimentés en France depuis peu⁴⁰.

(39) Selon Pascal Gaberel, qui a analysé la diffusion de ce programme en Suisse, le Triple P donnait lieu en Suisse allemande à une quarantaine de cours collectifs, de quatre ou cinq séances de bonnes pratiques éducatives destinées aux parents, données par une vingtaine d'enseignants et aux interventions individuelles de près de deux cents praticiens. Le programme de Pratiques parentales positives ne semble pas s'être fortement implanté tel quel dans des organismes professionnels d'État.

(40) Un programme américain, resté anonyme, destiné à former les parents afin de contrôler les comportements déviants des enfants, a fait l'objet d'une application en France et a été analysé, mais aussi assez sévèrement critiqué par Xavier Briffault (2016) dans un récent ouvrage, qui montre que la controverse sur le recours à ces programmes est intense. Nous y reviendrons.

Ce qui compte comme «évidence»

Face au développement de ces EBP dans le soutien à la parentalité, plusieurs gouvernements, locaux ou nationaux, ont fait le choix de modifier leur politique de subsides en la concentrant sur ces programmes qui ont prouvé leurs effets. Se pose donc la question de ce que veut dire «prouvé». À quel type d'évidence a-t-on affaire ?

On peut ici prendre l'exemple des Pays-Bas (Van Yperen, 2003 ; voir également Vandebroek, Roets et Roose, 2014 pour une analyse plus élaborée), mais des modèles similaires se retrouvent *mutatis mutandis* dans la plupart des pays qui intègrent l'approche des EBP dans leur politique de subsides. Van Yperen distingue cinq niveaux de preuve. Le niveau 0 est le niveau de programmes qui ne documentent pas ce qu'ils font, ce qui conduit à les écarter directement. Le niveau 1 correspond aux programmes qui documentent minutieusement leurs actions mais qui ne produisent pas de preuves. Le niveau 2 correspond aux programmes qui non seulement documentent leurs actions mais les justifient par des théories et de la littérature scientifique. Cependant, ils ne produisent toujours pas de preuves. Le niveau 3 est celui des programmes qui ont pu prouver que les effets attendus sont produits. Toutefois, seul le niveau 4 est accepté comme *evidence-based* : ces programmes prouvent qu'il y a une relation causale entre leur intervention et les effets produits.

Cela implique qu'on ne peut parler d'*evidence-based* que dans le cas des recherches qui utilisent la méthodologie des «*randomized controlled trials*» (RCT). Il s'agit de recherches où un programme de soutien à la parentalité est administré à un groupe expérimental, alors qu'un groupe de contrôle («semblable» ou équivalent au groupe expérimental) ne reçoit aucun soutien, ou reçoit le soutien qui existait auparavant («*care as usual*»). Tout cela semble relever du pur bon sens : dans la mesure où les fonds publics sont limités et doivent donc être gérés avec prudence et parcimonie, il vaut mieux investir dans les programmes ayant prouvé leurs effets, sachant que la meilleure manière de le faire est de comparer l'intervention avec ce qui se fait habituellement. Si les effets sont supérieurs à ce qu'on obtient habituellement, le programme mérite un soutien financier. De plus, pourquoi les parents n'auraient-ils pas droit aux meilleurs programmes possibles, ceux capables de tenir leurs promesses ? Une politique *evidence-based* ne va pas cependant sans poser, dans le champ qui nous intéresse, des problèmes méthodologiques, éthiques et politiques difficilement surmontables.

Problèmes méthodologiques

Le premier problème est qu'un programme doit être appliqué rigoureusement de la même manière à chaque sujet impliqué dans la recherche, car si le programme est adapté aux spécificités de chaque client, on peut difficilement conclure à un rapport causal entre l'intervention et l'effet constaté. Mais c'est justement cette standardisation qui va à l'encontre de l'intention de la médecine *evidence-based* (par laquelle toute cette tendance a commencé), puisque ses pères fondateurs, Sackett *et al.* (1996) ont déclaré à juste titre qu'il fallait toujours adapter la preuve à l'expertise clinique individuelle et aux préférences du patient. C'est pourquoi

l'*American Psychological Association* (APA), après une avalanche de plaintes, s'est penchée sur cette question et a plaidé pour ne plus considérer les résultats des évaluations fondées sur la preuve comme supérieurs à ceux obtenus par d'autres méthodes, telles que l'observation clinique, l'étude de cas, les recherches qualitatives, etc. (APA, *Presidential Taskforce on Evidence-Based Practice*, 2006).

D'ailleurs, la présence d'un groupe contrôle exige d'exclure la comorbidité : si par exemple on veut tester un programme de soutien à la parentalité, on exclura les « cas » qui présentent des conditions exceptionnelles tels que l'alcoolisme, des troubles psychiatriques, des enfants adoptés, des enfants porteurs d'un handicap, des familles recomposées, homoparentales, monoparentales, etc., de telle manière que l'on puisse sérieusement se poser la question : dans quelle mesure les résultats de la recherche peuvent-ils être généralisés à toute la population ? Que signifie alors un groupe témoin comparable ?

Par exemple, Thomas et Zimmer-Gembeck (2007), dans leur méta-analyse de recherches sur le programme Triple P, constatent que pratiquement toutes les recherches se limitent à des parents unis et hétérosexuels de la classe moyenne, alors que le programme prétend être efficace pour des parents en situation de précarité. D'autres chercheurs ont également pointé ce problème de généralisation. En effet, ce que font les RCT consiste à calculer si, *en moyenne*, l'amélioration dans le groupe expérimental est plus ou moins importante que dans le groupe contrôle. Ce faisant, il faut faire abstraction des différences à l'intérieur de chaque groupe. Dès lors, un résultat positif ne signifie pas, bien sûr, que cela soit le cas pour chaque individu dans le groupe expérimental, ce qui implique que la valeur prédictive pour le prochain parent reste toujours limitée. Plusieurs chercheurs ont critiqué la faible validité des promesses avancées par les promoteurs de ces programmes (Coyne et Kwakkenbos, 2013).

Outre ces problèmes méthodologiques sérieux, les RCT (et les recherches quantitatives utilisant des corrélations en général) peuvent, dans le meilleur des cas, montrer qu'un programme est effectif mais ne peuvent jamais expliquer *pourquoi* il l'est. Cette même étude de Thomas et Zimmer-Gembeck indique que les effets de Triple P semblent être « prouvés » quand les effets sont rapportés par les parents (qui témoignent, par exemple, d'une amélioration des troubles de conduite de leur enfant), mais que cela n'est pas le cas lorsqu'ils sont rapportés par des tiers, tels que des chercheurs ou des professeurs d'école, sans que cette différence soit expliquée. Une autre métarecherche souligne qu'il y a une grande différence entre les effets selon qu'ils sont rapportés par les mères ou par les pères, ceux rapportés par ces derniers n'étant pas significativement positifs (Wilson *et al.*, 2012). Ces recherches quantitatives ne peuvent malheureusement pas détecter les mécanismes qui produisent ces écarts ni *a fortiori* les expliquer.

Problèmes éthiques et politiques

Plus importantes encore peut-être que les problèmes méthodologiques sont les questions éthiques et politiques que pose l'approche des EBP. En effet, la question centrale concernant la validité des programmes est de savoir ce que l'on considère comme efficace ; autrement dit, ce que l'on définit comme un effet attendu. Il faut noter que la définition du problème à résoudre reste uniquement

entre les mains de ceux qui dirigent le programme ou la recherche (et qui sont trop souvent les mêmes, nous y reviendrons). Pour Matt Sanders, l'inventeur de Triple P, le but de son programme réside dans le fait que les parents «*doivent devenir des agents de résolution de problème indépendants*»⁴¹, et il utilise abondamment les termes *self-monitoring*, *self-determination*, *self-evaluation*, *self-selection* pour caractériser les stratégies de changements (Sanders, 2003). Son but, selon ses textes, est de produire des parents autosuffisants, malgré les conditions parfois précaires dans lesquelles ils doivent vivre et éduquer leurs enfants. Il est donc clair qu'il s'agit d'une conception politique particulière de la relation entre l'individu et la société et du fonctionnement de l'État-providence, qui met l'accent sur la responsabilité individuelle plutôt que sur la responsabilité partagée entre l'espace privé et l'espace public (censé créer les conditions pour que l'individu puisse prendre ses responsabilités).

De surcroît, les problèmes éthique et politique ne résident pas seulement dans le choix de société sous-jacent mais aussi, et peut-être surtout, dans l'exclusion des principaux acteurs concernés, à savoir les parents eux-mêmes, réduits à être spectateurs du débat sur la définition de leur problème. C'est ce qui constitue le problème central du déficit démocratique des programmes *evidence-based* (Biesta, 2007).

S'ajoute à cela le fait que les concepteurs/architectes des programmes de soutien à la parentalité sont souvent aussi ceux qui prouvent leurs effets dans des études dites scientifiques. Wilson et ses collègues (2012) ont publié dans *BMC Medicine* un article qui analyse cette question, et qui a eu un certain retentissement (menant à ce que la communauté néerlandophone de Belgique revoie sa stratégie de mise en œuvre de Triple P). Ces auteurs ont repéré trente-trois articles publiés dans des journaux scientifiques utilisant des RCT sur Triple P, dont trente-deux étaient écrits par des chercheurs salariés par Triple P, fait rapporté par seulement deux d'entre eux, malgré la règle commune qui impose de rapporter tous «*conflits d'intérêts*» de ce genre.

Pour prendre la mesure de l'intensité des controverses et critiques soulevées par l'adoption de certains de ces programmes, nous citons ci-dessous quelques-unes des principales conclusions de l'ouvrage que Xavier Briffault (2016) a consacré à l'étude de validation d'un de ces programmes américains (restés anonymes) dans le domaine de la promotion en santé mentale. En ayant été associé à toutes les étapes de cette validation en vue d'une importation, ce chercheur en sciences sociales de la santé au CNRS, également membre du Haut Conseil de la santé publique, propose une lecture «*de l'intérieur*» susceptible de permettre de repérer les conditions nécessaires au développement de dispositifs d'évaluation dans ce domaine. Ses critiques, profondes et argumentées, rejoignent les constats faits précédemment dans cette section de notre rapport et qui montrent les écueils de l'adoption d'un modèle médical individualisant et comportementaliste qui s'apparente au «*déterminisme parental*» dénoncé par des auteurs comme Frank Furedi et Ellie Lee, déjà cités dans notre rapport.

«Nous avons examiné un programme nord-américain de formation aux pratiques parentales et familiales, destiné à contrôler les consommations de

(41) «*Need to become independent problem solvers*».

psychotropes et les comportements “déviant” des enfants [...] en tant qu’il représente un exemple tout à fait commun et paradigmatique des démarches et programmes evidence-based dominants en prévention, promotion et prise en charge de la santé mentale en santé publique, tels que les promeuvent par exemple l’INPES, l’Inserm, l’OMS... L’examen a révélé que ce(s) programme(s) sont des instanciations typiques du modèle médical [...]. Les individus y sont construits au sein de la famille, plus généralement au sein de la société, comme des monades indépendantes entrant en relations interpersonnelles au sein d’un environnement conçu comme un biotope. L’éducation des enfants et, plus généralement, la régulation des comportements individuels et interindividuels, y sont conçues comme résultant de la manipulation par les parents des contingences environnementales, dont les parents eux-mêmes, autour de la technique de conditionnement opérant skinnérien. Les personnes y sont réduites à un ensemble de facteurs, de symptômes non articulés entre eux, et qui sont ciblés par des interventions spécifiques reposant sur des hypothèses étiologiques internes à ces personnes, ou à des facteurs environnementaux eux-mêmes factorisés. Les interventions préconisées, décrites dans des manuels standardisés, sont a-contextuelles et a-sociales. Conçues à partir de modèles théoriques simplistes et non articulés entre eux, quand ce n’est pas uniquement à partir de leurs effets empiriquement observés sur quelques indicateurs considérés comme mesurant des “problèmes de santé publique”, ces interventions sont généralement d’une grande pauvreté, lorsqu’elles ne recommandent pas, au nom d’une efficacité supposée sur un problème donné, des stratégies comportementales dont les effets délétères sont manifestes. [...] C’est à l’opposé de la direction indiquée par les divers programmes evidence-based, plus généralement à l’opposé du modèle biomédical, qu’il faut se diriger pour intervenir en santé mentale. Plutôt que d’universaliser, de standardiser, de décontextualiser et de désémantiser les dispositifs, il faut au contraire les localiser, les singulariser, les contextualiser et les sémantiser». (Briffault, 2016, p. 203-204).

Enseignements

L’attention politique pour le soutien de la parentalité est assez récente. Elle va souvent de pair avec une objectivation et une technicisation de ce qu’est la parentalité. Par ailleurs, la parentalité est aussi fréquemment conçue comme la source principale de problèmes sociaux tels que la délinquance, l’échec scolaire, voire la transmission intergénérationnelle de la précarité..., et en même temps comme la solution aux nouvelles questions sociales dans un objectif d’individualisation des responsabilités. Face aux incertitudes qui pèsent sur l’insertion des jeunes et au souhait de mener des politiques efficaces et efficientes, il n’est donc pas étonnant que ces programmes dits «*evidence-based*» séduisent. Il est donc aussi probable qu’ils puissent se développer au-delà des pays dont le système de *welfare* relève d’une orientation libérale plus que sociodémocrate, ou dont les interventions dans le domaine de la famille, de l’enfance et de la parentalité se réfèrent davantage à l’orientation comportementaliste que sociale, humaniste ou psychanalytique. De ce fait, il nous semble important de mettre en discussion le recours à ces programmes pré-établis et pré-évalués et de tenir

compte des écueils qui ont déjà été pointés pour ne pas reproduire certaines erreurs ou entretenir des illusions coûteuses pour les pouvoirs publics⁴².

Si, à première vue, le recours à des programmes ayant prouvé leur efficacité semble relever du bon sens, cette tendance présente plusieurs limites en matière de soutien à la parentalité. Tout d'abord, au regard de la littérature disponible, il semble que certaines approches quantitatives, et en apparence rigoureuses, promettent plus qu'elles ne peuvent effectivement garantir. Ces problèmes méthodologiques peuvent remettre en question la prétendue validité prédictive des résultats. Plus important encore, une distance se creuse entre un savoir technique (qui conduit à une scientisation des relations personnelles) et les savoirs populaires, qui ne sont plus inclus dans la définition des problèmes à résoudre, ni par conséquent dans les solutions à préconiser. Beaucoup des conclusions de certains de ces travaux sont sujettes à caution comme celle, par exemple, de la transmission intergénérationnelle de la précarité. Les oppositions sont très vives entre ceux qui estiment que la précarité est de la responsabilité parentale et ceux qui pensent qu'elle résulte de la défaillance de l'État social. Il en est de même sur le fait de savoir si l'indigence est le résultat de l'éducation (comme le disait déjà de Gérando en 1824) ou si c'est l'inverse. Le débat reste également ouvert sur le fait d'identifier la part respective de ce qui, dans la défaillance scolaire, relève de l'élève (et de sa famille) ou de l'institution scolaire. Ces débats profondément éthiques, sociaux et éminemment politiques doivent être menés en amont de la recherche.

La critique de certains de ces programmes «*evidence-based*» ne veut bien sûr pas dire qu'il n'y a pas de vrais besoins de méthodes ou de standardisation des pratiques. Il est clair que les professionnel.le.s qui travaillent auprès des parents (dans le travail social ou dans la prévention) sont demandeurs de repères. À titre d'exemple, quand Triple P a été introduit auprès des puéricultrices des PMI en Flandres, une recherche a été menée, s'appuyant sur une RCT comparant les provinces avec et sans Triple P et cherchant à savoir si les difficultés rapportées par les parents avaient diminué de manière plus importante dans les provinces expérimentales que dans les provinces de contrôle. Cela n'a pas été le cas. Il a donc fallu conclure que Triple P ne faisait pas mieux que «*care as usual*». Pour autant, toutes les puéricultrices des PMI ayant participé au programme Triple P témoignaient d'une grande satisfaction à l'égard de ce programme qui, selon elles, leur avait permis de mieux faire leur travail (Van den Berg, Vanderfaillie et Grietens, 2009). On peut avancer l'hypothèse que le programme produit une réassurance des professionnel.le.s, mais cette hypothèse n'est pas testée dans l'évaluation conduite.

Cette demande de repères est également très forte dans le contexte français. Elle ne devrait pas pour autant empiéter sur la marge discrétionnaire des professionnel.le.s du soutien à la parentalité. Au lieu de leur promettre une prévisibilité imaginaire, il serait peut-être plus pertinent de les préparer et de les soutenir dans leur travail, souvent effectué dans des contextes totalement imprévisibles. Ceci implique, entre autres, de leur offrir des espaces de réflexion sur leur pratique, y compris sur les dimensions éthique et politique de leur travail (Kunneman, 2006).

(42) À titre d'exemple, rappelons que le coût d'une licence pour pouvoir mettre en œuvre le programme Triple P est de 30 000 euros par an, sans compter le coût de la formation des professionnels, ni ceux de la traduction des modules de formation.

Partie III

**Rôles, normes
et engagements parentaux**

Engagement ou investissement des parents : pour quel bien- être des enfants ?

À l'échelle internationale, au-delà des variations à la fois historiques et géographiques de ce que recouvrent l'idée et les pratiques de soutien des parents, un point semble focaliser l'attention des pouvoirs publics, à savoir les conséquences du travail parental et de soin sur le bien-être des enfants, voire sur leur réussite ou au contraire leurs difficultés et échecs. La manière dont le rôle de parent est (plus ou moins bien) exercé aujourd'hui est ainsi la principale justification du développement d'une politique de soutien à la parentalité dans un grand nombre de pays.

Aussi proposons-nous dans cette section de nous centrer sur ce qui pose problème dans l'exercice de ce rôle parental, afin d'identifier les questions de recherche qui demeurent en suspens et mériteraient d'être développées. Par exemple, notamment, pour comprendre la position qu'occupe la France dans les comparaisons internationales et, aussi, pour lever les doutes qui demeurent sur les mécanismes à l'œuvre dans ce lien entre le travail et les pratiques des parents et le bien-être de leurs enfants.

Nous commencerons donc par rappeler quelques données disponibles sur la question de la communication entre les parents et leurs enfants, lesquelles révèlent certaines difficultés de la situation française dans les comparaisons internationales. Face à ce constat, une notion semble fréquemment mobilisée, celle d'engagement des parents dans leur rôle parental, que l'on pourrait qualifier d'« investissement parental »⁴³.

Ce chapitre présente succinctement ces différents aspects et repère des points qu'il conviendrait d'approfondir dans de futures recherches en France.

(43) Sans revenir sur la notion de « compétence parentale » que nous avons évoquée dans la partie II de ce rapport.

La communication parents-enfant : une énigme française ?

Depuis plus de trente ans (1982 exactement), l'Organisation mondiale de la santé diligente, à peu près tous les quatre ans, une enquête sur les comportements de santé des jeunes d'âge scolaire (*Health Behaviour in School-Aged Children* – HBSC) dans les pays occidentaux. Cette enquête, qui porte sur environ 1 500 élèves dans chacun des pays étudiés, constitue un instrument non seulement pour observer des évolutions dans le temps mais surtout pour comparer la situation de ces jeunes dans différents pays. Au fil du temps, elle a couvert un nombre de plus en plus grand d'États et même de régions du monde, pour atteindre désormais plus de 40 d'entre eux en Europe et en Amérique du Nord, auxquels s'ajoutent Israël, la Russie et des États issus de la division de la Yougoslavie. La France, qui a été incluse dans ces enquêtes au début des années 1990, dispose ainsi de six vagues d'enquête sur la santé de ses enfants et adolescents.

La dernière édition de cette enquête (HBSC 2013-2014) confirme un constat à propos de la France, déjà établi lors des précédentes, sur un point particulièrement crucial pour notre objet de réflexion : celui de la communication entre les adolescents enquêtés et leurs parents, en distinguant la mère et le père. La question posée à l'échantillon de jeunes garçons et filles à 11, 13 et 15 ans (âge des études secondaires) est formulée ainsi : « *Est-il facile pour toi de parler des choses qui te préoccupent vraiment (des choses importantes, graves...) avec les personnes suivantes : père/beau-père ; mère/belle-mère ?* », avec des réponses qui peuvent s'échelonner de très facile, facile, difficile à très difficile.

Nous présentons ces données pour une sélection de pays dans le tableau 1 (en ayant sélectionné vingt et un des quarante pays de cette dernière enquête disponible pour ne pas alourdir la présentation). Chaque pays est classé en ordre décroissant en indiquant le pourcentage de garçons (G) et de filles (F) qui ont répondu « facile » ou « très facile » à cette question pour leur mère et pour leur père. À chacun des âges envisagés, les jeunes français sont proportionnellement les moins nombreux à estimer pouvoir parler « facilement » ou « très facilement » des sujets importants, qui les préoccupent, avec leurs parents. Ainsi, par exemple, à 15 ans, seulement 33 % des garçons estiment pouvoir parler avec leur père de ce qui les préoccupe quand le pourcentage est de 71 % en Islande ou 64 % en Suède. Les filles semblent communiquer un peu mieux avec leurs pères (56 %), même si l'écart est encore une fois très important en comparaison avec un pays comme l'Islande, à nouveau (83 %). Mais quels que soient l'âge ou l'interlocuteur, père ou mère, de ces adolescent.e.s, sur cette question la France est invariablement en dernière position du classement, y compris comparée au total des quarante-deux pays et régions que couvre l'enquête⁴⁴.

(44) Dans le tableau nous indiquons en gras la moyenne des pourcentages pour chaque sexe de l'enquête HBSC, en blanc les pays qui se trouvent au-dessus de cette moyenne et en gris clair ceux qui se trouvent en dessous de la moyenne. Nous avons indiqué en gris foncé les deux derniers du classement.

L'enquête aborde également plusieurs autres points comme le sentiment de se sentir soutenu par sa famille⁴⁵. Dans le tableau 1, nous avons classé les pays selon que les jeunes garçons ou filles, aux trois âges retenus, ont estimé recevoir un fort soutien de la part de leur famille ou bien encore que la communication au sein de la famille, jugée globalement, était de qualité. Sur ces items, la position de la France est moins «mauvaise», mais demeure nettement en dessous de la moyenne dans tous les cas, son classement variant entre la douzième et la seizième position (sur vingt et un) selon l'âge de référence.

Tableau 1. Réponses à la question : «Est-il facile pour toi de parler des choses qui te préoccupent vraiment (des choses importantes, graves...) avec les personnes suivantes : père/beau-père; mère/belle-mère ?»

	11 ans mère	13 ans mère	15 ans mère	11 ans père	13 ans père	15 ans père	11 ans soutien familial fort	13 ans soutien familial fort	15 ans soutien familial fort	11 ans qualité de la commun	13 ans qualité de la commun	15 ans qualité de la commun
Islande	1 G95/ F94	1 G89/ F92	2 G84/ F89	1 G87/ F92	1 G76/ F88	1 G71/ F83	18 G69/ F71	18 G59/ F60	15 G60/ F62	2 G57/ F65	2 G51/ F56	2 G48/ F54
Suède	2 G94/ F93	5 G85/ F89	6 G81/ F83	2 G83/ F90	3 G69/ F84	4 G64/ F75	12 G81/ F79	14 G69/ F69	12 G64/ F67	5 G54/ F58	3 G47/ F48	4 G42/ F46
Angleterre	3 G92/ F95	14 G82/ F85	16 G72/ F81	7 G76/ F87	12 G64/ F77	13 G53/ F71	16 G74/ F76	17 G60/ F65	18 G49/ F57	11 G48/ F50	19 G32/ F33	19 G25/ F22
Pays-Bas	4 G92/ F94	3 G88/ F89	4 G82/ F85	5 G78/ F88	2 G71/ F84	3 G65/ F81	11 G82/ F81	6 G75/ F78	8 G68/ F68	21 G28/ F37	18 G32/ F35	15 G32/ F32
Finlande	5 G91/ F96	5 G85/ F89	8 G78/ F84	3 G78/ F92	8 G64/ F83	9 G54/ F79	8 G83/ F84	11 G70/ F71	13 G65/ F65	6 G53/ F56	8 G40/ F45	5 G40/ F43
Roumanie	6 G93/ F93	3 G89/ F88	3 G86/ F87	6 G79/ F86	5 G65/ F85	6 G55/ F80	7 G86/ F82	2 G80/ F81	1 G76/ F77	1 G68/ F72	1 G54/ F61	1 G51/ F52
Grèce	6 G93/ F93	12 G84/ F85	15 G80/ F74	13 G69/ F87	17 G48/ F81	17 G47/ F72	1 G88/ F91	4 G74/ F83	6 G70/ F74	10 G49/ F52	11 G39/ F38	13 G31/ F33
Norvège	8 G93/ F91	7 G87/ F86	7 G78/ F85	4 G81/ F88	6 G67/ F81	5 G58/ F77	4 G89/ F87	3 G81/ F80	3 G74/ F77	8 G50/ F54	7 G41/ F45	3 G41/ F48
Hongrie	9 G92/ F92	2 G89/ F90	1 G88/ F86	9 G74/ F85	3 G69/ F84	2 G70/ F81	2 G89/ F89	1 G78/ F86	2 G73/ F80	12 G46/ F47	6 G44/ F43	7 G37/ F42
Pologne	9 G92/ F92	10 G84/ F87	10 G77/ F82	12 G73/ F83	9 G66/ F79	11 G56/ F74	14 G79/ F75	15 G64/ F67	17 G55/ F57	14 G43/ F46	17 G35/ F33	21 G23/ F23
Autriche	11 G91/ F92	13 G83/ F85	11 G79/ F80	8 G78/ F83	15 G57/ F78	15 G52/ F70	5 G88/ F87	5 G74/ F82	5 G7373	18 G35/ F43	21 G33/ F32	14 G30/ F33
Portugal	11 G91/ F92	10 G83/ F88	11 G79/ F80	11 G73/ F86	14 G58/ F78	16 G49/ F71	10 G83/ F82	10 G69/ F74	11 G66/ F68	9 G52/ F52	9 42/F40	8 G38/ F37

(45) Avec des questions comme : «Estimez-vous que votre famille est prête à vous aider, qu'elle vous apporte du soutien émotionnel en cas de besoin ; pouvez-vous lui parler en cas de problème ?»

Estonie	13 G93/ F90	8 G86/ F88	5 G82/ F84	10 G77/ F80	7 G70/ F77	8 G58/ F75	15 G80/ F73	13 G68/ F71	9 G68/ F68	13 G39/ F50	12 G36/ F37	12 G30/ F35
Moy HBSC	90	G82/ F85	G78/ F80	G73/ F83	G60/ F78	G54/ F73	G80/ F79	G69/ F72	G64/ F67	G49/ F51	G41/ F41	G35/ F36
Italie	14 G88/ F90	16 G76/ F85	19 G71/ F76	16 G71/ F81	19 G50/ F76	19 G47/ F67	6 G86/ F87	7 G71/ F82	4 G70/ F77	17 G39/ F42	14 G37/ F34	17 G28/ F26
Allemagne	15 G88/ F88	18 G78/ F80	18 G74/ F76	17 G69/ F81	18 G53/ F73	18 G46/ F69	9 G84/ F83	9 G70/ F74	10 G63/ F70	4 G56/ F59	4 G49/ F45	6 G44/ F39
Irlande	15 G88/ F88	9 G83/ F90	13 G76/ F82	14 G75/ F83	10 G64/ F81	12 G57/ F71	19 G70/ F69	19 G57/ F62	19 G51/ F51	16 G39/ 43	19 G32/ F33	20 G23/ F24
Danemark	17 G86/ F90	15 G80/ F87	9 G80/ F80	15 G69/ F85	13 G58/ F80	10 G59/ F73	Non informé	Non informé	Non informé	7 G58/ F48	10 G46/ F37	9 G38/ F34
Canada	18 G85/ F87	19 G77/ F81	17 G74/ F77	20 G66/ F75	16 G58/ F75	14 G54/ F69	Non informé	Non informé	Non informé	19 G38/ F40	15 G37/ F33	18 G28/ F27
Russie	19 G83/ F82	17 G80/ F80	13 G77/ F80	19 G70/ F74	11 G65/ F77	7 G59/ F75	17 G74/ F68	16 G63/ F61	16 G58/ F58	20 G36/ F37	16 G32/ F37	11 G34/ F33
Espagne	20 G81/ F79	20 G72/ F77	20 G71/ F72	18 G70/ F75	20 G51/ F71	20 G46/ F63	2 G89/ F89	8 G74/ F78	7 G67/ F70	3 G59/ F61	5 G48/ F43	10 G37/ F34
France	20 G79/ F81	21 G70/ F76	21 G60/ F66	21 G56/ F70	21 G42/ F67	21 G33/ F56	13 G77/ F80	12 G65/ F74	14 G58/ F71	15 G46/ F42	13 G40/ F32	16 G33/ F26

Source : Communiquer avec ses parents et se sentir soutenu par sa famille (HBSC 2013-2014).

Cette situation de la France a, bien entendu, suscité de nombreuses interrogations, mais aucune explication n'a véritablement été proposée dans les publications disponibles. Dans la version française de la précédente enquête HBSC, publiée en 2010 par l'Inpes, Emmanuelle Godeau, Félix Navarro et Catherine Arnaud se contentent d'écrire : « Globalement, les propositions de bonne communication entre les adolescents et leurs parents observées en France sont parmi les plus basses de celles déclarées en 2010 dans l'ensemble des pays ayant participé à l'enquête HBSC » (Godeau *et al.*, 2010, p. 55)⁴⁶. On peut donc se demander ce qui peut expliquer cette moindre communication entre les parents français et leurs adolescents par rapport à l'ensemble des pays étudiés. Y aurait-il un problème, voire un syndrome, français ? (voir aussi Bradshaw *et al.*, 2009).

Cette difficulté de communication entre les jeunes adolescents et leurs parents en France est-elle liée à un « relativement plus faible » investissement des parents auprès de leurs enfants, ou à une disponibilité moindre, ou bien peut-on penser qu'il s'agit d'une volonté de ces jeunes de ne pas inquiéter leurs parents ? À moins encore que cette question n'ait suscité une « attitude » chez les jeunes français consistant à ne pas vouloir se montrer trop « proches » de leurs parents et les associant à leurs préoccupations, ce qui pourrait être conçu par certains jeunes comme une forme de dépendance à leur égard. On peut encore penser

(46) Voir aussi le numéro hors-série de la revue *Agora* consacré en 2016 à cette enquête, et notamment Roscoät *et al.*

à certains sujets particulièrement sensibles dans la relation entre les parents et leurs adolescents : la sexualité ou la question scolaire mais c'est le cas de l'ensemble des jeunes enquêtés.

À ce bilan sur la communication des adolescents avec leurs parents, l'enquête HBSC ajoute des informations sur la relation qu'entretiennent les enfants et les jeunes avec l'école. Cette question est incontestablement un sujet sensible en France, qui fait l'objet de nombreux commentaires et même de quelques polémiques, par exemple lors de la publication des données de l'enquête PISA. Le *benchmark* auquel ces travaux donnent lieu, en classant les pays par niveau de réussite, provoque souvent des réactions des pouvoirs publics, comme des professionnels de l'éducation et des représentants des intérêts familiaux (associations de parents d'élèves).

En ce qui concerne l'école, la France se distingue déjà par l'importance du temps scolaire, passé par les jeunes au collège. Les jeunes français entre 12 et 14 ans passent en moyenne 978 heures par an dans le système scolaire, et même 1 048 heures à 15 ans, alors que la moyenne pour les pays de l'OCDE est respectivement de 886 et 902 heures, et même de 872 et 886 heures au sein de l'Union européenne. En somme, à 15 ans, les jeunes français passent 162 heures de plus à l'école que la moyenne européenne, soit environ 18% de plus.

Dans le tableau 2, nous avons reproduit le classement des vingt et un pays retenus précédemment en fonction des réponses fournies à une série de questions par les échantillons de jeunes à 11, 13 et 15 ans sur leur rapport à l'école et à la performance scolaire. Il leur était tout d'abord demandé s'ils aimaient l'école⁴⁷, puis d'estimer leur performance scolaire⁴⁸ et, enfin, s'ils étaient stressés par le travail scolaire. Dans ce tableau, on retrouve certaines polarités et on constate une fois encore que la position de la France n'est probablement pas à la hauteur des espérances et des investissements consentis. Ainsi, par exemple, l'Islande est à nouveau un des pays où les adolescents disent fréquemment aimer l'école et où ils évaluent très positivement leur performance scolaire. La contrepartie est cependant que c'est aussi un des pays où les jeunes éprouvent le plus de pression scolaire ou de stress du fait de l'école. La France est dans une position plus nuancée. Ainsi, les jeunes se situent au niveau de la moyenne des pays sur le fait d'aimer l'école, mais à un niveau nettement inférieur à la moyenne sur l'auto-évaluation de la performance scolaire en se positionnant à la dix-huitième ou à la dix-neuvième place (sur vingt et un pays). En revanche, le sentiment de stress est nettement inférieur à la moyenne, situant le pays en quatrième position parmi les pays où la pression est la plus basse.

(47) « Actuellement, que penses-tu de l'école ? Je l'aime beaucoup/je l'aime un peu/ pas beaucoup/ pas du tout ».

(48) « Selon toi, que pensent tes professeurs de tes résultats scolaires comparés à ceux de tes camarades ? Ils pensent que mes résultats sont très bons/bons/ moyens/ en dessous de la moyenne ».

Tableau 2. Relations avec l'école

	11 ans aime bcp école	13 ans aime bcp école	15 ans aime bcp école	11 ans bonne/ très bonne perf. école	13 ans bonne/ très bonne perf. école	15 ans bonne/ très bon perf. école	11 ans pression scolaire	13 ans pression scolaire	15 ans pression scolaire
Islande	4 G53/ F46	3 G43/ F41	1 G44/ F45	2 G88/F83	3 G77/F71	5 G67/F60	19 G29/F32	19 G58/F47	21 G74/F57
Norvège	5 G50/ F48	2 G46/ F43	2 G35/ F36	6 G82/F79	6 G70/F67	7 G63/F58	5 13/F12	10 G33/F28	13 G66/F36
Roumanie	1 G65/ F57	5 G40/ F35	5 G40/ F25	5 G82/F81	7 G69/F67	10 G60/F54	7 G14/F18	8 G33/F25	7 G39/F33
Irlande	13 G45/ F29	6 G38/ F29	11 G22/ F20	7 G82/F76	1 G79/F71	2 G70/F67	10 G22/F22	14 G40/F34	17 G66/F48
Angleterre	7 G50/ F48	12 G26/ F25	13 G16/ F22	8 G85/F74	4 G76/F70	1 G79/F69	16 G28/F30	16 G42/F39	19 G73/F52
Pays-Bas	8 G51/ F42	4 G40/ F36	7 G25/ F25	4 G83/F81	11 G66/F61	11 G57/F58	1 G10/F9	3 G26/F20	6 G40/F27
Autriche	2 G62/ F58	9 G31/ F25	4 G32/ F36	10 G80/F76	13 G60/F56	15 G54/F52	2 G10/F10	1 G18/F20	3 G27/F28
Canada	17 G37/ F30	10 G29/ F26	12 G20/ F20	11 G80/F75	5 G75/F66	3 G71/F64	13 G25/F27	15 G43/F35	12 G55/F43
Grèce	15 G38/ F32	19 G13/ F10	21 G8/F5	1 G91/F89	2 G78/F70	4 G69/F62	6 G14/F15	13 G40/F33	10 G54/F35
Pologne	10 G45/ F37	1 G51/ F38	6 G30/ F28	14 G80/F69	14 G59/F56	16 G48/F44	14 G29/F24	11 G33/F30	9 G44/F32
Danemark	12 G37/ F44	7 G28/ F32	9 G23/ F21	9 78/F78	10 G64/F65	6 G64/F60	11 G21/F24	9 G31/F29	8 G43/F31
Espagne	6 G54/ F44	14 G23/ F20	16 G17/ F13	3 87/F83	9 G67/F64	13 G57/F52	18 G25/F34	21 G55/F53	20 G70/F60
Finlande	20 G20/ F12	18 G14/ F11	18 G13/F9	12 G81/F73	8 G73/F60	8 G66/F54	15 G26/F30	18 G48/F44	16 G65/F54
Allemagne	3 G60/ F51	11 G27/ F26	15 G18/ F19	17 G72/F63	21 G47/F40	17 G44/F44	12 G24/F26	5 G26/F27	5 G35/F27
Hongrie	16 G39/ F28	15 G25/ F17	3 G41/ F28	20 G65/F61	20 G47/F46	21 G38/F42	4 G10/F15	2 G19/F21	1 G24/F19
Suède	11 G45/ F36	8 G28/ F29	14 G17/ F21	13 G77/F75	17 G54/F55	14 G56/F52	3 11/F12	7 G35/F22	11 G60/F34

France	9 G50/ F35	16 G26/ F17	10 G23/ F20	18 G70/F65	19 G55/F50	18 G45/F43	8 G22/F15	4 G28/F21	4 G36/F21
Estonie	21 G17/ F14	21 G6/F7	20 G6/F10	15 G76/F65	15 G61/F53	9 G64/F56	17 G31/F28	17 G48/F39	14 G59/F45
Italie	19 G26/ F17	20 G10/F7	19 G10/F8	16 G71/F65	16 G59/F52	19 G48/F39	21 G36/F45	20 G56/F50	18 G72/F51
Portugal	18 G32/ F25	17 G15/ F13	17 G11/ F14	19 G64/F66	18 G50/F57	20 G35/F50	9 G22/F20	12 G41/F28	15 G67/F42
Russie	14 G37/ F33	13 G26/ F21	8 G22/ F23	21 G66/F58	12 G62/F56	12 G59/F54	20 G32/F32	6 G28/F26	2 G28/F22
Moyenne HBSC	G45/ F37	G28/ F25	G24/ F22	G79/F74	G68/F63	G62/F58	G22/F24	G38/F33	G51/F39

Source : Relations avec l'école (HSBC, 2013-2014)

En 2010, le rapport Innocenti intitulé *Les enfants laissés pour compte* a également souligné la relativement mauvaise position de la France en ce qui concerne les inégalités scolaires mises en évidence dans l'enquête Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA). Ce rapport souligne ainsi que l'écart français entre le score médian des élèves de 15 ans et celui des élèves se situant au 10^e percentile (inférieur à 90% des élèves) est un des plus grands de la comparaison, que ce soit en lecture, en mathématiques ou en science. C'est en science que cet écart est le plus grand, situant la France au dernier rang des vingt-quatre pays comparés (Adamson, 2010, p. 9-10)⁴⁹.

Comment comprendre les phénomènes sous-jacents

Comment peut-on relier ces différents constats à la question du rôle des parents ? Qu'est-ce qui pourrait permettre d'expliquer cette différence de la situation française dans ces comparaisons alors que le niveau d'investissement public, que ce soit en matière d'éducation, de santé ou de protection sociale et familiale, est l'un des plus élevés au monde ? Si ces informations soulèvent bel et bien une question majeure, celle-ci pourrait concerner cette relative difficulté de communication entre les parents et leurs enfants dans le cas français. Car, en effet, à qui peuvent se confier les adolescents français sur ce qui les préoccupe, si ce n'est à leurs parents ou des amis proches ? Y a-t-il un confident alternatif que cette enquête aurait manqué d'interroger ? Quelles explications peuvent être avancées à la lumière des connaissances acquises ?

Les recherches sur la socialisation primaire réalisée par les parents ont bien établi dans quelle mesure elle constituait le socle des inégalités et des phénomènes de reproduction de celles-ci, de génération en génération. C'est tout particulièrement

(49) Pour compléter ce tableau des comparaisons internationales, voir également les productions de l'OCDE, dont le rapport sur l'engagement parental et ses effets dans les enquêtes PISA (OCDE, 2012).

dans les relations entre la famille et l'école que ce phénomène de reproduction a été le plus amplement mis en lumière (voir le classique Bourdieu et Passeron, 1970 pour la France et, pour les États-Unis dans la période contemporaine, voir Lareau, 2011).

Mais, au-delà de ce premier constat d'un rapport bien établi entre milieu social d'origine et performance scolaire du fait des inégalités de capital humain et de capital social transmis et des habitus incorporés dans le cadre de cette socialisation primaire, plus récemment de nombreux travaux ont tenté de comprendre le lien entre l'engagement des parents, leur soutien, l'éducation familiale et la performance scolaire ainsi que, de façon plus large, la réussite et l'adaptation de l'élève. En sociologie de l'éducation, cette relation entre capital humain, capital social et qualité des relations entre les parents et les enfants fait l'objet de nombreux travaux, parmi lesquels on peut mentionner ceux de Cecilia von Otter (2013) et de Von Otter et Stenberg (2015) ; pour les États-Unis, voir Hill et Taylor (2004) et Lee et Bowen (2010).

La littérature sur le sujet est tellement abondante à l'échelle internationale qu'il est difficile d'en rendre compte de façon systématique ici. Pour ce qui concerne la littérature en langue anglaise, Charles Desforges et Alberto Abouchaar en ont d'ailleurs déjà proposé une synthèse dans un rapport de 2003 remis au Département de l'éducation en Angleterre (Desforges et Abouchaar, 2003), dans le but d'identifier les principales conclusions (« *evidence* ») des recherches sur la relation entre parenting et résultat des élèves⁵⁰. La notion utilisée est celle de *parental involvement*, que nous proposons de traduire par « *engagement parental* », voire « *investissement parental* » pour le mettre en regard de la notion d'investissement social, si discutée actuellement au plan national et international.

Ces auteurs distinguent plusieurs volets de cet engagement parental. Ils évoquent les « bonnes » pratiques parentales à la maison (*good parenting in the home*), les conditions matérielles en termes d'environnement stable et sécurisant, les stimulations intellectuelles, les discussions et les échanges entre parents et enfants, ainsi que les « bons » modèles de valeurs sociales et éducatives proposés par les parents, ou encore leurs aspirations concernant la réalisation personnelle et la citoyenneté de leurs enfants. Cet engagement parental se manifeste également au-delà du domicile dans les interactions des parents avec l'école (participation aux événements et à la vie scolaire, contacts avec les enseignants, participation à la gouvernance des établissements, etc.).

Ce bilan des connaissances confirme que l'impact de cet engagement co-varie clairement en fonction des classes sociales, du niveau d'éducation de la mère, de la composition du ménage et du type de structure familiale. Il montre également que cet effet parental est d'autant plus fort que l'enfant est jeune.

Les auteurs insistent sur quelques points majeurs, selon eux :

- l'engagement des parents à la maison se révèle le meilleur prédicteur de l'accomplissement de l'enfant et de son ajustement ;

(50) « *The main aim is to produce a comprehensive literature review of reliable research evidence on the relationship between parents/parenting and pupil achievement/engagement* » (Desforges et Abouchaar, 2003, p. 8).

- cet engagement se manifeste dans tous les milieux sociaux, même si ses effets varient en fonction des classes sociales ;
- la perception que les parents se font de leur propre rôle et leur niveau de confiance dans leur capacité à l’assumer est également un facteur déterminant ;
- en raison de l’importance de la coproduction de cette confiance dans l’interaction entre parents et enfant au travers de l’ajustement de leurs attentes respectives sur le futur de celui-ci, la communication entre parents et enfants a une importance majeure⁵¹.

Parmi la littérature recensée, Schoon et Parsons (2002) ont également étudié la manière dont certains enfants parviennent à réussir scolairement malgré des conditions matérielles et un environnement défavorables. En calculant un indice social (tenant compte des conditions matérielles et de l’appartenance de classe) et un indice de compétence (tenant compte de la performance académique et des dimensions comportementales), ces auteurs ont repérés quatre configurations, comme l’indiquent le tableau suivant :

		Indice social	
		Bas	Haut
Indice de compétence	Bas	Vulnérable	Sous-performant
	Haut	Résilient	Multiplés avantages

Plusieurs recherches recensées dans ce bilan de 2003, et notamment celles adossées à l’enquête NELS précédemment évoquée, soulignent le caractère déterminant de ces aspirations ou attentes partagées, codéfinies dans le dialogue parents-enfants. Des attentes parentales élevées, donnant lieu à des renforcements du travail des enfants et l’existence d’opportunités d’apprentissage à domicile ou dans le cadre non scolaire, constituent des facteurs particulièrement déterminants pour les apprentissages, susceptibles de compenser les inégalités de ressources matérielles. Nombreux sont donc les travaux qui insistent sur l’importance de la qualité des relations et du dialogue entre parents et enfants pour la réussite des trajectoires des enfants. Cet effet relationnel semble bien plus important en tous les cas que l’effet du seul dialogue entre les parents et l’école.

À partir du traitement secondaire de l’enquête PISA, Dimitra Hartras (2015) affine beaucoup ces constats du bilan de littérature de 2003, en mettant à l’épreuve le modèle d’«*intense parenting*» (au sens d’un investissement important de temps et d’argent aux fins d’augmenter les capacités des enfants, en particulier au plan scolaire). S’il est incontestable que des progrès ont été

(51) Une enquête menée aux États-Unis en 1988 avec le *US National Educational Longitudinal Study* (NELS) sur un échantillon de près de 25 000 élèves de 14 ans environ, stratifié à partir de 1 500 écoles, a ainsi permis de tester le poids relatif de l’effet de l’appartenance de classe et celui de l’engagement parental et de la communication entre parents et enfants. Elle conclut que l’effet de la communication entre parents et enfants est particulièrement important pour expliquer les variations de performance des élèves en maths et en lecture. «*Parental involvement made a significant unique contribution to explaining the variation in children’s academic achievement over and above the effects associated with family background... The most significant factor was ‘home discussion’. Regardless of social class, the more parents and children conversed with each other in the home, the more pupils achieved school*» (Desforges et Abouchaar, 2003, p. 21).

obtenus dans les apprentissages des enfants des nouvelles générations du fait de l'augmentation du temps parental depuis les années 1970, et même de la réduction de l'écart entre le temps paternel et le temps maternel, cette auteure met en lumière l'impact de la qualité de cet engagement parental, quels que soient les milieux sociaux concernés. Elle révèle également la différence de nature de cet engagement parental, selon que celui-ci concerne la dimension académique et scolaire ou non. Ce que montre son analyse est précisément que l'intensification de cet engagement parental peut avoir des effets modestes, y compris sur le strict plan des apprentissages scolaires, mais surtout qu'il ne génère pas l'estime de soi, la capacité d'agir (*agency*), les compétences sociales, la résilience et la maturité émotionnelle.

Hartras insiste elle aussi sur l'importance tout à fait majeure des interactions et de la conversation entre les parents et leurs jeunes pour renforcer leurs apprentissages. La question serait donc moins celle de l'aide aux devoirs que le fait d'aider les jeunes à découvrir le monde et à se forger un point de vue propre grâce à ces échanges non académiques et non scolaires : « *Des aspects de "l'habitus familial" qui encourage les interactions dialogiques et les conversations intellectuelles entre parents et enfants se sont révélés plus efficaces pour soutenir le niveau de littératie de jeunes de 15 ans qu'un engagement parental exclusivement orienté sur l'école, sans doute parce que les conversations parent-enfant et les interactions peuvent stimuler différents intérêts intellectuels chez l'enfant et une compréhension du monde et de leur place dans ce monde* » (Hartras, 2015, p. 192) (traduction Claude Martin)⁵².

Cette analyse nous semble indiquer une piste particulièrement prometteuse pour interpréter la situation française car, même si la France ne fait pas partie des pays qui ont été analysés par cette auteure, il semblerait que dans notre pays une partie importante de l'engagement parental et des échanges parents/adolescents est précisément orientée sur l'accompagnement scolaire, la performance à l'école, introduisant en quelque sorte à la maison le climat scolaire et ses tensions. Cette culture de l'apprentissage faisant de la performance à l'école l'alpha et l'oméga de l'interaction parent-enfant pourrait expliquer à la fois un dialogue amoindri et une sous-performance dans les apprentissages.

D'autres travaux invitent à prendre en considération cette composante de l'explication. Ainsi Napolitano, Pacholok et Furstenberg analysent le poids des attentes parentales et les difficultés ressenties dans les couches moyennes pour les atteindre compte tenu des difficultés économiques (Napolitano *et al.*, 2014). L'écart entre attentes parentales et attentes des jeunes sur leur propre futur nous semble ainsi une piste à explorer dans un contexte où les générations concernées ont, pour la première, globalement bénéficié de l'ascenseur social de l'après-guerre, quand la deuxième est confrontée à un contexte de croissance faible, voire de récession et de déclassement social.

Cette réflexion sur le rôle éventuellement contre-performant des parents qui suivent, encadrent, voire sur-encadrent leurs enfants sur le plan scolaire, ou

(52) Pour une perspective de genre sur le sujet, voir Hamilton, 2016. En langue française, voir les travaux d'Isabelle Roskam (Roskam *et al.*, 2009). Pour une approche en termes d'emploi du temps des parents et distinguant le temps parental des mères et celui des pères, voir Esping-Andersen et Bonke (2007).

encore dans leur découverte du monde, débouche sur un autre domaine de recherche très développé dans le monde anglophone, où il est qualifié d'*intensive parenting* ou d'*overparenting*, et à peine émergent en France. Ces travaux mettent en lumière les effets parfois dévastateurs du surinvestissement parental. Il y est aussi bien question de la pression scolaire générée par les parents dans leur suivi de l'activité et des performances à l'école que de l'aversion au risque qui conduisent les parents à contrôler excessivement les activités, les déplacements, les relations sociales, les expériences, etc. de leurs enfants et adolescents. L'espace manque ici pour rendre compte de cette littérature tant elle est abondante, surtout il est vrai dans le champ de la psychologie et de la psychiatrie, mais nous en mentionnons quelques éléments dans la bibliographie et proposons qu'une étude plus systématique des résultats de ces recherches soit menée, avec des prolongements empiriques à réaliser dans le contexte français (voir notamment Barber, 2002 ; Munich et Munich, 2009 ; Nelson, 2010 ; Segrin *et al.*, 2012 ; 2013a et b ; Schiffrin *et al.*, 2015 ; Garst et Gagnon, 2015).

Les impensés normatifs dans la perspective du genre

L'analyse de la parentalité (à travers ses dispositifs de soutien et de formation⁵³) dans une perspective de genre est ardue. Alors que ces dispositifs sont formellement conçus pour impliquer les deux parents, les recherches existantes montrent qu'ils atteignent les mères prioritairement. Les dispositifs d'accompagnement de la parentalité assurent la promotion du principe de coparentalité, selon lequel l'intérêt de l'enfant est d'être élevé par ses deux parents, que la famille soit fondée sur le mariage ou non, que le couple parental soit uni ou désuni (Dekeuwer-Defossez, 1999). Et si la notion de parentalité présuppose deux parents également responsables du devenir de leur enfant et visant son bien-être, elle ne dit rien des rapports sociaux de sexe au sein de la famille. L'asymétrie des positionnements des mères et des pères dans la parentalité n'est pas prise en compte. Cela peut apparaître d'autant plus surprenant que la parentalité dénature les rôles parentaux en présupposant l'acquisition de compétences parentales, le «devenir» parent.

En nous appuyant principalement sur des données décrivant la situation en France et en Suisse, la première partie de ce chapitre présente quelques résultats significatifs des études de genre sur la parentalité. La seconde propose une analyse de celle-ci sous l'angle du travail de «production d'enfant», visant à repérer les points de tension entre les parents à ce propos. Ces points de tension, liés à la division sexuelle du travail, constituent un thème classique de l'analyse féministe de la famille, que l'on peut développer en intégrant des enjeux relativement nouveaux autour de la prise en charge de l'enfant, et que l'intervention professionnelle auprès des familles ne prend pas toujours en compte.

(53) Ce texte ne portera pas sur le détail des dispositifs du «soutien à la parentalité» que l'on définit, dans les termes de Mary Daly, comme l'«ensemble de services et de mesures organisés cherchant à avoir une incidence sur la manière dont les parents exercent leur rôle de parent en leur donnant accès à une gamme de ressources utiles pour augmenter leur compétence en matière d'éducation des enfants» (citée par Martin, Campéon, Keppens et Rothé, 2015, p. 76).

La parentalité, une déspecification inachevée

Au début du xx^e siècle, les premiers diffuseurs dans le monde académique anglo-saxon de la notion de parentalité (*parenthood*) – l'eugéniste Saleeby (1909) et l'humaniste Wilkin (1910) cités en introduction de ce rapport – visent les deux parents indifféremment. En les chargeant tous deux de la responsabilité de leur enfant, ils les mettent également en charge d'une obligation de participer au progrès social et de « produire » des enfants en bonne santé et bien socialisés. Très rapidement, la parentalité va s'imposer dans le monde anglo-saxon comme une notion clé dans le débat public et dans les milieux scolaire et académique. Mais c'est en direction des mères et au nom de la protection de l'enfance que les premiers cours de formation à la parentalité (hygiène, santé mentale, morale eugéniste, responsabilité) seront orientés, avec la visée d'encourager le retrait des mères de l'emploi. Considérons par exemple l'étude de Claudine Marissal sur une organisation belge, l'Œuvre nationale de l'enfance (ONE)⁵⁴. Elle montre que, dans sa lutte pour la santé des enfants, « *l'ONE se positionne contre toute velléité d'émancipation féminine. Alors que durant l'entre-deux guerres, le mouvement féministe et une partie du mouvement féminin revendiquent la capacité civile de la femme mariée, l'égalité entre les époux, une amélioration de l'instruction des filles, le droit au travail et des droits politiques pour les femmes, alors que les jeunes femmes des classes moyennes et des milieux aisés sont de plus en plus nombreuses à accéder à une instruction semblable à celle des garçons, à s'inscrire à l'Université et à se lancer dans des professions jusqu'alors masculines, l'ONE considère ces comportements comme contraires aux intérêts de l'enfant, prône une instruction différenciée, glorifie la maternité, valorise le rôle de la mère au foyer, critique le travail des mères et s'empare contre les revendications féministes* » (2014, p. 181).

Cette focalisation sur la mère, et sur la mère au foyer par excellence, est une constante du soutien à la parentalité, même si à chaque fois père et mère sont sollicités. Ainsi, dès ses origines et de nos jours encore, le hiatus entre la volonté d'en appeler de manière indifférenciée au couple parental hétérosexuel⁵⁵ et le fait que principalement les mères sont concernées par cet appel place la parentalité dans une position ambiguë : d'un côté, face à la déliquescence de l'autorité paternelle, elle constitue un effort de dénaturalisation des rôles familiaux et d'émancipation des individus, effort qu'incarnaient les écrits d'Elsie Clew

(54) Rebaptisé Office de la naissance et de l'enfance.

(55) On notera, en Suisse romande par exemple, que les professionnel.le.s travaillant dans des institutions en charge des problématiques liées aux enfants et aux familles ne pensent pas aux homo-parents dans leurs interventions (Ansermet *et al.*, 2014). Pour un développement de cette question en France, se reporter aux travaux de Martine Gross, notamment Gross 2000 et 2012.

Parsons (1916) déjà au début du xx^e siècle⁵⁶; de l'autre, le principe d'égalité formelle, tel qu'il s'incarne maintenant dans la coparentalité, ne remet pas en cause les inégalités réelles entre les parents découlant de la division sexuelle du travail dans la sphère privée et dans l'emploi. Force est de constater que, de nos jours, l'accompagnement à la parentalité est dominé par une différenciation des rôles des mères et des pères demeurée « traditionnelle », dans le fait, d'une part, que les mères, du fait de la naturalisation persistante de la maternité, sont les cibles de choix des dispositifs⁵⁷ et, d'autre part, que le modèle de coparentalité prescrit des compétences parentales qui ne tiennent pas compte de la division genrée du travail de production et de soin aux enfants, donc qui ne sont pas concrètement articulées aux possibilités réelles des parents. Par conséquent, alors que la parentalité est posée comme étant neutre au regard du sexe du parent, sa traduction dans les pratiques d'intervention cautionne, voire renforce, le système de genre. Illustrons cela par quelques exemples tirés de la littérature sociologique.

a) Les mères, garantes du bien-être de l'enfant

Les analyses de genre du soutien à la parentalité, tous domaines confondus, s'accordent sur le fait que la sur-visibilisation tant des manquements maternels que d'une action paternelle rare ou irrégulière constitue une grille implicite d'intervention professionnelle.

La présence largement dominante des mères dans les dispositifs de soutien à la parentalité est presque systématique. Que ces dispositifs soient privés – tels les dispositifs de formation dispensés dans le cadre de l'École des parents et analysés par Lorraine Odier da Cruz (2013; 2015) – ou publics, que la participation soit volontaire ou contrainte, que les utilisatrices soient de milieux populaires ou des classes moyennes, les mères, parce qu'elles élèvent seules leur enfant ou tout simplement parce qu'elles sont inquiètes, sont des utilisatrices avides de conseils et enseignements pouvant les soutenir dans leur démarche éducative (Bachmann, 2010). De ce fait, elles deviennent les cibles prioritaires du contrôle et de la protection de l'enfant. Par exemple, dans leur étude sur les familles concernées par l'AÉMO⁵⁸ à Genève, Pascal Gaberel et Eric Paulus (2013, p. 43-44), soulignent qu'elles sont constituées par des « *enfants, un peu plus souvent des garçons, [qui] vivent fréquemment dans de grandes fratries et présentent de nombreux troubles de santé : maladies chroniques, troubles du comportement,*

(56) Avec cette auteure, un autre enjeu de la parentalité va poindre, celui consistant à redéfinir les responsabilités parentales des pères et mères dans une perspective égalitariste et contractualiste, et à les fixer légalement, sans toucher au principe de l'autonomie et de la liberté des hommes et des femmes dans le couple. La théorie de Elsie Clew Parsons fonde ainsi, dans une société qui n'était sans doute pas prête à cela, la parentalité sur les trois principes de la volonté, de l'égalité entre les sexes et de la protection de l'enfant. Elle fut, et reste d'ailleurs, ignorée.

(57) Pour rappel, le soutien à la parentalité englobe un ensemble d'actions et de dispositions qui ont pour caractéristiques de : s'adresser aux parents; viser l'amélioration du bien-être de l'enfant; agir sur les compétences parentales (selon Marie-Pierre Hamel et Sylvain Lemoine, 2012, cités dans le rapport Martin, p. 75).

(58) Action éducative en milieu ouvert. Ce service a été mis en place dès 1971 à Lausanne (Suisse) puis au niveau des cantons romands par le Service de protection de la jeunesse, en vue d'éviter des placements de jeunes et d'enfants en institution.

du sommeil ou de l'alimentation, dépendances, mises en danger, tentatives de suicide ou situation de handicap. Près de trois quarts de ces enfants vivent dans des ménages monoparentaux, un cinquième dans des ménages recomposés et un sur dix dans un ménage biparental. La moitié des parents sont encore mariés, les autres séparés et quelques-uns ont vu leur divorce prononcé. Au final, quatre pères et une mère sur dix sont absents, ont disparu ou sont décédés. Donc, dans 90% des cas, ce sont bien les mères qui ont la garde de l'enfant, sont seules en charge de son éducation et des tâches domestiques et donc l'objet de l'action éducative»⁵⁹.

Ce sont les mères qui effectuent les démarches d'aide et se présentent aux rendez-vous dans les services, ce qu'attestent au premier chef les professionnel.le.s elles-mêmes⁶⁰. Si l'absence des pères ne fait que rarement l'objet d'une problématisation (Modak, Messant et Keller, 2013), elle est toutefois déplorée, au nom de l'idéal égalitaire de la parentalité et contre la « toute-puissance » maternelle ou, plus prosaïquement, parce qu'elle contrevient aux directives légales – en Suisse, par exemple, la loi vaudoise de protection des mineurs (LProMin, 2008) oblige les professionnel.le.s à travailler avec les deux parents. Le sous-investissement paternel pourrait cependant avoir pour effet une valorisation de la disponibilité maternelle en tant qu'engagement à encourager et à citer en exemple. Or ce n'est pas le cas, comme le montrent les recherches effectuées par Delphine Serre (2012), Florence Weber (2005) ou encore Coline Cardé (2010) auprès des institutions concernées par le soutien aux familles. Les mères, *a fortiori* lorsqu'elles appartiennent aux milieux populaires, sont soutenues incontestablement, mais sur un fond de culpabilisation en tant que mauvaises gestionnaires de leur famille. Les écrits de Coline Cardé (2010, p. 37), qui a étudié la situation des mères en lien avec la justice des mineurs, un centre maternel et une association de thérapie familiale, éclairent notre propos : la « *dissymétrie sexuelle qui traverse les institutions s'explique, dans certains cas, par l'absence réelle des pères, mais elle révèle également la place qui est faite aux femmes dans les dispositifs de protection de l'enfance et de gestion des risques familiaux [...] : d'un côté, elles sont repérées comme les interlocutrices principales des services sociaux – véritables partenaires dans l'entreprise éducative, ce sont elles qui sont au contact des institutions ; de l'autre, les pratiques et les discours conduisent à les désigner comme les principales responsables des désordres familiaux. Cible et levier de l'intervention, la mère est ainsi tour à tour désignée comme une figure disciplinaire (on lui demande de faire les mœurs) et une figure à discipliner (en vue de prévenir les risques ou de traiter une situation jugée pathogène)* ».

Les mères dépendantes des services sociaux, vulnérables du fait de leur pauvreté, leur isolement (famille monoparentale) et parfois leur trajectoire migratoire, apparaissent comme les « figures repoussoir » de la « bonne » parentalité incarnée dans les comportements des mères des classes moyennes (Odier da Cruz, 2014). Le mode d'intervention basé sur le travail avec les parents conduit *in fine* à une responsabilisation fondée sur l'*empowerment* et visant à les accompagner,

(59) Il s'agit bien sûr d'un effet de filtre : précarité économique, conflits conjugaux et attribution juridique de la garde favorisant ces situations.

(60) L'utilisation du féminin reflète la prépondérance des femmes dans les services de protection de l'enfance et de soutien à la famille.

c'est-à-dire à les aider et les soutenir et non pas à agir à leur place. Cet *empowerment* des parents fait écho aux logiques d'activation présentes dans les politiques de lutte contre la pauvreté, renforçant l'hypothèse d'une politique de parentalité comme levier de l'insertion. On peut supposer que cette responsabilisation qui mobilise des ressorts psychologiques vise en creux ce qui est pensé comme la «bonne parentalité» par ces professionnels et par les parents eux-mêmes.

L'analyse de la production de normes afférentes conduit à relativiser le caractère universel de l'accompagnement du point de vue des publics auxquels il s'adresse. Ainsi, la stigmatisation des mères pauvres par des dispositifs de parentalité qui occultent le sexe du parent maintient, voire renforce, des inégalités entre les différents milieux sociaux, les femmes et les hommes, les suisses et suissesses, les françaises, etc. et les immigrées, en les rendant acceptables (Karsz, 2004). L'assignation à la maternité et l'invisibilisation du travail domestique, que le soutien à la parentalité ne problématise pas, occultent ainsi les mécanismes de dépendance économique des mères, en déterminant en partie leurs conditions d'emploi et, dans certains cas, en Suisse par exemple, leur accès à l'aide sociale (Freivogel, 2007).

L'assignation traditionnelle des femmes aux soins et aux tâches éducatives des enfants et leur supposée plus grande disponibilité expliquent que la présence des mères soit plus systématique que celles des pères dans les dispositifs. Par exemple, l'impact des recherches sur le développement de l'enfant de John Bowlby (1951) et de son concept d'«attachement» à la mère – repris par des psychologues français – a eu des conséquences sur la régulation des familles et la responsabilisation différenciée des parents (Neyrand, 2000; Garcia, 2011). C'est ainsi que, au nom du bien-être de l'enfant, la présence et la disponibilité maternelles sont présentées comme indispensables, particulièrement pendant la petite enfance (Dauphin, 2012). La notion de «bien-être de l'enfant» est un référentiel international occidental qui rend sans doute plus complexe l'exercice parental, tant il repose sur des éléments qui ne sont pas toujours objectivables. De fait, l'intérêt de l'enfant n'est pas clairement défini en droit de la famille.

b) Une paternité qui se découvre après la séparation

La présence des pères auprès de leur enfant devient une préoccupation des professionnels au moment de la séparation du couple et ensuite, dans le souci de préserver le lien parent-enfant, perçu comme central pour l'intérêt de l'enfant. C'est ainsi que la coparentalité est promue dans le contexte de la séparation en posant, comme enjeu et objet de débat, la place des pères séparés et divorcés dans la vie de leurs enfants (Nagy, 2013). Son principe a été inscrit dans la loi du 4 mars 2002 en réponse au constat d'un nombre élevé d'absences paternelles après une séparation (Régnier-Loilier, 2013), avec la visée de préserver la présence des pères dans les choix éducatifs. Et, de fait, les choix éducatifs sont bien l'objet d'enjeux entre les parents, comme en témoigne l'analyse des affaires traitées par les juges aux affaires familiales (JAF) (Collectif Onze, 2013), où nombre d'audiences portent sur des litiges dans le choix à propos des loisirs, des pratiques religieuses ou plus communément de l'école. Pour le Collectif Onze, ce qui se joue à l'audience est bien la protection des prérogatives du père. Le JAF cherche notamment à préserver les revenus du travail des pères des classes

populaires à la limite de l'insolvabilité, afin d'éviter qu'ils ne glissent dans la misère et ne soient découragés de revenir sur le marché du travail⁶¹. L'intérêt de l'enfant est ici de préserver l'image d'un père qui gagne sa vie. Les juges protègent ainsi le droit de regard des pères sur l'éducation de l'enfant sans leur imposer toutefois la prise en charge quotidienne ni le coût réel.

Il serait nécessaire de se demander dans quelle mesure cette préoccupation de coparentalité ne repose pas en partie sur un retour de la figure d'autorité paternelle perçue comme manquante, et en creux sur une critique implicite d'une monoparentalité maternelle contraire à l'intérêt de l'enfant. Il est utile ici de rappeler un passé récent : «*Au moment où la perspective de l'égalité – sinon de la parité – politique entre femmes et hommes est en passe d'être inscrite dans la Constitution, il n'est pas innocent que tant d'autorités intellectuelles et morales viennent ainsi nous rappeler combien les pouvoirs symboliques et, autant que possible, leurs attributs concrets doivent à leurs yeux rester du côté des pères*» (Strobel, 1999, p. 36).

c) le soutien à la parentalité prescrit des compétences parentales éloignées des conditions matérielles de « production d'enfant »

Reposant sur l'idée d'une responsabilisation du « parent », celui qui est reconnu comme tel par le droit, à l'égard de son enfant (bien qu'elle soit contredite par les faits⁶²), le soutien à la parentalité développe une action qui vise à armer individuellement le parent en lui permettant de révéler et développer ses forces cachées : ce sont l'*empowerment* et la responsabilisation, en lien avec les politiques publiques d'activation des individus.

On passera rapidement sur les critiques faites à cette conception de la « production d'un enfant »⁶³ selon laquelle le parent porterait individuellement la responsabilité de son avenir ainsi que de son bonheur. D'une « bonne » ou « mauvaise » action parentale, ou comme certains auteurs le montrent, d'une bonne, ou mauvaise, capacité à anticiper les (nouveaux) risques (sociaux) menaçant le futur de l'enfant⁶⁴, surgirait un adulte adapté, intégré, heureux ou le contraire,

(61) Même au prix de la dépendance des mères et des enfants à l'aide sociale, comme c'est le cas en Suisse (Freivogel, 2007).

(62) Des parents légaux renoncent à cette responsabilité alors que des « parents non statutaires » (Descoutures, 2010) l'endossent pleinement.

(63) Nous nous référons à l'usage de cette notion de « production de l'enfant » tel que soutenu par un certain nombre d'auteurs : «*Dans une société entièrement acquise à l'idée que l'enfant est le pur produit du désir individuel, considérer la mise au monde et l'élevage des enfants comme une « production » déplace l'attention des aspects psychologiques du processus, sur lesquels [se] focalisent les discours médiatiques (enfant comme réalisation de soi, comme accès au bonheur), vers ses aspects économiques. Toute production nécessite un investissement en travail, en temps et en savoir-faire ; celle des enfants s'avérant particulièrement coûteuse dans le court terme, pour des bénéfices individuels et collectifs aléatoires à long terme, elle reste une activité déléguée vers les plus faibles.*» (Praz et al. 2011).

(64) «*The new social risk as defined here is the risk for children to be unable to participate equally in a competitive global economy*», in Knijn Trudie et Hopman Marit, *Participation society substituting the welfare state ; path dependencies in the reform of the Dutch welfare state. The case of parenting support (2015)*, <https://www.researchgate.net/publication/303540802>

en récompense de la « bonne » ou « mauvaise » parentalité. Ainsi, le devenir de l'enfant est attribué aux seules compétences parentales, compte tenu de ce qui a été dit plus haut.

Mais quelles sont ces compétences que le soutien à la parentalité cherche à renforcer ? Quelles activités, quelles actions concrètes et réelles recouvrent-elles et qui concernent-elles ? Les choses ne sont pas claires. On sait que l'intervention sociale auprès des parents et des enfants repose très largement sur des schémas d'interprétation de problèmes empruntant à certains modèles de la psychologie. C'est une manière d'attribuer ces schémas aux qualités d'une personne, avec le danger de les naturaliser : les compétences parentales que l'on souhaite renforcer tiennent ainsi plus d'une disposition mentale, psychologique et affective (capacité d'écoute de l'enfant, attention, réflexivité émotionnelle) que d'une activité dont il serait possible d'évaluer le poids, la charge, le coût pour chacun. e des père et mère qui l'effectue. Le devenir de l'enfant n'est donc pas imputé aux structures sociales mais bien aux parents, qui ne présentent pas les dispositions requises ni ne développent les opportunités qui leurs sont offertes. Vandebroek *et al.* (2014) montrent ainsi comment, via le soutien des compétences parentales, les politiques sociales anti-pauvreté, en focalisant leur action sur la bonne parentalité interprétée comme une action et une responsabilité individuelles, déplacent la question des inégalités au plan des individus, spécifiquement à travers le contrôle et le management des relations entre parents, et plutôt entre mères, et enfants.

Car là aussi, la distinction mérite d'être faite entre le père et la mère. En assimilant les parents à des individus neutres du point de vue de leur identité sexuée et donc *a priori* égaux – et non comme des hommes et des femmes que leur statut familial charge d'obligations différentes –, le soutien à la parentalité occulte le fait que les compétences parentales exigées des pères et mères sont, dans les faits, porteuses d'exigences différentes et hiérarchisées selon le sexe. La question consiste alors, non pas à moraliser la parentalité, mais à prendre la mesure du travail réel de production d'enfant et des inégalités sur lesquelles il est construit. Citons Saül Karsz : « *Dysparentalité* », « *parentalité défaillante* », « *démission parentale* », ces catégories disent peu sur les gens réels, et beaucoup sur ce que les gens devraient être s'ils n'étaient pas ce qu'ils sont. Soit vous êtes dans la parentalité (conjugalité à peu près épanouie, famille plus ou moins harmonieuse, enfants relativement bien socialisés et scolarisés), soit ce que vous faites, ce que vous dites va à l'encontre de cette problématique, laquelle, pour comprendre vos faits et gestes, dispose uniquement de catégories négatives, en creux » (2004, p. 113).

La notion de « compétence parentale », cela a déjà été souligné dans ce rapport, est un peu la boîte noire de l'accompagnement à la parentalité. En laissant dans le flou le travail parental, premièrement, c'est-à-dire en prenant en compte le rôle et non le travail ; en posant, deuxièmement, que les compétences sont indifféremment paternelles et maternelles, que les pères comme les mères ont la charge des tâches éducatives et de soin ; en évacuant, troisièmement, le fait que la répartition et la délégation des tâches est un processus à forte composante sexuée, les dispositifs de soutien à la parentalité se privent – et privent les professionnel. le.s – de la possibilité d'introduire, « *au sein même de la politique sociale, l'idée d'égalité dans la nature et la répartition des tâches, ce qui permettrait de distinguer le travail de nettoyage et celui d'éducation, le premier n'étant pas aussi*

valorisé que le second l'est» (Modak, Keller et Messant, 2013, p. 71), Bref, la notion de compétence parentale aboutit à évacuer le travail concret d'un soin et d'une éducation d'enfant inégalement distribués dans la famille et la société au profit d'éléments psychoaffectifs, émotionnels et moraux, éléments qui, eux, appartiennent aux pères comme aux mères⁶⁵.

L'analyse matérialiste du travail de parentalité permet de porter l'attention sur ses aspects économiques au sens large – sa gratuité, son invisibilité, sa distribution dans le couple, sa délégation tout au long d'une chaîne hiérarchisée de responsabilités – et sur les besoins réels de soutien qu'expriment, chacun, e à sa manière, les pères et les mères. Les rares études à ce propos montrent que ces besoins sont prioritairement d'ordre matériel (un logement plus grand, du temps de garderie, etc.), *a fortiori* dans les milieux populaires (Widmer, Roduit et Zufferey, 2016)⁶⁶.

Perspective féministe matérialiste de la parentalité

Les politiques de soutien à la parentalité, nous l'avons vu ci-dessus, ne témoignent pas d'un aveuglement total à la question du genre, elles ne sont pas «*gender blind*» (pour reprendre l'expression de Mary Daly, 2013) dans la mesure où celles et ceux qui en élaborent les dispositifs le font en fonction des lois sur l'égalité⁶⁷. Cependant, ce principe d'égalité auquel parents et travailleurs sociaux sont censés se conformer, parce qu'il présuppose des individus déliés de leurs appartenances sociales, ne tient pas compte des conditions structurelles d'exercice de la parentalité et des enjeux que cet exercice suppose entre les sexes. Adoptant une perspective féministe matérialiste, nous suggérons d'analyser la relation de parentalité au-delà de ses aspects intersubjectifs (affectifs, émotionnels, intimes), comme, également, un rapport de pouvoir entre des parents occupant des statuts genrés, de même que les différents acteurs et actrices, individuels et institutionnels qui assument à des titres divers un rôle parental⁶⁸. Cette opposition se traduit principalement dans la division sexuée

(65) Pour citer Ellie Lee (2014, p. 8) : « *The changing meaning of parenting : since the last quarter of the twentieth century parenting is viewed as a technical matter which can therefore be generalized about, rather than a personal relationship, by definition not appropriately subjected to technical criteria. A growing momentum from the 1970s onwards towards the targeting of parental behaviour as deficient and also 'parenting' as something of a joyless task or 'job', to be conducted under the watchful gaze of experts. [...] Good parenting is considered to be a form of learned interaction, widely discussed as a 'skill set'* ».

(66) Il y a lieu de s'interroger également sur le sexe des intervenant-e-s dans les dispositifs, mais nous n'avons pas trouvé de travaux sur ce point en lien avec la parentalité.

(67) En Suisse, l'égalité est inscrite dans la Constitution fédérale. Toute action en matière de politique sociale, de politique de l'enfance, etc. est donc conditionnée par le respect de cette norme.

(68) Parents non statutaires, éducateurs et éducatrices, grands-parents, beaux-parents, etc.

du travail de parentalité qui est l'objet d'un enjeu fort, dans le couple parental hétérosexuel d'abord et dans son environnement – réseau informel, réseau institutionnel – ensuite.

Les analyses féministes matérialistes de la famille sont connues depuis les années 1970. Elles portent sur le fait que l'assignation des femmes à la sphère privée constitue un élément fondamental de la hiérarchisation/différenciation des sexes. Plus précisément, la délégation du soin de l'enfant sur des plus faibles, tout au long d'une longue chaîne de délégation du soin – des hommes vers les femmes, des parents aisés vers les moins aisés, des femmes blanches vers les femmes noires, etc. – est la clé de voûte du système d'oppression de genre, de classe et de sexe (Praz, Messant et Modak, 2011 ; Folbre, 1997). Dans cette chaîne, les femmes – mères, grand-mères, nounous et professionnel.le.s, et pas seulement les mères – sont sur-sollicitées. La difficulté à laquelle est confrontée cette analyse tient à ce que les rapports de pouvoir sont entremêlés de rapports affectifs et de rapports symboliques qui les dénie ou les masquent (de micro-pouvoir dirait Foucault, 1976), et dont la conscience est trop perturbatrice, déstructurante même, notamment au niveau identitaire (Schwartz, 1990).

Mais que font les pères ? Le rôle paternel s'est fortement modifié depuis quelques décennies, probablement plus que celui des mères. Laura King (2015) analyse en historienne comment le père abandonne progressivement ses oripeaux de patriarce (pouvoir absolu sur l'enfant et distance affective) pour revêtir les attributs d'une paternité qu'on appellera « expressive » – fondée sur l'intimité conjugale, la centration sur le foyer, la proximité avec l'enfant, la communication, l'exercice d'une autorité conditionnelle – et que le contexte actuel de fortes divortialité et de séparations rend encore plus nécessaire, les pères étant déterminés à ne pas perdre le lien avec leur enfant en rompant avec la mère de celui-ci. Si le rôle des hommes a changé en tant que pères et conjoints, si les relations familiales tendent à se démocratiser, il n'empêche que : a) l'idéologie de la « maternité intensive » contraint profondément le travail maternel et b) les inégalités de sexe dans la répartition du travail domestique et de l'emploi perdurent. Cela implique d'analyser en parallèle ces deux dimensions du travail.

a) L'idéologie de la « maternité intensive » contraint profondément le travail maternel

De conception récente, le concept de « maternité intensive » (*intensive mothering*) développé par Sharon Hays (1996), rend compte du fait que, l'intérêt de l'enfant dictant de plus en plus la conduite des parents, il implique une assignation particulière des femmes à la sphère privée. C'est en tant que mères et non plus en tant qu'épouses que cette assignation leur est demandée ou imposée. La norme de la maternité intensive, très absorbante émotionnellement, mentalement et physiquement, coûteuse matériellement, exige des compétences de niveau professionnel pour être réalisée. La mère est ainsi intronisée comme pourvoyeuse principale de soin, un soin si exigeant qu'il serait incompatible

avec l'emploi⁶⁹. L'auteure, sur la base d'enquêtes conduites auprès de mères de différents milieux sociaux, montre qu'elles sont toutes concernées, mais différemment selon le milieu social; elles vivent de profondes ambivalences, partagées entre le souci d'être de bonnes mères et celui d'investir un emploi (le temps partiel est probablement pour ces mères une solution, qui permet de ménager la chèvre et le chou). La norme de la «bonne mère» reste toujours celle de la mère disponible (Gojard, 2010).

b) Les inégalités de sexe dans la répartition du travail domestique et de l'emploi perdurent

Les statistiques de la répartition travail domestique/emploi montrent que les femmes sont les principales pourvoyeuses du travail domestique et du soin rémunéré (Madörin, 2013), en lien avec le maintien de la prépondérance de l'investissement des hommes dans le travail professionnel. Cela étant, un phénomène nouveau apparaît, que la statistique commence à mettre au jour. En Suisse par exemple (c'est aussi le cas en France et dans d'autres pays de l'Union européenne), la répartition du travail domestique entre les sexes indique que les hommes ont augmenté légèrement le nombre d'heures qu'ils consacrent au travail domestique. Toutefois, cette augmentation ne rejoint pas l'investissement féminin et elle concerne des domaines d'activité spécifiques : les pères augmentent les heures passées directement dans la proximité physique avec l'enfant (loisirs, jeux, devoirs, etc.); les mères restent en charge des soins «périphériques» (ménage, nettoyage, repas, etc.). Par ailleurs, toujours selon les statistiques, elles font moins d'heures en emploi que les hommes : en Suisse, le temps partiel est le mode d'emploi des femmes, entendu comme un dispositif de conciliation famille-travail. La statistique montre donc, avec quelques nuances et variations selon les couches sociales et les secteurs géographiques, que les pères actuels sont plus investis dans leur rôle paternel, au sens où ils prennent en charge une partie – choisie ? Visible ? Valorisante ? – de la production d'enfant. Cette part est moindre que celle des mères, mais il serait intéressant de l'analyser comme un travail en tant qu'elle fait partie du travail domestique, même s'il s'agit d'activités non rémunérées plus attrayantes que d'autres.

En France, selon l'exploitation de l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles (Erfi)⁷⁰, les pères comme les mères s'accordent à reconnaître que les activités contraintes et quotidiennes, parfois proches des activités domestiques, comme l'habillage des enfants ou l'encadrement des devoirs, sont très majoritairement prises en charge par les femmes, alors que pour la participation aux loisirs des enfants, activité plus mixte, ils et elles reconnaissent conjointement un partage plus égalitaire. C'est sans aucun doute dans les activités ludiques, affectives et de «sociabilité» que la participation des pères s'exprime le plus (Brugeilles et

(69) Cette incompatibilité est contemporaine de la naissance de la parentalité. Comme Tilly et Scott l'ont montré, à l'ère préindustrielle, aucune des innombrables activités des mères (produire des enfants, produire des biens, les vendre au marché, etc.) ne prédominait sur l'autre (Tilly et Scott, 1987).

(70) L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles (Erfi) s'inscrit dans le programme international Generations and Gender (GGP), une enquête longitudinale à passages répétés (2005, 2008, 2011).

Sebillé, 2013). Il serait nécessaire alors de saisir comment se « négocie » la répartition de ce travail entre les parents d'abord (et sur la base de quelles activités particulières ?) et sa délégation (de quelles activités en particulier ?) sur des tiers ensuite. Il s'agit là d'enjeux de pouvoir importants : le fait d'assumer le travail de production d'enfant, notamment celui qui s'effectue en sa présence, consolide le lien parental mais la disponibilité que cette présence exige d'un parent affaiblit sa position sur le marché de l'emploi et le rend vulnérable économiquement. Le fait que la norme de parentalité (portée principalement par certains milieux sociaux) implique aujourd'hui de la présence auprès de l'enfant questionne quelque peu la répartition du travail domestique entre les parents : que doit-on assumer pour être un père et un travailleur crédible ? Que peut-on déléguer pour correspondre à la norme maternelle et préserver une position sur le marché de l'emploi ?

Il ne suffit donc pas de postuler un partage des tâches pour parler de coparentalité ; il faut aussi comprendre que certaines tâches nécessitées par l'éducation et le soin de l'enfant sont différemment valorisées (Hochschild, 2003), certaines (le *care* proprement dit) pouvant être source de gratifications sociales et personnelles, contrairement à d'autres (le ménage). D'où l'importance de saisir la manière dont le partage de ces tâches s'effectue entre les pères et mères ou dont certaines sont déléguées à d'autres femmes (membres de la parenté, nounous, professionnel.le.s). Bref, cette nouvelle recomposition de la division sexuelle du travail aboutit soit à une atténuation des rapports de pouvoir entre les pères et mères (qui existe de fait dans certaines configurations conjugales), soit à leur exacerbation. De tels enjeux autour du « partage » des tâches ne sont pas solubles dans la norme de coparentalité ; ils dépassent, par exemple, ce que les politiques de conciliation sont censées couvrir.

En conclusion, la parentalité dans ses aspects valorisés – ludiques, émotionnels et statutaires – est l'objet d'enjeux entre les pères et les mères. Il s'agit bien sûr d'équilibrer les tâches et responsabilités parentales assumées par chacun des deux parents mais aussi, et sans doute de plus en plus, de gérer leur concurrence à propos de ce que chacun estime pouvoir lâcher ou s'approprier dans la prise en charge de l'enfant sans mettre en danger son identité de parent et sans risquer d'être qualifié.e de « mauvais » parent. Comment, à la lumière de cette confrontation genrée de la parentalité, prendre également en compte des mères qui décident de rester au foyer ou de s'investir le moins possible dans l'emploi et qui n'aspirent nullement à une réelle coparentalité, un « équipartage » mais s'accommodent de la spécialisation des rôles, et revendiquent le plaisir de prendre le travail de *care* en charge, au prix de leur autonomie matérielle et d'un déséquilibre perçu par d'autres comme enfermant ?

Saisir les modalités genrées d'investissement de la parentalité demande donc, nous le disions plus haut, d'analyser la nature des différentes tâches de parentage et la signification qui leur est donnée selon le genre et le milieu, ainsi que les modalités de leur délégation auprès de différents acteurs et actrices, de différentes instances qui toutes contribuent au soutien à la parentalité. Si l'augmentation de l'implication paternelle est un fait, de quel type est-elle, au prix de quels renoncements, de quels gains, et en fonction de quel enjeu de pouvoir se négocie-t-elle ? Enfin, cet investissement est-il susceptible d'ouvrir une brèche dans la division sexuée du travail ? Les dispositifs d'accompagnement à la parentalité doivent-ils au bout du compte tenir compte des rapports sociaux de sexe dans la parentalité pour proposer des dispositifs « différenciés » aux pères et aux mères ou encourager de façon plus soutenue une réelle coparentalité ?

Les impensés normatifs dans la perspective de l'interculturel

Dans la période allant des années 1950 à aujourd'hui, les transformations des structures familiales et leurs retombées dans le champ de la parentalité que connaît la société française produisent logiquement des effets sur les familles immigrées, selon des processus complexes de recomposition culturelle. Être parent se définit alors sous la pression d'une multi-référence perceptible et effective selon les phases d'acculturation. Nous en proposons une analyse, d'abord en délimitant le propos, puis en nous attardant sur les différentes phases des processus inhérents aux situations migratoires, avant de conclure par des questions qui prennent une résonance plus forte au regard de l'actualité récente. L'objectif est d'approcher la parentalité en situation, en contextualisant la dynamique migratoire et les rapports de génération afin de considérer la socialisation à la parentalité des primo-migrants, des enfants et petits-enfants d'immigrés.

L'approche de la parentalité par la situation migratoire

La problématisation en termes culturels n'est pas sans susciter des réserves dans les milieux scientifiques. Plus encore ces dernières années, où la crainte d'amalgamer étrangers, migrants et terroristes complique davantage la référence à la dimension culturelle. Faut-il alors proposer une intelligibilité qui tienne compte principalement, voire exclusivement, des inégalités sociales ? Certains travaux questionnent ce prisme culturel qui reste marqué par l'exercice de définition, toujours délicat épistémologiquement. Zohra Guerraoui et Gesine Sturm (2012) discutent des débats sur l'intérêt ou le risque d'approcher par l'acculturation ce genre de questions sur la parentalité. Sur ce même plan épistémologique, les typologies des migrations, comme celle qui réduit la mobilité à une dimension économique pour la différencier de celle dite de peuplement, et la période et les caractéristiques des mobilités professionnelles, politiques ou autres (études...), méritent toujours une grande attention tant elles orientent les problématisations. À cet égard, le travail d'Abdelmalek Sayad et le prisme émigration-immigration par lequel il a renouvelé les approches restent d'actualité (Sayad, 2006 ; Hammouche, 2007).

Le choix fait ici est de ne pas ignorer la matrice culturelle tout en considérant les groupes culturels structurés par des stratifications, pour ne pas laisser penser que, sans interculturalité, la parentalité serait uniforme dans une société donnée. Plus précisément, l'interculturalité prend sens selon les conditions socio-économiques d'une période historique donnée. Ces précautions prises, nous pouvons considérer que parentalité et interculturalité sont deux termes qui s'éclairent réciproquement. L'articulation devient même, si l'on veut l'utiliser comme instrument épistémologique, un analyseur amplifié.

Entendue comme processus généré par la relation entre personnes ou groupes ne partageant pas les mêmes traits et représentations culturels, l'interculturalité produit d'éventuels effets selon les conjonctures et les perspectives que se donnent les personnes impliquées. Elle naît et se manifeste selon une pluralité de modalités : à distance, par la diffusion de modèles parentaux dans des films et des médias, ou bien, dans des conditions privilégiées, comme celles que connaissent de nombreux cadres supérieurs expatriés. La différence culturelle est donc diversement vécue et peut être largement atténuée par des proximités socio-économiques. La migration, et les contacts qu'elle génère, est une de ces modalités possibles d'interculturalité.

L'arrivée dans un nouveau territoire est approchée ici par la dynamique émigration-immigration, pour accompagner en quelque sorte les migrants dans les différentes phases qu'ils traversent depuis le départ de leur lieu d'origine et au fil de leur installation. On n'ignore pas de la sorte les temps de la relation parents-enfants, depuis celui de la petite enfance jusqu'à celui de la vieillesse, en passant par l'enfance, l'adolescence et l'âge adulte. Un tel découpage est, évidemment, culturellement et socialement situé. Les phases (petite enfance, enfance, adolescence...) s'entendent dans les discours et se traduisent par divers dispositifs structurés selon ces délimitations. Les migrants s'y inscrivent le plus souvent fonctionnellement dans un premier temps. L'appropriation symbolique, en faisant sien ce découpage perçu plus naturel au fil du temps, ne se produit pas nécessairement à la même période. Cette manière d'analyser le processus n'est pas sans rappeler la distinction entre acculturation matérielle et acculturation formelle de Roger Bastide (1963). Celui-ci propose de décomposer en deux temps les effets produits par des contacts, lorsque ceux-ci s'inscrivent dans la durée et la proximité, entre groupes ne partageant pas les pratiques et les représentations qui leur sont associées. Le premier temps se caractérise par l'échange et l'appropriation d'éléments matériels (la robe blanche adoptée pour le mariage) sans conséquence symbolique. Le second, au contraire, concerne l'adoption du sens qui remet en cause les références culturelles (ainsi lorsque le mariage devient une élection réciproque et non plus le choix planifié des parents).

Les primo-migrants ne sont pas dotés des mêmes ressources sociologiques pour vivre de telles situations et les périodes d'arrivée ainsi que les lieux d'installation conditionnent la dynamique migratoire. Le prisme de l'apprentissage dans un contexte donné des rôles parentaux, puis leur inscription ultérieure dans un autre, permet de tenir compte de ces éléments. De la sorte, la socialisation se trouve décontextualisée selon deux cas de figure. Le premier est celui des migrants ayant appris les rôles parentaux dans le pays d'origine, différents selon qu'ils ont vécu dans des milieux urbains ou, plus fréquemment pour les vagues migratoires allant jusque dans les années 2000, dans les milieux ruraux, et qui éduquent leurs enfants en France; le deuxième, celui des enfants d'immigrés recevant

en situation migratoire l'éducation de leurs parents primo-migrants, éducation qui évolue selon que le projet migratoire correspond à une présence voulue, limitée dans le temps et conclue par un retour au pays, ou qu'il se transforme en sédentarisation. Le décalage entre les modèles intériorisés et les pratiques parentales est plus ou moins important ; lorsque les cultures dans leurs matrices, ou lorsque les positions sociales les rendent proches, il est faible, mais lorsque les contextes sont très différents, le décalage peut constituer une rupture.

Schématiquement, les éléments majeurs qui caractérisent la différence culturelle sont les considérations à l'endroit des rapports d'autorité intergénérationnelle (Hammouche, 1997), du couple en tant que parents égaux sur le registre de l'éducation des enfants, du mariage de ces derniers et de sa conception, depuis le choix du conjoint jusqu'à la gestion de la démarche dans son ensemble (Hammouche, 1995). Sur plusieurs autres points, la proximité peut être grande avec des populations françaises socialement proches.

Être parent selon le projet migratoire

Les personnes migrantes ont des statuts très divers. Il y a des hommes seuls, non mariés ou « célibataires géographiques », c'est-à-dire vivant loin de leur épouse, mais aussi, et encore plus ces dernières décennies, des femmes plus nombreuses à partir seules, laissant parfois leur famille. Comme le rappelle Constance de Gourcy (Gourcy, Arena et Knibiehler, 2013), aujourd'hui la moitié environ des 175 millions de migrant.e.s dans le monde sont des femmes. Cette féminisation prend des formes diverses, celles de femmes partant seules ou en couple, avec ou sans enfant(s), pour des durées incertaines dans bien des cas, et résulte de conjonctures politiques et sociales dégradées ou illustrant l'oppression propres aux femmes. Elle introduit et révèle des mutations d'envergure dans la définition et la vie quotidienne de la famille. Ce n'est pas seulement une autonomisation qui tend à s'exprimer de la sorte mais une refondation anthropologique de la parenté, qui jusque-là se structurait autour du lignage et de la famille étendue. La migration de l'homme qui laissait son épouse au village dans sa famille consacrait, à certains égards, la prééminence du collectif alors qu'aujourd'hui, celle de femmes mères partant seules en dit la recomposition.

Jusque dans les années 1990 les hommes constituent la référence dans la plupart des textes, comme dans l'article de Sayad sur les trois âges de l'émigration algérienne qui a fait date dans ce domaine (Sayad, 1977). La littérature reflète le poids quasi exclusif qu'ils occupent dans ce qu'il est convenu de nommer une migration économique, ou minore le poids des femmes. Les hommes sont peu nombreux à venir dès les débuts de la migration avec leur épouse et leurs enfants, dans la mesure où l'émigration a pour finalité d'aider la famille étendue. Dans ce cas, la parentalité paternelle s'exerce à distance, si l'on peut dire, ou par intermittence selon les séjours plus ou moins prolongés des pères, alors que la mère, encadrée ou soutenue par sa belle-famille, assure et partage les tâches maternelles avec celle-ci. D'autres hommes, au bout de quelques années et selon la conjoncture politique ou économique, procèdent à un regroupement familial

au sens administratif en faisant venir en France épouse et enfants. C'est cette dernière configuration, dominante depuis 1974 et l'arrêt de l'immigration de main-d'œuvre, qui est prise en compte dans ce qui suit.

a) La centration sur l'espace familial privé comme enjeu interculturel

L'analyse comparative de la structuration des familles françaises et des familles en situation migratoire est sous cet angle riche d'enseignements. En se référant, à l'aide de deux idéaux types, à la dynamique des familles françaises dans les milieux populaires depuis 1960 et en la comparant à celle des familles maghrébines immigrées, on voit, pour les unes comme pour les autres, une centration sur l'espace intérieur (privé) par opposition à un espace extérieur (public) qui participe de moins en moins d'une fonction de contrôle social. Cette centration se manifeste par une interactivité accrue au sein des familles françaises, dont la gestion des relations affectives met à mal les rôles différenciés que tentent de tenir les parents. Cette économie relationnelle et ces nouveaux rapports de proximité s'imposent également aux familles immigrées et cela d'autant plus que, pour la plupart des celles venues de sociétés rurales, la situation migratoire instaure une nouvelle configuration. En effet, le couple parental devient une réalité concrète et ce face-à-face inédit induit une injonction relationnelle, d'abord limitée aux époux avant d'être imposée (avec plus ou moins de heurts et de remises en cause culturelles) aux rapports avec les enfants. Il faut parler, être « proche » et à l'écoute, au sein du couple comme entre parents et enfants, et cette injonction au dialogue ne va pas sans difficultés parfois (Neyrand, 2009).

Dans le contexte de la France urbaine des années 1960 s'opère une centration sur la famille dite nucléaire, et donc sur la relation parents-enfants, tandis que les familles immigrées connaissent une déconnexion progressive de la famille étendue qui contraint les conjoints à des improvisations de rôle. Les époux primo-migrants ne sont plus immergés dans les groupes sexuels auxquels ils appartenaient (les femmes avec les femmes, assignées principalement à l'espace domestique avec un accès spatialement et temporellement encadré à l'espace extérieur selon les besoins du quotidien comme le portage de l'eau ou les travaux dans les champs ; les hommes avec les hommes) et ils ne sont plus insérés dans l'organisation sociale et la division des tâches qu'engendrait la communauté villageoise dont ils sont originaires. L'échange verbal « direct » entre les membres de la famille qu'induit la nucléarisation, à la différence de l'évitement de l'interpellation du conjoint ou de rares discussions entre parents et enfants dans la famille étendue, accentue des « conflits de génération » dans les familles françaises, alors qu'il contribue à donner une dimension plus agressive à l'interculturalité qui s'installe dans les familles immigrées et que l'on qualifiera de domestique pour la distinguer de l'ethnicisation associée à l'interculturalité publique. Pour les deux types de famille, les relations internes deviennent donc le moteur de l'organisation familiale et elles déstabilisent les jeux de rôles et de statuts. Celui de père comme celui de mère ne sont plus « donnés », c'est-à-dire adossés à des normes et à des règles indiscutées, mais à construire. Chacun doit motiver, plus ou moins explicitement, ses actes ; les positions ne vont plus de soi et, au sein du couple comme entre parents et enfants, le regard critique, même faiblement exprimé, acquiert droit de cité. La nécessité d'explicitier disqualifie

ceux qui ne sont pas préparés à cet exercice, ce qui est plus particulièrement le cas des pères. L'implicite qui accompagne les gestes du quotidien n'est pas toujours partagé, ce qui ne peut que multiplier les motifs de conflit⁷¹. Si on le voit moins avec les aînés des familles immigrés dans les années 1960, restés culturellement proches de leurs parents et dont l'enfance s'est souvent déroulée dans un milieu où les parents primo-migrants occupaient une position d'autorité conforme à leurs statuts, la classe d'âge suivante est beaucoup moins proche culturellement des normes parentales et, du coup, moins respectueuse à l'égard de traits culturels qui lui paraissent moins « naturels »⁷².

Les rapports au sein des familles immigrées sont alors marqués par une ambivalence qui reflète les processus d'acculturation et qui complique considérablement, dans certaines familles, les rapports d'autorité. Les plus âgés n'incarnent plus des modèles à suivre mais représentent des modes de vivre qu'il faut dépasser. Les relations de génération, comme à d'autres périodes historiques, sont marquées par des tensions ; mais là, il n'est pas question seulement de jeux de pouvoir ou de gestion économique (en particulier des héritages) limités à l'enceinte familiale. La question se pose bien plus largement : l'âge de référence devient « la jeunesse », ce qui bouleverse la position des adultes et, en fait, de tout garant (Hammouche, 1999). L'exposition de soi est plus risquée avec cette nouvelle règle du jeu qui valorise le regard critique et l'échange continu et, bien sûr, c'est surtout la position dominante du père qui se trouve menacée. L'affectif s'organise différemment selon les deux orientations. Il s'exprime au quotidien et dans la détermination des choix scolaires par exemple. Mais il peut aussi être lourdement perturbé lorsque l'interculturalité domestique génère des conflits qui accompagnent la revendication de fait (par les loisirs...) d'une adolescence que les parents n'ont pas connue. D'autant que la légitimation d'une telle aspiration d'enfants voulant « vivre leur vie » est confortée par l'environnement et provoque ou accélère une relative dé-légitimation des parents, souvent encore plus du père lorsque celui-ci persiste dans son refus (par exemple, d'autoriser certaines sorties des filles).

En parallèle, dans l'environnement proche comme dans les discours, l'appropriation de leur corps par les femmes, soutenue par la légalisation des moyens contraceptifs, comme leur accès à l'espace social en tant qu'actrices économiques à part entière se font ressentir. Les anciens « seconds rôles », ceux de la mère et des enfants, sont visibilisés, quand ils n'en viennent pas à occuper le devant de la scène. C'est notamment manifeste lors des « crises » d'adolescence qui, dans bien des cas, constituent un temps de mise à l'épreuve de toute l'économie familiale, avec précisément la valorisation des relations de proximité qu'entretient plutôt la mère avec les enfants.

Cette économie du relationnel tend à mettre à l'épreuve les fondements du cadre familial. L'engagement scellé par le mariage des deux conjoints, le plus souvent dans le cadre de la famille étendue, se révèle sous un nouveau jour en situation migratoire, dans laquelle la mère s'affirme en prenant progressivement

(71) Cette mise en relief ne vise évidemment pas à donner comme modèle de départ une forme familiale avec des rôles et des statuts immuables.

(72) Ce qui veut dire que le trait est culturellement moins intégré et devient un tant soit peu « étrange ».

connaissance de ses droits. Le divorce, tout en restant une rupture difficilement envisageable, est plus fréquent et ouvre la perspective de nouvelles configurations (familles monoparentales, familles recomposées). La centration sur l'affectif dans l'espace domestique va de pair avec un réagencement des rapports avec l'environnement social. Pour les familles immigrées, comme pour les familles françaises dans les quartiers populaires, le clivage intérieur/extérieur – famille nucléaire/groupe ou communauté d'appartenance – se redessine. Pour les familles immigrées, les processus à l'œuvre vont de la perpétuation d'une logique communautaire à la fondation d'une famille nucléaire. Durant les premières années, les familles immigrées existent d'abord comme un ensemble annexe à la communauté d'origine (et à la famille étendue) et aux côtés d'autres familles de la même région, constituant avec cet ensemble une « communauté-mosaïque » (Hammouche, 2007). L'ancrage symbolique, en tant qu'il fonde le sens donné aux conduites notamment, reste le pays d'origine. C'est bien plus tard, avec la résolution du conflit entre parents et enfants autour de la question du retour, que cette communauté se conçoit en quelque sorte comme le point d'une nouvelle origine⁷³. L'installation définitive des primo-migrants s'énonce rarement explicitement ; la relation des enfants au pays d'origine est de plus en plus redéfinie à partir d'une installation en France et reste marquée par des difficultés de toutes sortes avec la société française. Mais, pour la plupart des enfants de primo-arrivants, le dernier signe d'ancrage symbolique, celui que constitue le lieu d'enterrement, continue d'être la ville ou le village d'origine des parents. Des tentatives pour maintenir le lien débouchent dans quelques cas sur des violences comme, par exemple, des mariages forcés (Neyrand, Hammouche et Mebkoul, 2008).

b) La « nouvelle » famille et son environnement social

Lorsque l'environnement se structure autour du travail, celui-ci génère des espaces de sociabilité et autant de médiations (les rapports de complémentarité au sein de l'entreprise par exemple). L'absence de perspectives générée par le développement du chômage rend d'autant plus malaisée la perception de l'identité du quartier et de la fonction même de la famille. De manifeste, le rôle du père devient problématique lorsqu'il n'est plus le pivot entre la famille et son environnement et que le travail, comme principe directeur de la sociabilité, n'imprime plus ses contraintes. L'habitat n'apparaît plus que comme un lieu de repli, sans véritable structuration des relations entre habitants.

Si la famille offre alors le dernier refuge, elle constitue également un lieu de fixation et de tensions (générées par le prolongement de la cohabitation, lorsque le mariage planifié en fonction du principe de la famille étendue n'est plus la norme partagée, et/ou par le surinvestissement affectif dans certaines familles). Dans ce contexte, pour les familles immigrées, la réduction à la famille nucléaire distingue encore plus fortement les primo-migrants et leurs enfants. Les premiers réaménagent leur arrière-plan relationnel, celui qui est constitué par la parenté au pays, alors que les seconds ignorent, au sens pratique, tous ces rapports – et donc tout ce qui fonde le pouvoir du père et les références de la mère dans un

(73) À distance de la parenté du pays, et en considérant la famille en France comme point de départ d'une nouvelle généalogie.

système patri-lignager. Pour ces enfants, l'origine est située dans la parentèle visible, celle de France, et peut même être réduite aux parents et à la fratrie. Cela explique en partie ce qui est souvent présenté comme un surinvestissement affectif, notamment de la part de la mère avec laquelle se gèrent justement ces relations de proximité. Dans les situations les plus complexes, cela se traduit également par des difficultés accrues dans la fondation d'un « nous », autant sur le registre d'une identité familiale que celui d'une identité plus large (quartier, association..).

Ces processus d'acculturation, propres à la situation migratoire, se comprennent d'autant mieux si on les resitue dans les dynamiques qui caractérisent les sociétés d'origine. On a parlé pour l'Algérie de « déculturation » en mettant en relation processus d'acculturation et contexte colonial (Bourdieu et Sayad, 1964). C'est dire que certaines mutations, notamment celle de l'organisation de la parenté, sont en germe avant même l'émigration (Souad, 1991). L'exode, évidemment, accélère et rend plus manifestes les changements sociaux au sein de la communauté villageoise. Mais leur ampleur et les tensions qui en découlent seront relativement modérées dans le cadre de l'émigration intérieure et beaucoup plus fortes dans celui de l'émigration internationale. Dans ce dernier cas, le maintien de la famille étendue, comprenant tous les fils, leurs épouses et leurs enfants, résiste difficilement aux tentations d'autonomie des couples, même si la proximité spatiale et divers aménagements permettent de perpétuer les relations au quotidien.

Les pères, au pays ou primo-migrants en situation migratoire, ne connaissent certes pas tous les mêmes difficultés, notamment en tant que « garants » des normes qu'ils ont intériorisées et que des enfants définissent comme traditions, souvent pour les dévaluer. On verra, par exemple, en Algérie, des pères entretenir des relations de complicité avec les enfants. On verra même certains primo-migrants, ayant vécu des années en France et ayant connu un épisode souvent délicat lors de leur retour au pays et au sein de la famille, entretenir de telles relations. Dans les deux pays, il n'est pas rare que ce soit l'épouse, contrairement à l'image répandue, qui adopte une attitude vigilante et pointilleuse pour contrôler les conduites. Des enfants d'immigrés l'évoquent, comme cette jeune femme mariée en Algérie en 1985, pour qui la solidarité « *s'effiloche* » autour d'elle, et qui distingue sa famille pour sa cohésion et rappelle les rôles parentaux qui ont permis cette unité : « *Ce que je peux dire, c'est que, moi, j'ai une mère à principes, qui sait ce qu'elle veut et qui l'impose. Mon père est plus souple, il discute plus des choses, il participe à nos activités sportives... Mon père et ma mère sont très différents et très complémentaires* » (Chaouite, 1996).

La référence, parfois nostalgique, à une position d'autorité des pères ignore aussi, bien souvent, les conditions qui permettaient, et parfois imposaient, une forme de prééminence du père. La famille étendue et la vie communautaire villageoise, pour les Maghrébins, ou la vie de quartier encadrée par l'employeur, des pères français et primo-migrants, constituaient des cadres aujourd'hui dépassés ou en voie de l'être. Le groupe, quelle que soit sa configuration, ne porte plus ou n'impose plus l'homme comme seule référence sociale. Il est même des cas – ceux par exemple des Algériens ayant épousé des femmes françaises et qui ont été contraints, pour des raisons de sécurité dans les années 1990-2000, à se réfugier en France – où la situation est complètement inversée, puisque ces hommes y sont dépendants de leurs épouses pour subsister ; il leur est difficile de le reconnaître, comme on le constate dans les centres d'accueil du Comité d'entraide

aux Français rapatriés. Cette inversion peut exister également dans la relation père-fils, comme on le voit dans certains quartiers d'habitat social auxquels sont d'ailleurs souvent indexés les problèmes de parentalité d'aujourd'hui, alors que ce sont les mères qui ont investi la sociabilité locale et participent activement à la vie associative, manifestant de ce fait une nouvelle position d'interface. «*Les femmes occupent à cet égard une position fondamentale de médiatrices du groupe familial à la société civile*» (Eme et Neyrand, 2001, p. 191) et participent de façon active à la reconfiguration familiale et parentale caractéristique de ces situations de «recomposition culturelle». Les pères participent plus tardivement, et en moins grand nombre, aux dispositifs de soutien à la parentalité (depuis les crèches parentales et les Laep jusqu'aux groupes de parole de parents ou aux universités des parents, en passant par les actions des centres sociaux et maisons de quartier) et, plus largement, aux initiatives, qu'elles soient impulsées par les habitants ou par l'action publique pour dynamiser la vie sociale des quartiers.

Cette question des pères fait l'objet de travaux, principalement dans le contexte des quartiers d'habitat social. Ainsi pour Myriam Kettani (2015), l'image du père est meurtrie aux yeux des enfants d'immigrés devenus pères à leur tour. Elle souligne que les plus fragiles sur le plan affectif sont ceux qui investissent le moins le rôle parental. Elle parle d'un manque d'engagement dans leur cas. Ce qui pose la question des formes d'expression de l'activité parentale et de la socialisation de l'expression du lien («*tu me dois tout*» à «*je te dois l'éducation*»). D'autres recherches élargissent le questionnement et inversent le regard pour interroger la parentalité à partir des enfants, comme le font Delphine Lobet et Lidia Eugenia Cavalcante (2016). Certains travaux peuvent être rapprochés de cette thématique, tels ceux traitant de la protection de l'enfance. C'est ainsi que Lionel Clariana (2015) interprète les difficultés sur ce registre en établissant un lien avec la dynamique néolibérale qui, dit-il, fait de l'individu le responsable de sa situation. Pour lui, cela s'inscrit dans une généralisation du référentiel sécuritaire dans lequel les difficultés parentales sont assimilées à de la déviance. L'auteur se réfère au durcissement des politiques migratoires et à l'exacerbation de l'ethnisation des rapports sociaux pour indiquer, d'une part, que dans un tel contexte d'insécurité sociale et administrative, les parents étrangers, «réguliers ou non réguliers», sont encore plus tenus de produire les conditions d'une sécurité éducative de leurs enfants et que, d'autre part, les professionnels ont encore plus le souci de ne pas produire d'effets de stigmatisation par leur intervention, notamment en Zones urbaine sensible (ZUS).

Des travaux et des questionnements qui prolongent la thématique de l'interculturel

Il n'est évidemment guère possible d'être exhaustif, d'autant que cette thématique est présente sous des aspects très divers, depuis les travaux sur la famille jusqu'à ceux qui traitent des tentatives de retour au pays d'origine des primo-migrants.

Certains travaux sur la parentalité en situation migratoire prolongent les questions évoquées ci-dessus et se développent ailleurs dans l'espace francophone, tels ceux qui, au Québec, questionnent les conduites parentales en tenant compte du statut générationnel et du degré d'acculturation des mères migrantes (Davar, 2008).

Citons aussi, parmi d'autres, les travaux de Laura Merla, Jessica Leinaweaver et Laura Oso Casas qui portent sur les familles «*transnationales*». Le terme est apparu dans la littérature scientifique au début des années 2000 et désigne les familles dont les membres vivent séparés, ou la plupart du temps séparés, mais qui tiennent ensemble et entretiennent un sentiment d'unité et de bien-être collectif, procurant ainsi à leurs membres le sentiment de former une famille par-delà les frontières nationales. Oso Casas, pour sa part, utilise le terme de «*foyer transnational*», selon elle plus englobant et moins réducteur, qu'elle définit comme des «*groupes domestiques qui, en tant que tels, se constituent en unités de production, de consommation et de reproduction sociale, mais qui sont dispersés dans deux ou plusieurs États*» et «*qui, bien qu'une partie de [leurs] membres aient émigré vers un autre pays, [continuent] de fonctionner à travers des formes d'organisation et de relations internes partagées, malgré la distance – pas seulement géographique – qu'implique la migration*» (Oso Casas, 2008, p. 126). Ses travaux mettent l'accent sur le fait que, malgré la distance et le fait qu'un membre de la famille parte à l'étranger, que ce soit un père, une mère ou un enfant, les personnes continuent à travailler au maintien de leurs liens (ce qui rappelle le lien à distance dans le cadre de la famille étendue, ou celui du célibataire géographique des migrations précédentes). Selon que la personne migrante est expatriée, réfugiée ou migrante économique, les conditions diffèrent et influent sur la manière dont les solidarités vont pouvoir se maintenir.

Dans son étude de la migration dans les Andes péruviennes, Jessica Leinaweaver (2010) montre comment les migrants, à travers des rituels de construction de la maison avec l'argent de la migration, reconstituent, avec les membres de leur famille restés sur place pour notamment s'occuper des enfants ainsi qu'avec les voisins, les réseaux de la famille élargie. Dans ce cas, les rituels annuels liés à la construction de cette maison visent à reproduire la parenté et à permettre de continuer à se situer localement.

On observe ainsi que, dans des familles transnationales, la communication grâce à la connectivité est quasi permanente, de sorte que l'on se retrouve dans des situations assez semblables à celles des familles géographiquement proches. Le contact se maintient, *via* Facebook et d'autres moyens de communication, au point que certaines personnes ont constamment leur ordinateur allumé et savent si leur fils est rentré de l'école lorsque l'icône «connecté» apparaît. Cela permet aussi de surveiller à distance, ce que les adolescents n'apprécient pas toujours. Il y a de la sorte une conscience périphérique de l'autre, sans interaction directe avec lui comme c'est le cas en situation de proximité géographique. Il devient possible avec la technologie de regarder de loin son enfant se promener dans la rue sans qu'il se rende compte qu'on le «suit».

Enfin, et pour revenir à la conjoncture française, il convient en outre de souligner la dégradation des conditions socio-économiques de bon nombre de banlieues où résident une grande partie des immigrés, alors que se multiplient les débats et les controverses sur l'appropriation de valeurs et normes religieuses. Même

si les effets sont difficiles à saisir faute d'études, on peut penser que ces deux facteurs conditionnent la parentalité.

La multiplication des références générées par des pratiques religieuses affichées et revendiquées publiquement, combinée à des perspectives ghettoisées (Lapeyronnie, 2008), change sensiblement la vie sociale de certaines familles. L'intériorisation des normes et la socialisation dans un tel contexte diffèrent nettement des années 1970-1980. Il ne s'agit plus, ou moins, d'une bi-polarité culturelle schématisée par la prévalence du projet d'émigration (et d'une perspective, même lointaine et floue, d'un retour) ou par celle de la sédentarisation. La différenciation spécifique au sein même de la population immigrée, sans même parler de la société française dans son ensemble, redistribue les normes et trouble le jeu de légitimation. En schématisant, l'enfant, en tant qu'être en devenir avec l'horizon de son autonomie psychologique et sociale, reste une perspective conditionnée par la crainte du détachement culturel (celui qui met l'enfant par sa conduite et, plus tard, l'adulte par son mariage par exemple, en position d'altérité par rapport aux parents). Mais cette perspective prend place avec d'autres considérations religieuses et la notion plus ou moins explicitement énoncée de soumission volontaire (ce qui constitue en apparence un oxymore) au sens religieux, et devrait se traduire par la soumission aux parents, à moins que ceux-ci ne soient déconsidérés en tant que mauvais croyants. La référence à la notion « d'intérêt » de l'enfant implique une prise en compte de celui-ci à même de structurer les rapports de génération. Or, selon la socialisation de fait, l'invocation du respect dû aux parents entendu comme un devoir des enfants ne va pas dans le sens d'une telle orientation.

La multipolarité inhérente à la situation migratoire s'est déplacée et complexifiée dans une période de crise économique qui complique l'appropriation par les enfants de migrants de l'héritage familial symbolique. Celui-ci est le plus souvent vécu comme discriminant, à moins qu'il ne devienne un élément d'affirmation sur-interprété, voire instrumentalisé.

Dans cette conjoncture, où la dégradation matérielle du bâti, des espaces publics et, plus largement, des conditions de vie renforce un sentiment d'impasse et d'injustice, la prévention requiert encore plus d'attention. Une des tâches prioritaires à cet égard consisterait à délimiter précisément les actions en problématisant la situation et la manière de traiter les difficultés. Dans cette perspective, il serait nécessaire de revenir à la mise en question de la légitimité des professionnel.le.s (en résonance avec ce qui est dit plus haut, voir *supra*). Il serait également utile de s'attarder sur les dispositifs de la politique de la Ville qui reposent pour partie sur l'implication des associations et le recrutement de professionnel.le.s issu.e.s des territoires. La relation entre ces derniers et les autres professionnel.le.s se noue selon la dynamique locale et prend des formes diversifiées. Il est certains cas où la valorisation de la familiarité revendiquée par les premiers s'accompagne d'un scepticisme sur le savoir des seconds, et inversement). Sans affirmer que cela engendre systématiquement une concurrence entre savoirs formels et expérience du territoire, il reste qu'il serait judicieux d'interroger ces articulations et de dégager des formes d'appui à l'ensemble des intervenants. Cela leur permettrait, d'abord, de mettre en mots des problèmes dont la formulation, notamment lorsque les références d'islam et d'immigration sont associées, représente un exercice périlleux tant pèse la crainte de culturaliser ou de stigmatiser, avant de dégager des pistes d'action.

Quelques éléments de conclusion

Dans ce rapport, nous avons souhaité inscrire dans le temps la politique de soutien à la parentalité qui a émergé en France dans les années 1990, comme dans beaucoup d'autres pays européens. En effet, nous l'avons rappelé, cette politique s'apparente à, et parfois prolonge voire reprend de nombreuses autres dispositions qui, depuis le XIX^e siècle, ont pris pour focale le travail parental, le travail maternel, la fonction paternelle. L'important était pour nous de comprendre la part de l'ancien et la part du nouveau pour mieux appréhender le processus de reconfiguration de questions récurrentes pour l'action publique, et cela, sans méconnaître les analogies et les redites, les hésitations et les innovations.

Une idée semble traverser le temps, celle de la fabrique familiale des problèmes sociaux. Ainsi, comment ne pas être frappé par la redondance des contextes de renforcement des inégalités, de durcissement et de radicalisation idéologiques, qui ont marqué la fin des années 1930 et caractérisent notre présent sur cette thématique du rôle tant des parents et de leurs responsabilités que de l'État ? Comment ne pas être sensible aux « paniques morales » qui sur ces questions peuvent conduire à des prises de position potentiellement aussi simplificatrices que brutales ?

Notre rapport a cherché à interroger le « déterminisme parental », cette tendance consistant à responsabiliser les parents ou à les rendre comptables des effets de leurs conduites sur leurs enfants. Bien entendu, il ne s'agit ni de nier l'importance de la socialisation primaire, ni le poids de la reproduction sociale ou celui des interactions et de la communication entre parents et enfants sur le bien-être et les trajectoires de ceux-ci. Il ne s'agit pas davantage de mettre en doute la pertinence des tentatives des pouvoirs publics visant à soutenir cette fonction parentale.

Ce rapport défend le développement de mesures et d'une politique de soutien à la parentalité – ou d'accompagnement du travail éducatif et de soins des parents –, à la condition d'éclaircir autant que faire se peut les ambiguïtés, les ambivalences, les controverses, les objets de lutte et d'affrontement. Une dimension de cette tâche nous semble essentielle : elle consiste à tenir compte le mieux possible du large spectre des variables extra-familiales dans la fabrique des problèmes sociaux contemporains, pour éviter une « défausse » des responsabilités

publiques sur les responsabilités privées, qui pourrait facilement s'organiser en blâme dénonçant l'incompétence ou l'irresponsabilité parentales. Pour éviter toute décontextualisation du travail parental, autrement dit, toute focalisation sur des conduites individuelles sans tenir compte des conditions dans lesquelles elles se déploient en termes de moyens matériels et temporels, il est important de présenter le travail parental comme une question collective, une question partagée par les générations actuelles de parents. C'est cette dimension collective qui est susceptible de donner pertinence et légitimité aux mesures qui ont pour objectif d'accompagner, de faciliter, de soutenir et de renforcer ce travail parental éducatif et de soin. Nous estimons que c'est à cette condition qu'il faut défendre une politique d'accompagnement des parents. Et ceci d'autant plus que leur demande pour être épaulés, soutenus, parfois guidés, est très forte.

La majorité des parents sont beaucoup moins désengagés et irresponsables que soucieux et inquiets, ayant le sentiment de ne pas faire correctement leur travail parental, de ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qui sont les leurs, dont, précisément, celui de faire leur maximum pour garantir le bien-être de leur progéniture. C'est pourquoi il nous semble crucial de répondre à leurs préoccupations en tenant compte des contraintes dans lesquelles ils agissent, pour éviter de leur donner à penser que ces contraintes ne sont pas perçues et que seules leurs conduites sont en cause.

En soulignant ce décalage entre les objectifs et les résultats du travail parental, il nous semble qu'une perspective générationnelle est nécessaire. Car, bien entendu, la configuration nouvelle du soutien à la parentalité tient en partie au renouvellement des générations de parents. Aujourd'hui, les parents de jeunes adultes appartiennent à la génération du baby-boom et se soucient de l'avenir de leurs enfants confrontés à un futur qu'ils jugent moins sûr, moins prévisible que celui qu'ils ont connu. Cette inquiétude à propos du futur de la génération des enfants et adolescents ne fait que croître avec les nouvelles générations de parents, souvent habités par la « peur du déclassement », pour reprendre le titre d'Éric Maurin (2009).

En choisissant de traiter quelques questions principales, ce rapport a pour principal objectif d'identifier celles qui demandent à être documentées pour le futur. Parmi ces priorités pour l'avenir, nous suggérons plusieurs pistes :

- Approfondir les travaux sur la question de la communication parents-adolescents. Il semble en effet nécessaire de dépasser le seul constat d'une communication plus limitée des adolescents français avec leurs parents, pour tenter de mettre en lumière les raisons, éventuellement culturelles, de cet écart, mais surtout ses effets sur le bien-être de ces enfants et adolescents.
- Il semble également nécessaire de mener une réflexion critique et approfondie sur ce que recouvre la notion de bien-être quand on l'applique à l'enfant, et surtout sur son évaluation. Quels pourraient être les indicateurs du bien-être chez l'enfant et l'adolescent ? Quel poids donner aux indicateurs subjectifs ? De ce point de vue, la proposition consistant à ne pas se limiter à une lecture « biologisante » du bien-être pour élaborer des indicateurs plus sociologiques ou sociétaux semble une voie à suivre. Allant dans ce sens, les tentatives d'une équipe réunie autour de Peter Hall et de Michèle Lamont à l'Université d'Harvard semblent prometteuses, que ce soit pour se demander ce que signifie

une société qui réussit («*successful society*») ou pour penser une «résilience sociale» («*social resilience*») (Hall et Lamont, 2009 et 2013).

- D'autres travaux nous semblent devoir être menés sur la nature des différentes tâches de parentage ainsi que sur les modalités de leur délégation auprès de différents acteurs et actrices et de différentes instances qui, toutes, contribuent au soutien à la parentalité, afin de mieux saisir les modalités genrées d'investissement de la parentalité. Ainsi, des initiatives visant les pères existent et l'observation de leur fonctionnement mérite, elle aussi, davantage d'attention. Nous appelons également à développer les liens entre les recherches sur l'interculturel et sur la parentalité. Les travaux à l'interface des enjeux et trajectoires migratoires et de parentalité ou de normativité parentale sont peu nombreux et le champ mériterait assurément d'être davantage investi.

- De même, les recherches sur les attentes des parents à l'égard des dispositifs de soutien à la parentalité sont encore peu nombreuses et gagneraient à davantage différencier les mères des pères. Il conviendrait également, alors que nombre de travaux ont montré le poids des normes pesant sur les familles issues des classes défavorisées, de s'intéresser aux demandes spécifiques de ces familles. Il serait également utile d'essayer de mettre en lumière des facteurs qui concourent à une demande plus forte – ou différenciée (implication dans le temps par exemple) – d'accompagnement à la parentalité par certains parents. Plus globalement, des travaux sur les représentations de la parentalité dans les différents médias mériteraient d'être poursuivis, notamment pour aborder le rôle des médias dans la fabrique de problèmes publics et de «paniques morales».

- Les recherches sur les professionnel.le.s de la petite enfance, leur formation et leurs pratiques tendent à se développer. Ces travaux ont montré l'importance des théories du développement de l'enfant dans les références de ces professionnel.le.s. Ne conviendrait-il pas d'étendre le champ de réflexion plus largement aux professionnel.le.s du soutien à la parentalité ? Qui sont-ils et sur quelles références œuvrent-ils auprès des parents ? Quels sont les types d'intervention proposés et sur quels liens parents-enfants interviennent-ils ?

- Le soutien à la parentalité permet d'ouvrir les politiques de la famille aux adolescents et aux jeunes. Il pourrait être intéressant de voir dans quelle mesure la prise en compte de ces interactions parents-jeunes pourrait contribuer à faire évoluer le rôle des acteurs de la politique familiale dans l'accompagnement des transitions (transitions familiales du bi au monoparental et du beau-parental ; mais aussi transitions vers l'âge adulte).

- Enfin, le rapport propose un premier ensemble de réflexions sur la question de l'évaluation des interventions, des programmes et des politiques fondés sur des preuves, ou sur les faits («*evidence-based*»). La réflexion sur l'évaluation doit de toute évidence être poursuivie. Nous avons ainsi cherché à repérer les écueils d'une vision qui se limiterait à appliquer des programmes «clés en main», sans plus d'investissement réflexif sur la base de preuves établies dans d'autres contextes économiques, culturels, professionnels. Pour avoir du sens, ces évaluations doivent faire l'objet d'une profonde reconstruction. Faute d'une réflexion en parallèle sur la légitimité, l'éthique et les méthodes, les contextes et les références conceptuelles, l'évaluation fondée sur les preuves risque d'être un argument pour imposer un type de preuve plutôt qu'une avancée vers plus de pertinence. Là encore, des travaux visant à construire, analyser et valider des

méthodes raisonnées d'observation des effets sont nécessaires, et devront également porter sur la manière dont les cultures et les pratiques professionnelles dans le champ de la famille, de la parentalité et de l'enfance évoluent.

Nous espérons que ces quelques pistes contribueront à renforcer et affiner la politique de soutien aux parents. Cette politique qui impose de penser ensemble investissement social (public) et investissement parental (privé), est une autre manière de parler de la cohésion sociale et sociétale.

Bibliographie

- **Abelin E. L.** (1971), «The Role of the Father», in McDevitt J. B. et Settlage C. F. (dir.), *Separation-Individuation Process*, p. 229-252, New York, International Universities Press.
- **Abelin E. L.** (1975), «Some Further Observations and Comments on the Earliest Role of the Father», *International Journal of Psycho-Analysis*, n° 56, p. 293-302.
- **Adamson P.** (2010), *The Children Left Behind. A League Table of Inequality in Child Well-Being in the World's Rich Countries*, Report Card 9, UNICEF Innocenti Research Centre.
- **Allen G.** (2011), *Early intervention : Smart investment, Massive Savings, second independent report to Her Majesty's Government*, Londres, HM Government.
- **Ansermet C., Ben Hounet Y., Gaberel P. et Modak M.** (2014), «Le “parent non statutaire” face aux cadres institutionnels suisses : entre espoirs et angoisses», in Fine A. et Courduriès J. (dir.), *Les homosexuels et leurs familles*, Paris, Armand Colin, p. 189-203.
- **APA Presidential Task Force on Evidence-Based Practice** (2006), «Evidence-based practice in psychology», *American Psychologist*, vol. 61, n° 4, p. 271-285.
- **Ariès P.** (1955), *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon (rééd., Paris, Le Seuil, 1973).
- **Assoun P.-L.** (1989), «Fonctions freudiennes du père», in *Le Père*, Paris, Denoël, p. 25-51.
- **Bachmann L.** (2010) «Les préoccupations émancipatrices des femmes à l'épreuve de la morale familiale. Une étude à travers le révélateur du rapport à l'argent dans le couple», *Revue suisse de sociologie*, vol. 36, n° 3, p. 471-487.
- **Bachmann L., Gaberel P. et Modak M.** (2016), *Parentalité : perspectives critiques*, Lausanne, Éditions EESP, coll. «Les Outils» n° 5.
- **Barber B. K.** (2002), *Intrusive Parenting. How Psychological Control Affects Children and Adolescents?*, Washington, American Psychological Association.
- **Barraud É.** (2008), «Adoption et kafala dans l'espace migratoire franco-maghrébin», *L'Année du Maghreb*, vol. 4, p. 459-468.
- **Barrère-Maurisson M.-A. et Rivier S.** (2002), «Temps parental, parentalité et “parentalisme”». À propos des nouvelles pratiques, institutions et régulations en matière de famille», Groupe division familiale du travail, MATISSE, CNRS, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00080601/document>
- **Bastard B.** (2007), «Les REEAP : l'accompagnement des parents au plan local», *Informations sociales*, n° 139, p. 94-105.
- **Bastide R.** (1963), «Problèmes de l'entrecroisement des civilisations et de leurs oeuvres», in Gurvitch G., *Traité de sociologie*, Paris, PUF, p. 315-330.
- **Beauchemin C., Hamel C. et Simon P.** (2010), *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France, premiers résultats*, Documents de travail, 168, Paris, Ined éditions, coll. «Grandes enquêtes».
- **Becquemin M.** (2006), «Contrôle et délation, le nouveau rôle des travailleurs sociaux ?», in Neyrand G. (dir.), *Faut-il avoir peur de nos enfants ? Politiques sécuritaires et enfance*, Paris, La Découverte.
- **Bedere S., Lajus M. et Sourou B.** (2011), *Rencontrer l'autre parent. Les droits de visite en souffrance*, Toulouse, érès.

- **Ben Hounet Y.** (2014), «La parentalité des uns... et celles des autres», *L'Homme*, n° 209, p. 121-141.
- **Bernard-Chatelain C.** (2010), «Le forum de Maman Blues : prendre soin des mères en difficultés maternelles», *L'information psychiatrique*, n° 86, p. 771-776.
- **Biesta G.** (2007), «Why “What Works” won’t work : evidence-based practice and the democratic deficit in educational research», *Educational Theory*, vol. 57, n° 1, p. 1-22.
- **Blaisdell T. C.** (1916), «Education for Parenthood», *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 67, «New Possibilities in Education», septembre, p. 47-53.
- **Blos P.** (1985), «Fils de son père», *Adolescence*, vol. 573, n° 1, p. 21-42.
- **Blos P.** (1987), «Masculinity : Developmental Aspects during Adolescence», communication au Congrès régional de l’ISAP, Montréal.
- **Boisson M. et Verjus A.** (2004), «L’accompagnement à la fonction parentale : un traitement familial des familles. Synthèse et analyse critique des rapports des associations», *Dossiers d’études*, Caisse nationale des Allocations familiales, n°82.
- **Bolam B., McLean C., Pennington A. et Gillies P.** (2006), «Using New Media to Build Social Capital for Health. A Qualitative Process Evaluation Study of Participation in the CityNet Project», *Journal of Health Psychology*, vol. 11, n° 2, p. 297-308.
- **Boltanski L.** (1969), *Prime éducation et morale de classe*, Paris, Mouton.
- **Boucaud P. et Eid G.** (dir.) (2011), *Familles et diversités culturelles*, Paris, L’Harmattan.
- **Bourdieu P. et Sayad A.** (1964), *Le déracinement*, Paris, Éditions de Minuit.
- **Bowlby J.** (1958), «The Nature of the Child’s Tie to his Mother», *International Journal of Psycho-Analysis*, n° 39, p. 350-637.
- **Bowlby J.** (1974), «Seconde intervention», in Zazzo R. (dir.) *L’attachement*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, p. 127-140.
- **Bowlby J.** (1974), «Attachment Theory, Separation Anxiety and Mourning» in Arieti S. (dir.), *American Handbook of Psychiatry*, vol. 6, New York, Basic Books, p. 292-309.
- **Bowlby J.** (1969), *Attachment and Loss. Vol. 1, Attachment*, Londres, Basic Books (trad. française, *Attachement et perte*, Paris, PUF, 1978).
- **Bradshaw J. et Richardson D.** (2010), «An Index of Child Well-being in Europe», *Child Ind Res* DOI 10.1007/s12187-009-9037-7, <http://www.york.ac.uk/inst/spru/research/unicef/EU29.pdf>, téléchargé le 20 octobre 2016.
- **Bradt L., Vandenbroeck M., Lammertyn J. et Bouverne-De Bie M.** (2015), «Parental expectations of maternal and child health services», *Social Work in Public Health*, vol. 30, n° 2, p. 197-206.
- **Briffault X.** (2016), *Santé mentale, santé publique. Un pavé dans la mare des bonnes intentions*, Grenoble, PUG.
- **Bruer J. T.** (1999), *The Myth of the First Three Years*, New York, Free Press.
- **Brugilles C. et Sebillé P.** (2013), «Le partage des tâches parentales : les pères acteurs secondaires», *Informations sociales*, n° 176, p. 24-30.
- **Cadei L. et Sitta C.** (2010), «La transition à la parentalité racontée par les parents : une exploration des blogs italiens», actes du congrès de l’Actualité de la recherche en éducation et en formation (AREF).
- **Campéon A., Keppens D. et Rothé C.** (2014), «Une mise en œuvre du soutien à la parentalité dans les réseaux d’écoute, d’appui et d’accompagnement des parents en France», in

- Martin C. (dir.), *« Être un bon parent ». Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, p. 169-190.
- **Cardi C.** (2010), «La construction sexuée des risques familiaux», *Politiques sociales et familiales*, n° 101, p. 35-45.
 - **Castel R.**, (2009), *La montée des incertitudes*, Paris, Le Seuil.
 - **Champagne C., Pailhé A. et Solaz A.** (2015), «Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolution en 25 ans ?», *Économie et Statistiques*, n° 478-480, p. 209-242.
 - **Chaouite A.** (1996), «La famille c'est sacré... Entretien avec S. L., Algérienne mère de trois enfants», *Écartés d'identité*, n° 77, juin, p. 23-25.
 - **Chauvière M.** (2007), *Trop de gestion tue le social*, Paris, La Découverte.
 - **Chauvière M.** (2008), «La parentalité comme catégorie de l'action publique», *Informations sociales*, n° 149, p. 16-29.
 - **Clariana L.** (2015), *Sociologie d'une construction préventive du rapport des services de protection de l'enfance aux familles étrangères dans le département de l'Hérault : approche socio-éducative de la notion de risque de danger dans un contexte sécuritaire*, thèse de sociologie, Université de Montpellier 3.
 - **Collectif Onze** (2013), *Au tribunal des couples. Enquêtes sur des affaires familiales*, Paris, Odile Jacob.
 - **Collet B. et Santelli E.** (2012), *Couples d'ici, parents d'ailleurs*, Paris, PUF.
 - **Commaille J. et Martin C.** (1998), *Les enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard.
 - **Commaille J., Strobel P. et Villac M.** (2002), *La politique de la famille*, Paris, La Découverte, coll. «Repères».
 - **Coyne C. et Kwakkenbos L.** (2013), «Triple P-Positive Parenting programs : the folly of basing social policy on underpowered flawed studies», *BMC Medicine*, 11.
 - **Dahan J.** (1997), *La médiation familiale*, Paris, Morisset.
 - **Daly M.** (2013), «Parenting support : another gender gender-related policy illusion in Europe?», *Women's Study International Forum*, vol. 41, n°3, p. 223-230.
 - **Daly M.** (2015), «Parenting Support as Policy Field : An Analytic Framework», *Social Policy & Society*, vol. 14, n° 4, p. 597– 608.
 - **Darmon M.** (2016), *La socialisation*, Paris, Armand Colin (3^e édition).
 - **Dauphin S.** (2012), «L'institution familiale au prisme de l'émancipation des femmes. Transformations dans la famille et égalité des sexes», in Dauphin S. et Sénac-Slawinsky R. (dir.), *Femmes – hommes. Penser l'égalité*, Paris, La Documentation française, p. 169-182.
 - **Davar K.** (2008), *Liens entre cognitions et conduites parentales, origine ethnique et acculturation dans le contexte québécois*, Québec, Université Laval.
 - **Dekeuwer-Defosse F.** (1999), *Rénover le droit de la famille : propositions pour un droit adapté aux réalités et aux aspirations de notre temps*, rapport au Garde des sceaux, ministre de la Justice, Paris, La Documentation française, coll. «Rapports officiels».
 - **Delaisi de Parseval G. et Lallemand S.** (1998), *L'art d'accueillir les bébés*, Paris, Odile Jacob.
 - **Delcroix C.** (2005), *Ombres et lumières de la famille Nour. Comment certains résistent face à la précarité*, Paris, Payot.

- **Deleuze G. et Guattari F.** (1980), *Capitalisme et schizophrénie. 2 : Mille plateaux*, Paris, Éditions de Minuit.
- **Descoutures V.** (2006), «Les mères “non-statutaires” dans les couples lesbiens qui élèvent des enfants», *Dialogue*, n° 173, p. 71-80.
- **Descoutures, V.** (2010), *Les mères lesbiennes*, Paris, PUF.
- **Desforges C. et Abouchaar A.** (2003), «The Impact of Parental Involvement, Parental Support and Family Education on Pupil Achievement and Adjustment : A Literature Review», *Research Report*, n° 433, Queen’s Printer.
- **Devetter F.-X. et Rousseau S.** (2011), *Du balai. Essai sur le ménage à domicile et le retour de la domesticité*, Paris, Raisons D’Agir.
- **Di Porto A.** (2011), «Profils des retraités nés au Maroc selon le lieu de résidence à la retraite», *Retraite et société*, n° 61-2, p. 185-201.
- **Donzelot J. et Estèbe P.** (1994), *L’État animateur. Essai sur la politique de la ville*, Paris, Éditions Esprit, coll. « Ville et société ».
- **Donzelot J.** (1977), *La police des familles*, Paris, Les Éditions de Minuit (nouvelle édition avec avant-propos, 2005).
- **Dor J.** (1989), *Le père et sa fonction en psychanalyse*, Paris, Point Hors Ligne.
- **Ehrenberg A.** (1998), *La fatigue d’être soi. Figures de la dépression*, Paris, Odile Jacob.
- **El Alaoui S.** (2012), «L’espace funéraire de Bobigny : du cimetière aux carrés musulmans (1934-2006)», *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 28, n° 3, p. 27-49.
- **Elias N.** (1969), *La dynamique de l’Occident*, Paris, Calmann-Lévy (trad. française 1975).
- **Elias N.** (1991), *La Société des individus*, Paris, Fayard (éd. allemande 1987).
- **Ème B. et Neyrand G.** (2001), *Associations de quartier, la solidarité entre proximité et rapprochement*, rapport de recherche CIMERSS/Mire.
- **Esping-Andersen G. et Bonke J.** (2007), «Parental Investments in Children : How Bargaining and Educational Homogamy Affect Time Allocation», *DemoSoc Working Papers*, n° 20, University of Pompeu Fabra, Barcelone.
- **Ferrand M.** (2005), «Égaut face à la parentalité ? Les résistances des hommes... et les réticences des femmes», *Actuel Marx*, n° 37, p. 71-88, www.cairn.info/revue-actuel-marx-2005-1-page-71.htm, DOI : 10.3917/amx.037.0071
- **Field F.** (2010), *The foundation years : preventing poor children becoming poor adults. The report of the independent review on poverty and life chances*, Londres, HM Government.
- **Finnegan J. et Lawton K.** (2016), *Lighting up young brains. How parents, carers and nurseries support children’s brain development in the first five years*, <http://www.savethe-children.org.uk>
- **Fivaz-Depeursing E. et Corboz-Warnery A.** (2001), *Le triangle primaire*, Paris, Odile Jacob (New York, 1999).
- **Flavigny H.** (1965), «Conclusions», *Revue de neuropsychiatrie infantile*, vol. 13, n° 10-11, p. 769-770.
- **Folbre N.** (1997), «The Future of the Elephant Bird», *Population and Development Review*, vol. 23, n° 3, p. 647-654.
- **Foucault M.** (1963), «Préface», *Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical*, Paris, PUF.

- **Foucault M.** (1966), *Les mots et les choses, Une archéologie des sciences humaines*, Paris, NRF Gallimard.
- **Foucault M.** (1976), *Histoire de la sexualité. I. La volonté de savoir*, Paris, NRF Gallimard, 1976.
- **Foucault M.** (1977), «Le jeu de Michel Foucault» (entretien avec Colas D., Grosrichard A., Le Gaufeys G., Livi J., Miller G., Miller J., Miller J. A., Millot C., Wajeman G.), *Ornicar ?*, *Bulletin périodique du champ freudien*, n° 10, juillet, p. 62-93, repris dans Foucault M. (2001), *Dits et écrits II 1976-1988*, Paris, Gallimard, p. 298-329.
- **Foucault M.** (2004), *Sécurité, Territoire, Population : cours au Collège de France. 1977-1978*, Ewald F. et Fontana A. (dir.), éd. établie par Senellard M., Paris, Le Seuil/Gallimard, coll. «Hautes Études».
- **Freivogel E.** (2007), «Le divorce mène-t-il tout droit à l'aide sociale ? Faits et conséquences concernant la contribution d'entretien après le divorce, le soutien financier par des proches parents et l'aide sociale», *Questions au féminin*, n° 1.
- **Freud S.** (1923), *Totem et Tabou*, Paris, Payot (trad. française, 3^e édition, 1994).
- **Furedi F.** (2002), *Paranoïd parenting. Why ignoring the experts may be best for your child*, Chicago, Chicago Review Press (2^e éd., Londres, Continuum, 2008).
- **Furedi F.** (2014), «Foreword», in Lee E., Bristow J., Faircloth C. et Macvarish J. (dir.), *Parenting culture studies*, (p. viii-x), Londres, Palgrave MacMillan.
- **Gaberel P.-E. et Paulus E.** (2013), «Comment l'AÉMO vient aux familles : intégration des familles ou enrôlement des professionnel·le·s ?», *Petite Enfance*, n° 110, janvier.
- **Garcia S.** (2011), *Mères sous influence : de la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris, La Découverte.
- **Garst B. A. et Gagnon R. J.** (2015), «Exploring Overparenting within the context of Youth Development Programs», *Journal of Youth Development*, vol. 10, n° 1, p. 6-19.
- **Geinger F., Vandebroek M. et Roets G.** (2014), «Parenting as a performance : Parents as consumers and (de) constructors of mythic parenting and childhood ideals», *Childhood*, vol. 21, n° 4, p. 488-501.
- **Gérando (de) J.-M.** (1824), *Le visiteur du pauvre*, Paris, rééd. Jean-Michel Place, 1989.
- **Godeau E., Navaro F. et Arnaud C.**, (2010), *La santé des collégiens en France. Données françaises de l'enquête internationale HBSC*, INPES édition, coll. «Études santé».
- **Gojard S.** (2010), *Le métier de mère*, Paris, La Dispute.
- **Golse B.** (2010/1), «L'autisme infantile entre neurosciences et psychanalyse. Convergences et controverses ?», *Enfances & Psy*, n° 46, p. 30-42, DOI 10.3917/ep.046.0030
- **Goody E.** (1982), *Parenthood and Social Reproduction. Fostering and Occupational Roles in West Africa*, Cambridge, Cambridge University Press.
- **Gori R. et Del Volgo M.-J.** (2005), *La Santé totalitaire. Essai sur la médicalisation de l'existence*, Paris, Denoël.
- **Gourcy (de) C.** (2010), «Revenir sur les lieux de l'origine De la quête de "racines" aux épreuves du retour», *Ethnologie française*, vol. 40, n° 2, p. 349-356.
- **Gourcy (de) C.** (2013), «Introduction : Famille en mouvement : perspectives de recherche», in Gourcy (de) C., Arena F. et Knibiehler Y. (dir.), *Familles en mouvement : migration et parentalité en Méditerranée*, Publications de l'Université de Provence, coll. «Penser le genre», en accès libre : 2853998940. <halshs-01248830>.

- **Govillot S.** (2013), «Après une naissance, un homme sur neuf réduit ou cesse temporairement son activité contre une femme sur deux», *Insee Première*, n°1454, juin.
- **Gross M.** (dir.) (2000), *Homoparentalités, état des lieux*, Paris, ESF.
- **Gross M.** (2012), *Choisir la paternité gay*, Toulouse, Erès.
- **Guédénéy N.** (2011), *L'attachement, un lien vital*, Paris, Fabert, coll. «Temps d'arrêt».
- **Gueguen C.** (2015), *Pour une enfance heureuse. Repenser l'éducation à la lumière des dernières découvertes sur le cerveau*, Paris, Robert Laffont.
- **Guénif-Souilamas N.** (2000), *Des «beurettes» aux descendantes d'immigrants nord-africains*, Paris, Grasset/Le Monde.
- **Guerraoui Z. et Sturm G.** (2012/4), «Familles migrantes, familles en changement. Le paradigme de la complexité. L'exemple des familles d'origine maghrébine», *Devenir*, vol. 24, p. 289-299.
- **Hall P. et Lamont M.** (dir) (2009), *Successful Societies. How Institutions and Culture Affect Health*, Cambridge, Cambridge University Press.
- **Hall P. et Lamont M.** (dir) (2013), *Social Resilience in the Neoliberal Era*, Cambridge, Cambridge University Press.
- **Hamel M.-P. et Lemoine S.**, en collaboration avec Martin C. (2012), *Aider les parents à être parents. Le soutien à la parentalité, une perspective internationale*, Centre d'analyse stratégique, Paris, La Documentation française, coll. «Rapports et documents n° 50».
- **Hamilton L. T.** (2016), *Parenting to a Degree. How Family Matters for College Women's Success*, Chicago, University of Chicago Press.
- **Hammouche A.** (1995), «Adolescence ou l'émergence d'un nouvel âge en situation migratoire», *Hommes et Migrations*, n° 1185, p. 6-11.
- **Hammouche A.** (1995), *Mariage et immigration. La famille algérienne en France*, Lyon, PUL.
- **Hammouche A.** (1997), «Famille relationnelle, autorité paternelle et puissance publique», *Lien Social et Politiques – RIAC*, printemps, n° 37, p. 121-132.
- **Hammouche A.** (1999), «Responsabilité des familles, une redéfinition des rôles», *Informations sociales*, n° 73-74, p. 164-175.
- **Hammouche A.** (2007), *Les recompositions culturelles. Sociologie des dynamiques sociales en situation migratoire*, Strasbourg, PUS.
- **Hartas D.** (2015), «Patterns of Parental Involvement in Selected OECD Countries : Cross-national Analyses of PISA», *European Educational Research Journal*, vol. 4, n° 4, p. 185-195.
- **Hays S.** (1996), *The Cultural Contradictions of Motherhood*, New Haven, Yale University Press.
- **Haut Conseil de la Famille** (2016), *Les Politiques de soutien à la parentalité, avis et rapport adoptés par consensus le 22 septembre 2016*, 183 p. http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/2016_10_03_Notes_parentalite.pdf
- **Herzog J.-M.** (1992), «L'enseignement de la langue maternelle. Aspects du dialogue développemental fille-père», in *La fonction paternelle*, Paris, Bayard, p. 47-64.
- **Hill N. E. et Taylor L. C.** (2004), «Parental School Involvement and Children's Academic Achievement», *American Psychology Society*, vol. 13, n° 4, p. 161-164.
- **Hochschild A.** (2003), *The Commercialization of Intimate Life : Notes from Home and Work*, Berkeley, University of California Press.

- **Houzel D.** (dir.), (1999), *Les enjeux de la parentalité*, Toulouse, Erès.
- **Hurstel F.** (1985), «Les changements dans la relation père-nourrisson en France : qui sont les pères qui «paternent» ?», *Neuropsychiatrie de l'enfance*, vol. 33, p. 2-3.
- **Hurstel F.** (1989), «La fonction paternelle, questions de théorie : des lois à la Loi», in *Le Père*, p. 235-262, Paris, Dunod.
- **Ion J.** et **Ravon B.** (2005), *Le travail social en débats*, Paris, La Découverte.
- **Ion J., Laval C.** et **Ravon B.** (2007), «Politiques de l'individu et psychologies d'intervention : transformation des cadres d'action dans le travail social», in Cantelli F. et Genard J.-L. (dir.), *Action publique et subjectivité*, éditions LGDH, p. 159-160.
- **Jacquey-Vazquez B., Raymond M.** et **Sitruk P.** (2013), *Évaluation de la politique de soutien à la parentalité (MAP – volet 1)*, tomes I et II, rapport, Inspection générale des affaires sociales RM2013-015P, février.
- **Joseph I., Fritsch P.** (1977), «Disciplines à domicile. L'édification de la famille», *Revue Recherches*, n° 28, CERFI.
- **Kaes R.** (2007), «Les médiations entre les espaces psychiques et les groupes», *Le Carnet Psy*, n° 141, p. 35-38.
- **Karsz S.** (2004), «Soutien à la fonction parentale» : l'impossible neutralité», *SPIRALE*, vol. 29, n° 1, p. 111-122.
- **Kellerhals J.** et **Montandon C.** (1991), «Les styles interactifs», in Singly (de) F. (dir.), *La famille, l'état des savoirs*, p. 194-200, Paris, La Découverte.
- **Kettani M.** (2015), «Identité paternelle en contexte d'immigration maghrébine en France : des pères immigrés aux pères issus de l'immigration», *Alterstice*, vol. 5, n° 1, p. 57-68.
- **King L.** (2015), *Family Men : Fatherhood and Masculinity in Britain, 1914-1960*, Oxford, Oxford University Press.
- **Knijn** et **Hopman** (2015), *Participation society substituting the welfare state; path dependencies in the reform of the Dutch welfare state. The case of parenting support*, <https://www.researchgate.net/publication/303540802>
- **Kromelow S., Harding C.** et **Touris M.** (1990), «The Role of the Father in the Development of Stranger Sociability during the Second Year», *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 60, n° 4, p. 521-530.
- **Kunneman H.** (2005), «Social work as a laboratory for normative professionalization», *Social Work & Society*, vol. 3, n° 2, p. 191-200.
- **Lacan J.** (1957-1958), «Les formations de l'inconscient», séminaire inédit.
- **Lamb M.** (1977), «Father-infant and Mother-Infant Interaction in the First Year of Life», *Child Development*, n° 48, p. 167-181.
- **Lamour M.** et **Gabel M.** (2011), *Enfants en danger, professionnels en souffrance*, Toulouse, Erès.
- **Lapeyronnie D.** (avec Courtois L.) (2008), *Ghetto urbain, ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont.
- **Lareau A.** (2011), *Unequal Childhoods. Class, Race and Family Life*, University of California Press (2^e éd.).
- **Le Bihan B.** et **Martin C.** (2008), *Concilier vie familiale et vie professionnelle en Europe*, Rennes, Presses de l'EHESP.

- **Le Gall D. et Martin C.** (1987), *Les familles monoparentales. Évolution et traitement social*, Paris, Éditions sociales françaises.
- **Le Pape, M.-C.** (2009), «Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives», *Informations sociales*, n° 154, p. 88-95.
- **Lécosais S.** (2013), «Accompagner les familles sur la voie de la “bonne” parentalité, l’exemple de la série télévisée *Famille d’accueil*», *Recherches familiales*, n° 10, p. 39-48.
- **Lee J. S. et Bowen N. K.** (2006), «Parent Involvement, Cultural Capital and the Achievement Gap Among Elementary School Children», *American Educational Research Journal*, vol. 43, n° 2, p. 193-218.
- **Lee E.** (2014), «Introduction», Lee E., Bristow J, Faircloth C. et Macvarish J. (dir.), *Parenting culture studies*, London, Palgrave MacMillan, p. 1-22.
- **Lee E., Bristow J., Faircloth C. et Macvarish J.,** (2014), *Parenting Culture Studies*, Londres, Palgrave Macmillan.
- **Lefaucheur N.** (1995), «Familles à risques et risques familiaux : petite généalogie de la protection sociale des filles-mères en France», in *Comparer les systèmes de protection sociale en Europe, Rencontres d’Oxford, Mire- Rencontres et recherches*, vol. 1, p. 449-469.
- **Lefaucheur N. et Martin C.** (1995), *Qui doit nourrir l’enfant dont le père est « absent » ? rapport de recherche sur les fondements des politiques familiales européennes*, remis à la Cnaf, en accès libre <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01248316/document>
- **Leinaweaver J. B.** (2010), «Outsourcing Care How Peruvian Migrants Meet Transnational Family Obligations», *Latin American Perspectives*, vol. 37, n° 5, p. 67-87.
- **Lenoir R.** (2003), *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Le Seuil, Liber.
- **Leplat J.** (1991), «Compétence et ergonomie», in Montmollin (de) M., Amalberti R. et Theureau J., *Modèles en analyse du travail*, Bruxelles, Mardaga.
- **Lévy M.** (1988), *Le féminisme d’État en France. 1965-1985 : 20 ans de prise en charge institutionnelle de l’égalité professionnelle entre hommes et femmes*, thèse de doctorat en sciences politiques, Paris, IEP.
- **Lobet D. et Cavalcante L. E.** (2014), «Transmission à rebours, filiation inversée, socialisation ascendante : regards renversés sur les rapports de générations», *Enfances Familles Générations*, consulté le 26 août 2016, <http://efg.revues.org/497>
- **Lorcerie F.** (dir.), (2010), *Pratiquer les frontières : Jeunes migrants et descendants de migrants dans l’espace franco-maghrébin*, Paris, CNRS éditions.
- **Luccioni H. et Sutter J.-M.** (1965), «Carence paternelle et carence d’autorité», *Revue de Neuropsychiatrie Infantile*, vol 13, n° 10-11, p. 813-818.
- **Macvarish J.** (2016), *Neuroparenting. The Expert Invasion of Family Life*, Londres, Palgrave Macmillan.
- **Macvarish J., Lee E. et Lowe P.** (2015), «Neuroscience and family policy : What becomes of the parents?», *Critical Social Policy*, vol. 35, n° 2, p. 248-269.
- **Madörin M.** (2013), «Les services à la personne. Un défi à relever pour l’économie», in Modak M. et Bonvin J.-M. (dir.), *Reconnaître le care. Un enjeu pour les pratiques professionnelles*, Lausanne, Éditions EESP, coll. «Les Cahiers», p. 49-63.
- **Mahler M., Pine F. et Bergman A.** (1975), *La naissance psychologique de l’être humain*, Paris, Payot, coll. «Science de l’Homme», pour l’édition française 1980.

- **Main M. et Weston D. R.** (1981), «The quality of the Toddler's Relationship to Mother and to Father : Related to Conflict Behavior and the Readiness to Establish New Relationships», *Child Development*, n° 52, p. 932-940.
- **Malrieu P. et Malrieu S.** (1973), «La socialisation», in Gratiot-Alphandéry H. et Zazzo R. (dir.), *Traité de psychologie de l'enfant*, vol. 5, Paris, PUF, p. 10-234.
- **Marcuse H.** (1964), *L'homme unidimensionnel*, Paris, Éditions de Minuit (1^{re} éd. 1959).
- **Marissal C.** (2014), *Protéger le jeune enfant. Enjeux sociaux, politiques et sexués (Belgique, 1890-1940)*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- **Martin C.** (1997), *L'après-divorce. Lien familial et vulnérabilité*, Rennes, PUR.
- **Martin C.** (2003), *La parentalité en questions. Perspectives sociologiques*, rapport pour le Haut Conseil de la population et de la famille, Paris, La Documentation française.
- **Martin C.** (2004), ^[13] «La parentalité : controverses autour d'un problème public», in Knibiehler Y. et Neyrand G. (dir.), *Maternité et parentalité*, Rennes, éditions de l'ENSP.
- **Martin C.** (2014a), «Le soutien à la parentalité : une nouvelle politique en Europe», *Politiques sociales et familiales*, n° 118, décembre, p. 9-2.
- **Martin C.** (dir) (2014b), «*Être un bon parent*». *Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP.
- **Martin C., Campéon A., Keppens D. et Rothé C.** (2014), *Gouverner les "nouveaux risques sociaux" : le cas des politiques en direction de l'enfance et de la parentalité dans les systèmes de protection sociale européens*, rapport du programme PolChi remis à l'ANR, accessible sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01168719v1>
- **Martin C., Neyrand G. et Rossi P.** (2004), «Le désarroi des professionnels face à la précarité monoparentale», *Dialogue*, n° 163, p. 17-24, www.cairn.info/revue-dialogue-2004-1-page-17.htm. DOI : 10.3917/dia.163.0017
- **Maurin E.** (2009), *La peur du déclassement. Une sociologie des récessions*, Paris, Le Seuil, coll. «La République des idées».
- **Mead M.** (1961), «La carence de soins maternels du point de vue de l'anthropologie culturelle», *Cahiers de l'OMS*, n° 14.
- **Mehl D.** (2003), «Confessions sur petit écran», *Sciences Humaines*, n° 140, «Les nouvelles frontières de la vie privée», juillet, p. 32-39.
- **Merchiers J. et Pharo P.** (1992), «Compétences et connaissances expertes. Propriétés publiques et cognitives pratiques», *Société contemporaine*, n° 4, p. 89-108.
- **Messu M.** (2008), «Du familialisme au parentalisme : quels nouveaux enjeux pour la politique familiale française ?», colloque Le nouveau contrat familial, INRS Montréal, 28-29 février.
- **Miljkovitch R.** (2011), *L'attachement : aspects développementaux et psychopathologiques*, Sarrebruck, Éditions universitaires européennes.
- **Miyata K.** (2002) «Social Support for Japanese Mothers Online and Offline», in *The Internet in Everyday life*, (dir.) de Wellman B. et Haythornthwaite C. A., Oxford, Blackwell Publishers, p. 520-548.
- **Modak M., Messant F. et Keller V.** (2013), «Les normes d'une famille "juste" dans les interventions des assistants et assistantes sociales de l'aide sociale publique», *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 32, n° 2, p. 57-72.
- **Modak M., Palazzo C. et Denisart M.** (2002), *Les pères se mettent en quatre : responsabilités quotidiennes et modèles de paternité*, Éditions EESP.

- **Moeneclaey J.** (2016), «Évaluation des contrats locaux d’accompagnement à la scolarité (Clas)», Cnaf-Dsers, *Dossier d’étude*, n° 186.
- **Munich R. L.** et **Munich M. A.** (2009), «Overparenting and the Narcissistic Pursuit of Attachment», *Psychiatric Annals*, vol. 39, n° 4, p. 227-265.
- **Nagy V.** (2013), «Exercer sa paternité, une lubie passagère ? Disqualification des prétentions judiciaires des pères séparés ou divorcés», *Informations sociales*, n° 176, p. 110-113.
- **Napolitano L. J., Pacholok S.** et **Furstenberg F. F.** (2014), «Educational Aspirations, Expectations, and Realities for Middle-Income Families», *Journal of Family Issues*, vol. 35, n° 9, p. 1200-1226.
- **National Scientific Council on the Developing Child** (2007), *The Timing and Quality of Early Experiences Combine to Shape Brain Architecture*, Cambridge, Centre on the Developing Child at Harvard University.
- **Nelson M. K.** (2010), *Parenting Out of Control. Anxious Parents in Uncertain Times*, NY, New York University Press.
- **Neyrand G.** (2000), *L’enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l’évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris, PUF.
- **Neyrand G.** (2006), «Le retour du bio-pouvoir», in Neyrand G. (dir.), *Faut-il avoir peur de nos enfants ? Politiques sécuritaires et enfance*, Paris, La Découverte.
- **Neyrand G.** (2009), *Le dialogue familial. Un idéal précaire*, Toulouse, Erès.
- **Neyrand G.** (2011), *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Toulouse, Erès.
- **Neyrand G.** (2012), «Le corps de l’enfant et la rénovation de la bio-politique», in Bodin R., *Métamorphoses du contrôle social*, Paris, La Dispute.
- **Neyrand G.** (2015), «D’une politique de la famille à une politique de la parentalité. L’exemple de la France», *Analele Universității București*, Anul XVII, n° 1, juin, p. 19-34.
- **Neyrand G.** et **M’Sili M.** (1997), «Les couples mixtes dans la France contemporaine», *Population*, n° 3, mai-juin, p. 571-616.
- **Neyrand G., Hammouche A.** et **Mekboul S.** (2008), *Les mariages forcés. Conflits culturels et réponses sociales*, Paris, La Découverte.
- **Neyrand G.** et **Zaouche Gaudron C.** (dir.) (2014), *Le livre blanc de la résidence alternée : Penser la complexité*, Toulouse, Erès.
- **Norvez A.** (1990), *De la naissance à l’école. Santé, modes de garde et préscolarité dans la France contemporaine*, Paris, INED/PUF.
- **Odier da Cruz L.** (2013), «L’école des parents de Genève ou les métamorphoses du regard sur la parentalité (1950-1968)», *Annales de démographie historique*, vol. 125, n° 1, p. 99-117.
- **Odier da Cruz L.** (2014), *Les métamorphoses de la figure parentale à l’école des parents de Genève (1950-2010)*, thèse de doctorat, UNIL, Lausanne.
- **Odier da Cruz L.** (2015), «Soutenir les parents ou différencier les sexes ?», *Reiso*, <http://www.reiso.org/spip.php?article5453>
- **OECD** (2012), *Parental Involvement in Selected PISA Countries and Economies*, OECD Education Working Paper, n° 73, EDU/WKP(2012) 10.
- **Ohayon A.** (2000), «L’école des parents ou l’éducation des enfants éclairées par la psychologie», *Bulletin de psychologie*, vol. 53, n° 5, p. 635-642.

- **Oso Casas L.** (2008), «Migration, genre et foyers transnationaux : un état de la bibliographie», *Les cahiers du CEDREF*, n° 16, <http://cedref.revues.org/580>
- **Parsons Elsie Clews** (1915), «Marriage and Parenthood – A Distinction», *International Journal of Ethics*, vol. 25, n° 4, p. 514-517, <http://www.jstor.org/stable/2376879>
- **Parsons Elsie Clews** (1916), «When Mating and Parenthood are Theoretically Distinguished», *International Journal of Ethics*, vol. 26, n° 2, p. 207-216, <http://jstor.org/stable/2376620>
- **Perret R.** (2008), *Les filles et les fils de harkis. Entre double rejet et triple appartenance*, Paris, L'Harmattan.
- **Popenoe D.** (1988), *Disturbing the Nest : Family Change and Decline in Modern Societies*, New York, Aldine de Gruyter.
- **Porot M.** (1954), *L'enfant et les relations familiales*, Paris, PUF, (8^e édition 1979).
- **Pothet J.** (2014), «Le Comité national de soutien à la parentalité : ethnographie de l'élaboration d'une politique publique», in Martin C., «Être un bon parent». *Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, p. 95-166.
- **Pourtois J.-P., Barras C. et Desmet H.** (2006), «Les programmes d'éducation parentale : un soutien à la parentalité ?» in Beillerot J. et Mosconi N. (dir), *Traité des sciences et des pratiques en éducation*, Paris, Dunod, coll. «Psycho sup», p. 171-185.
- **Praz A.-F., Messant F. et Modak M.** (2011), «“Produire des enfants” aujourd'hui : un défi pour l'analyse féministe», *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 30, n° 1, p. 4-10.
- **Ravon B., Decrop G., Ion J., Laval C., Vidal-Naquet P.-A.** (2007), *Usure des travailleurs sociaux et épreuves de professionnalité. Les configurations d'usure : clinique de la plainte et cadres d'action contradictoires, rapport de recherche*, MODYS, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00365869>
- **Régnier-Loilier A.** (2013), «Séparation et rupture des relations entre le père et l'enfant», *Informations sociales*, n° 176, p. 70-74.
- **Revillard A.** (2006), «La conciliation travail-famille : un enjeu complexe pour le féminisme d'État», *Recherches et Prévisions*, n° 85, septembre, p. 17-22.
- **Roiphe H. et Galenson E.** (1981), *La naissance de l'identité sexuée*, Paris, PUF (pour la trad. française, 1987).
- **Roscoät (du) E., Léon C., Sitbon A. et Briffault X.** (2016), «Appréhender la santé mentale des collégiens : un croisement d'indicateurs», *Agora, Débats/Jeunesse*, hors série, p. 57-78.
- **Rose H. et Rose S.** (2016), *Can neuroscience change our minds?* Malden, Polity Press.
- **Roskam I., Meunier J.-C., Mouton C. et Vassart E.** (2009), «Évaluer l'activité éducative parentale : les méthodes se valent-elles ?», *Enfance*, n° 4, p. 423-432.
- **Sackett D. J., Rosenberg W. M. C., Gray J. A. M., Haynes R. B. et Richardson W. S.** (1996), «Evidence based medicine : what it is and what it isn't», *British Medical Journal*, n° 312, p. 71-72.
- **Saleeby C. W.** (1909), *Parenthood and Race Culture : An Outline of Eugenics*, New York, Moffat, Yard & Co. <https://ia800207.us.archive.org/28/items/parenthoodracecu00saleiala/parenthoodracecu00saleiala.pdf>
- **Sanders M. R.** (1999), «Triple P – Positive parenting program : Towards an empirically validated multilevel parenting and family support strategy for the prevention of behavior and emotional problems in children», *Clinical Child and Family Psychology Review*, vol. 2, n° 2, p. 71-90.

- **Sanders M.** (2003), «Triple P – Positive Parenting Program : A population approach to promoting competent parenting», *Australian e-journal for the Advancement of Mental Health*, vol. 2, n° 3, p. 1-16.
- **Sanders M., Markie-Dadds C. et Turner K.** (2003), *Theoretical, scientific and clinical foundations of the Triple P – Positive Parenting Program : a population approach to promotion of parenting competence*, vol. 1, Queensland, The University of Queensland.
- **Santelli E. et Collet B.** (2012), «De l'endogamie à l'homogamie socio-ethnique. Réinterprétations normatives et réalités conjugales parmi les descendants d'immigrés», *Sociologie et Sociétés*, vol. 43, no 2, p. 327-352.
- **Sas-Barondeau M.** (2014), «Les malentendus de la parentalité», in Martin C. (dir.), «Être un bon parent». *Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, p. 191-210.
- **Sayad A.** (1977), «Les trois âges de l'émigration algérienne en France», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 15, p. 59-80.
- **Sayad A.** (2006), *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. 1) L'illusion du provisoire, 2) Les enfants illégitimes*, Paris, Raisons d'agir.
- **Scheu H. et Fraïoli N.** (2010), avec la collab. de Neyrand G., Rayna S., Hurstel F., Gonzalez Negro A. et Rubio M.-N., *Lieux d'Accueil Enfants Parents et socialisations*, rapport de recherche pour la Fondation de France, Cnaf, Acsé, Fondation Bernard van Leer/Le Furet.
- **Schiffrin H. H., Godfrey H., Liss M. et Erchull M. J.** (2011), «Intensive Parenting : Does it Have the Desired Impact on Child Outcomes?», *Journal of Child and Family Studies*, vol. 24, n° 8, p. 2322-2331.
- **Schoon I. et Parsons S.** (2002), «Competence in the face of adversity : the influence of early family environment and long-term consequences», *Children & Society*, n° 16, p. 260-272.
- **Schwartz O.** (1990), *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF.
- **Segrin C., Givertz M., Swaitkowski P. et Montgomery N.** (2013), «Overparenting is Associated with Child Problems and a Critical Family Environment», *Journal of Child and Family Studies*, n° 24, p. 470-479.
- **Segrin C., Woszidlo A., Givertz M., Bauer A. et Taylor Murphy M.** (2012), «The Association Between Overparenting, Parent-Child Communication, and Entitlement and Adaptive Traits in Adult Children», *Family Relations*, n° 61, p. 237-252.
- **Segrin C., Woszidlo A., Givertz M. et Montgomery N.** (2013), «Parents and Child Traits Associated with Overparenting», *Journal of Social and Clinical Psychology*, vol. 32, n° 6, p. 569-595.
- **Sellenet C.** (2002), *Les puéricultrices au cœur de l'enfance*, Revigny-sur-Ornain, Hommes et perspectives.
- **Sellenet C.** (2007), *La parentalité décryptée. Pertinence et dérives d'un concept*, Paris, L'Harmattan.
- **Sellenet C.** (2009), «Approche critique de la notion de compétences parentales», *La revue internationale de l'éducation familiale*, n° 26, p. 95-116.
- **Sellenet C.** (2014), «Parents-professionnels en AEMO, L'alliance interrogée», *Revue Acti*, mai-août, n° 456-459, p. 17-33.

- **Serre D.** (2012), «Travail social et rapport aux familles : les effets combinés et non convergents du genre et de la classe», *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 31, n° 2, p. 49-64.
- **Shonkoff J. P.** et **Bales S. N.** (2011), «Science does not speak for Itself : Translating child development research for the public and Its policymakers», *Child Development*, vol. 82, n° 1, p. 17-32.
- **Singly (de) F.** (2006), *Les adonaissants*, Paris, Armand Colin.
- **Singly (de) F.** (2009), *Comment aider l'enfant à devenir lui-même ? Éléments de réponse*, Paris, Armand Colin.
- **Singly (de) F.** et **Schultheis F.** (dir.), (1991), *Affaires de famille, affaires d'État*, édition de l'Est, Javille-La-Malgrange.
- **Souad K.** (1991), *A comme Algériennes*, Alger, ENAL.
- **Spitz R.-A.** (1965), *De la naissance à la parole*, Paris, PUF (7^e éd. 1984).
- **Steinhauer P.-D.** (1993), *Guide d'évaluation de la compétence parentale*, Toronto, Institut pour la prévention de l'enfance maltraitée.
- **Stoller R.-J.** (1968), *Recherches sur l'identité sexuelle*, Paris, Gallimard (trad. française, 1978).
- **Stoller R.-J.** (1978), «La difficile conquête de la masculinité», in *L'identification l'autre, c'est moi*, p. 199-218, éd. Tchou.
- **Stoller R.-J.** (1985), *Masculin ou féminin ?* Paris, PUF (trad. française, 1989).
- **Stoller R.-J.** (1990), «Identité de genre : développement et pronostic, une vue d'ensemble», in *Chiland C.* et *Young J.-G.* (dir.), *L'enfant dans sa famille, Nouvelles approches de la santé mentale de la naissance à l'adolescence pour l'enfant et sa famille*, Paris, PUF, coll. «le Fil rouge», p. 115-129.
- **Strobel P.** (2008), *Penser les politiques sociales*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube.
- **Strobel P.** (1999), «Irresponsables, donc coupables», *Informations sociales*, n° 73-74, p. 24-41.
- **Tarrius A.**, **Missaoui L.** et **Qacha F.** (2013), *Transmigrants et nouveaux étrangers : hospitalités croisées entre jeunes des quartiers enclavés et nouveaux migrants internationaux*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.
- **Têtu M.-T.** (2008), «La migration au risque de l'illégalité, entre France et Algérie (1998-2004)», *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 24, n° 3, p. 107-146.
- **Théry I.** (1993), *Le démariage. Justice et vie privée*, Paris, Odile Jacob.
- **Théry I.** (2014), *Filiation, origines, parentalité. Le droit face aux nouvelles valeurs de responsabilité générationnelle*, rapport au ministre des Affaires sociales et au ministre délégué à la Famille.
- **This B.** (1980), *Le père, acte de naissance*, Paris, Le Seuil.
- **Thomas R.** et **Zimmer-Gembeck M. J.** (2007), «Behavioral outcomes of Parent-Child Interaction Therapy and Triple P – Positive Parenting Program : A review and meta-analysis», *Journal of Abnormal Child Psychology*, n° 35, p. 475-495.
- **Tilly L.** et **Scott J.** (1987), *Women, work, and family*, New York et Londres, Routledge.
- **Tisseron S.** (2011), «Intimité et extimité», *Communications*, vol. 88, n° 1, p. 83-91.
- **Touati Z.** (2012), «Travail des Maghrébines en France : spécificités et freins», *SociologieS*, <http://sociologies.revues.org/4028>

- **Touhami S.** (2008), « Transformations des structures familiales dans la diaspora maghrébine », *Accueillir*, n° 247, p. 55-57.
- **Unicef** (2014), *Building better brains. New frontiers in early childhood development*, New York, Unicef.
- **Unesco** (2012), *Early childhood care and education, présentation pour la Semaine mondiale d'action pour l'éducation 2012*, Unesco.
- **Van den Berg M., Vanderfaellie J. et Grietens H.** (2009), *Effectevaluatie Spreekuur volgens de methodiek van Triple P en vergelijking met het huidige Spreekuur Opvoedingsondersteuning*, Bruxelles, Steunpunt Welzijn, Volksgezondheid en Gezin.
- **Van Yperen T.** (2003), *Resultaten in de jeugdzorg : begrippen, maatstaven en methoden*, Utrecht, NIZW Jeugd.
- **Vandenbroeck M. et Bauters V.** (2017), *Family Day Care : The Trilemma of Professionalisation, Sustainability and Fairness in Flanders, France and Germany*, octobre, https://www.researchgate.net/publication/309307971_Family_Day_Care_The_Trilemma_of_Professionalisation_Sustainability_and_Fairness_in_Flanders_France_and_Germany
- **Vandenbroeck M.** (2017), *Constructions of neuroscience in early childhood education*, Londres, Routledge.
- **Vandenbroeck M., Roets G. et Geens N.** (2014), « Les politiques parentales à la flamande », in Martin C. (dir.), « Être un bon parent ». *Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, p. 151-166.
- **Vandenbroeck M., Roets, G. et Roose R.** (2014), « Evidence-based support versus thinking parents in participative projects », in Fukkink R., Vink C. et Bosscher N. (dir.), *Think Parents ! Putting parents at the heart of parenting support*, Amsterdam, SWP, p. 35-44.
- **Von Otter C.** (2014), « Family Resources and Mid-Life Level of Education : A Longitudinal Study of the Mediating Influence of Childhood Parental Involvement », *British Educational Research Journal*, vol. 40, n° 3, p. 555-574.
- **Von Otter C. et Stenberg S. A.** (2015), « Social Capital, Human Capital and Parent-Child Relation Quality : Interacting for Children's Educational Achievement? », *British Journal of Sociology of Education*, vol. 36, n° 7, p. 996-1016.
- **Vozari A.-S.** (2012), « Surveiller pour veiller sur en Protection Maternelle et Infantile », in Knibielher Y., Arena F. et Cid Lopez R.-M. (dir.), *La maternité à l'épreuve du genre*, Rennes, Presses de l'EHESP, p. 109-116.
- **Vozari A.-S. et Bessin M.** (2011), *Les ambivalences de l'intervention sociale en direction des familles. La Protection Maternelle et Infantile entre « protection de l'enfance » et « soutien à la parentalité »*, Dossier d'Études, n° 136.
- **Wallon H.** (1938), *La vie mentale*, Paris, Éditions sociales, rééd. 1982.
- **Wallon H.** (1952), « Les étapes de la sociabilité chez l'enfant », conférence, 29 mai, in *Enfance*, tome 12, n° 3-4, *Psychologie et Éducation de l'Enfance*, p. 309-323, 1959, *Écrits fondamentaux* de Wallon H., numéro spécial, (7^e rééd. 1985).
- **Weber F.** (2005), *Le sang, le nom, le quotidien. Une sociologie de la parenté pratique*, Paris, Aux lieux d'être.
- **Widmer E., Roduit S. et Zufferey M.-E.** (2016), « Les familles de milieu populaire dans une commune genevoise. Intégration sociale et soutien à la parentalité », *Sociograph, Sociological Research Studies*, n° 24, www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociograph Retrieved from www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociograph

- **Wihtol De Wenden C.** (dir.) (2012), « Vieillesse et migrations », *Gérontologie et Société*, n° 139.
- **Wilkin Robert J.**, (1910), « The Responsibility of Parenthood », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 36, n° 1, p. 64-70.
- **Wilson P., Rush R., Hussey S., Puckering C., Sim F., Allely C.** et **Gillberg C.** (2012), « How evidence-based is an “evidence-based parenting program”? A PRISMA systematic review and meta-analysis of Triple P », *BMC Medicine*, vol. 10, n° 130, p. 1-16.
- **Winnicott D. W.** (1957), *L'enfant et sa famille. Les premières relations*, Paris, Payot Science de l'Homme, (2^e éd, 1990).
- **Zaouche Gaudron C.** (2015), *Le développement social chez l'enfant*, Paris, Dunod, PsychoSup (3^e rééd.).
- **Zaouche Gaudron C.** (dir.) (2001), *La problématique paternelle*, Toulouse, Erès.
- **Zaouche Gaudron C.** (2001), « Introduction », in Zaouche-Gaudron C. (dir.), *La problématique paternelle*, Toulouse, Erès, p. 9-19.

Synthèse du rapport

Le présent rapport aborde la question de l'accompagnement des parents dans leur travail éducatif et de soins en privilégiant une série de questions et de débats pour ouvrir sur un certain nombre de perspectives et de pistes de réflexions. Plusieurs questions ont guidé son élaboration : que recouvre précisément aujourd'hui la fonction parentale ? Comment prendre au mieux en compte le fait que cette fonction s'accomplit généralement dans le cadre de pratiques de soin quotidiennes, elles-mêmes dépendantes des conditions matérielles des parents ? Est-il du rôle de la politique familiale d'intervenir sur les parents et leurs conduites ? Peut-on/doit-on, et surtout à quelles conditions, soutenir et accompagner les parents, voire les éduquer dans leur tâche socialisatrice ? Quel est le problème principal (ou quels sont les problèmes principaux) auquel (auxquels) une politique d'accompagnement des parents tente de répondre ? Peut-on parler de « parents » sans les différencier en tant que mère et père ? Quel rôle jouent en la matière les savoirs sur l'enfance et sur les liens parents/enfants ? Par ailleurs, que savons-nous des attentes ou des demandes des parents ? Qu'attendent-ils comme soutien(s) ? À qui adressent-ils leurs demandes, si demande il y a ? Ces demandes sont-elles homogènes, ou socialement situées ? Quelle est l'offre de conseils aux parents et quelle part de cette offre relève des pouvoirs publics ?

La politique de soutien à la parentalité : objectifs, gouvernance et attentes des parents

Des objectifs de la politique d'accompagnement à la parentalité en quête de cohérence

La création de dispositifs de soutien à la parentalité depuis les années 1990 transforme la politique familiale, traditionnellement tournée vers les familles et vers l'enfance, voire la petite enfance. Passe-t-on pour autant d'une politique centrée sur la famille et la petite enfance à une politique centrée sur la parentalité (le parentalisme) ? Deux évolutions majeures pourraient expliquer une telle évolution : l'individualisation des logiques de gestion sociale, d'une part, et les politiques de responsabilisation croissante des individus, d'autre part. Cette évolution signe le passage du modèle de l'aide, caractéristique de l'action sociale traditionnelle, et qui perdure pour les situations les plus difficiles, au modèle du soutien et de l'accompagnement, qui met en avant les capacités et compétences des parents, en même temps qu'il les responsabilise. Une autre raison de ces évolutions est la prise en compte des relations entre les parents et leurs enfants jusqu'à leur entrée à l'âge adulte, repoussant les bornes de l'enfance traditionnellement prises en considération par la branche Famille de la sécurité sociale. Cette évolution du champ de la politique familiale révèle aussi un distinguo entre la politique d'accueil de la petite enfance, laquelle pose la question d'un partage des rôles entre les parents et les services professionnalisés, qui remplace ceux-ci sur certaines plages de temps, et la politique qui vise non pas à les remplacer mais plutôt à les éduquer, à les former.

L'accompagnement à la parentalité est multiforme et se caractérise par une grande hétérogénéité d'actions consistant à : favoriser la qualité du lien d'attachement entre les parents et les enfants, prévenir la rupture du lien familial, apporter un appui aux parents par la création et le renforcement des liens sociaux, renforcer le lien entre les familles et l'école. De fait, le périmètre de cette politique est relativement flou. Les frontières sont poreuses avec la politique petite enfance mais, également, avec des politiques qui mobilisent d'autres acteurs que la branche Famille : la protection de l'enfance, l'éducation, les droits de l'enfant ou encore la promotion et l'éducation à la santé. Le soutien à la parentalité mobilise l'État, les Caf ainsi que les conseils départementaux à travers la PMI et l'aide sociale à l'enfance, la politique de la Ville, l'Éducation nationale, etc. En outre, la plupart des actions sont portées par le secteur associatif.

Malgré les efforts déjà réalisés, cette politique doit encore gagner en cohérence en donnant une définition claire à ses objectifs et principes.

Ainsi, il s'agit à la fois d'une politique pour toutes les familles, donc universelle, sachant qu'il existe une grande diversité de situations et de configurations

familiales. Mais on constate, toutefois, que certains dispositifs sont ciblés et visent, par exemple, principalement la parentalité au moment de la séparation ou, de façon implicite, des familles dites « vulnérables » (familles monoparentales ou issues de l'immigration). On perçoit aussi la nécessité de préciser si cette « politique » vise principalement les parents et/ou les enfants, ou leur interaction, dans l'objectif d'améliorer leur bien-être respectif. Se pose également la question de savoir s'il faut regrouper sous un même intitulé un ensemble d'interventions qui concernent différents âges de l'enfant et du jeune (du bébé au jeune adulte) et, donc, différentes préoccupations parentales.

La comparaison avec d'autres pays européens fait apparaître différents périmètres de la politique de soutien à la parentalité. Cette politique s'articule souvent avec celle de la petite enfance. Certains pays (Suède et Allemagne) privilégient les enjeux de santé publique. D'autres – mais pas la France – n'incluent pas la médiation familiale dans les dispositifs d'accompagnement à la parentalité. Enfin, dans plusieurs pays européens, ce sont principalement des programmes prédéfinis « clés en mains » et « fondés sur des preuves » qui cherchent à agir sur les compétences parentales.

Un écart entre les besoins des parents et les dispositifs proposés

Les attentes et les besoins des parents en matière d'accompagnement à la parentalité sont peu connus au-delà de quelques travaux qualitatifs. La création des dispositifs n'est pas due en premier lieu à une volonté de répondre à des besoins exprimés par les parents eux-mêmes mais, plutôt, à une volonté des pouvoirs publics de répondre à des questions sociales, sinon sociétales. Pour pallier le manque de données, une première enquête quantitative nationale a été réalisée sur ce sujet par la Cnaf, qu'est venue compléter, dans le cadre du rapport, la mobilisation des études sur les forums de parents sur Internet afin de mieux saisir la transmission de savoirs profanes en matière de parentalité.

Les résultats de cette enquête soulignent que près d'un parent sur deux considère l'exercice de son rôle comme difficile. Ces difficultés se retrouvent également exprimées dans la multiplicité des forums sur Internet. Quelques différences sont *a priori* à noter, tout d'abord entre les pères et les mères dans l'expression des difficultés. Les pères jugent l'exercice du rôle de parent plus facile que les mères. Ils sont aussi plus nombreux à ne déclarer aucune difficulté avec leurs enfants. D'ailleurs, les forums sur Internet sont plutôt alimentés par des mères.

Par ailleurs, dans certaines configurations familiales, le sentiment de difficultés est plus fort. C'est le cas pour les familles monoparentales actives, les familles nombreuses comptant quatre enfants et plus et les familles d'enfant(s) en situation de handicap. Les parents de jeunes enfants, sans rencontrer plus de difficultés que les autres, se disent davantage préoccupés que les autres parents et expriment un besoin de réassurance. La tranche d'âge qui préoccupe le plus est l'adolescence et ce, quel que soit l'âge de l'enfant de l'enquête. Or nous ne disposons pas de données fiables pour savoir quelles sont les tranches d'âge touchées par les actions proposées par les Reaap; les premières remontées qui sont en cours d'exploitation semblent confirmer qu'il y a peu d'actions

spécifiques à destination des parents d'adolescents. L'évaluation des Clas avait également montré que ce sont les élèves de primaire qui sont surtout présents dans le dispositif.

Les principales préoccupations, mais également difficultés, des parents portent sur la santé des enfants (alimentation, sommeil, maladie...), notamment les plus jeunes, et surtout sur leur scolarité (réussite, orientation, devoirs à la maison...), Le comportement des enfants (politesse, fréquentations...), les risques de violences verbales ou physiques, ainsi que la relation avec les autres enfants et les conduites à risque sont des aspects qui préoccupent fortement plus de la moitié des parents. Les nouvelles technologies constituent, quant à elles, une difficulté concrète dans la vie des parents avec leurs enfants plus qu'un motif d'inquiétude majeure.

Lorsqu'ils rencontrent des difficultés ou se questionnent, la plupart des parents ayant participé à l'enquête déclarent solliciter les membres de leur famille et/ou d'autres parents (amis, parents d'élèves...). Ils sollicitent également beaucoup les professionnel.le.s de santé (médecins généralistes, pédiatres, psychiatres, nutritionnistes...). Près de la moitié des parents consultent Internet. La même proportion s'adresse à des professionnel.le.s de l'éducation (enseignants, CPE...). Ils sont peu nombreux à déclarer avoir fréquenté un lieu proposant un appui aux parents, un accueil, de l'écoute ou des informations pour les parents.

Les parents attendent des actions d'accompagnement à la parentalité qu'elles leur permettent de trouver des réponses concrètes et rapides aux problèmes pratiques qu'ils rencontrent, sans leur demander d'entrer dans une démarche qui demande un fort investissement ou qui soit susceptible de questionner leur exercice de la fonction parentale. Ils sont demandeurs de solutions personnalisées et ponctuelles. L'usage d'Internet leur sert aussi à rechercher des réponses rapides.

L'analyse des forums Internet donne des éléments plus qualitatifs sur ce que les difficultés rencontrées renvoient en termes d'image des parents. Les discussions montrent à la fois l'importance de l'injonction sociale à être un « bon parent » et des prescriptions, la culpabilité de « mal gérer », de « ne pas être à la hauteur » et le besoin de réassurance. Toutefois, le fait que ces forums soient fréquentés par un public féminin issu des catégories moyennes et supérieures, contribue à renforcer les normes parentales de ces catégories sociales, qui s'imposent à l'ensemble des parents. La question des parents défavorisés et de leurs demandes reste de fait toujours posée. Les difficultés et les attentes qu'ils expriment à travers l'enquête ne se distinguent cependant pas fortement de celles des autres parents.

De façon générale, les parents se montrent moins désengagés, irresponsables, que soucieux, inquiets, ayant le sentiment de ne pas faire correctement leur travail parental, de ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qui sont les leurs, comme celui précisément de faire leur maximum pour améliorer le bien-être de leur progéniture.

Positionnement des professionnel.le.s et évaluation des actions

Des savoirs dominés par le champ psychanalytique

Le rapport s'intéresse à l'évolution des savoirs sur les liens parents-parents qui peuvent permettre de mieux appréhender les cultures des professionnel.le.s intervenant auprès des parents et les débats qui peuvent les agiter. En effet, les savoirs sont utilisés pour comprendre ce qui se passe au sein des familles et repérer des symptômes traduisant d'éventuels dysfonctionnements.

En France, le lien parent-enfant, la place, le rôle et la fonction des deux parents ont été, et demeurent principalement appréhendés par une approche psychanalytique. C'est une spécificité française qui ne se pose pas dans les mêmes termes ailleurs, ni avec les mêmes auteurs de référence (Freud, Klein, Winnicott, Mahler). Ces dernières années, les neurosciences ont commencé à être mobilisées à propos du développement du cerveau de l'enfant.

La théorie de l'attachement maternel de Bowlby continue d'être une référence pour les professionnels. Selon Bowlby, il existe une double fonction de la mère, de protection et de socialisation. Cette théorie implique une disponibilité et une accessibilité de la mère pour le jeune enfant qui peut conduire à cibler les actions auprès des mères, bien qu'à l'heure actuelle la théorie de l'attachement reconnaît les pluri-attachements (au père, à un.e professionnel.le ou à une personne significative de l'entourage).

La différenciation des fonctions parentales entre les mères et les pères, reposant sur des fonctions sociales différentes, a été structurante dans l'évolution des savoirs psychanalytiques. Jusqu'aux années 1970 a prévalu l'importance accordée à la valence maternelle comme étant le principal et le premier objet pour l'enfant, qu'il s'agisse de «relation au père» (Freud), «métaphore paternelle» (Lacan), «préoccupation maternelle primaire» (Winnicott), «relation objectale» (Spitz) ou encore «symbiose maternelle» (Mahler), «monotropie» (Bowlby) ou «instance organisatrice du moi» (Wallon). Le père assure un rôle davantage symbolique, notamment d'autorité, qui est alors perçu comme n'étant pas central dans la prime enfance, mais bien plus tard.

Une rupture historique se produit dans les années 1970, en réponse à deux changements : la prise en compte des compétences du père avec l'apparition du «nouveau père» et l'appréhension du bébé comme sujet, doué de compétences affectives, cognitives et sociales.

Les modèles d'intervention des professionnels ont également connu des évolutions correspondant à des périodes historiques précises. Le premier modèle, dit «intégratif normatif», apparaît dès le décret du 30 octobre 1935 qui postule que les difficultés parentales ont une cause : «*Les parents ont manqué d'expérience et de savoir-faire*». Les parents sont donc à éduquer et les professionnel.le.s sont

détenteurs d'une expérience, d'un savoir-faire qu'ils vont devoir transmettre en se proposant comme « modèle d'identification ». La relation entre l'aidant et l'aidé était clairement dissymétrique, dans un rapport pédagogique classique hiérarchisé. Ce modèle très controversé dans les années 1970 va permettre l'avènement du deuxième modèle dit de « *l'émancipation, psychodynamique et mise à l'écoute du sujet* ». Désormais, l'éducateur est dans une posture d'écoute, travaillant à ce que le parent explore sa biographie, les liens affectifs dans son passé ou les arcanes des systèmes familiaux. La référence à la psychanalyse est mobilisée dans le cadre d'une relation d'aide non-directive. Ce modèle sera concurrencé ou complété par un troisième, qui rend compte de l'évolution de la société et de la crainte de la dilution du lien social. C'est celui de la « *reconnaissance, fondée sur une psychologie du lien et un étayage relationnel de la personne* ». Il s'agit désormais de valoriser la personne et de créer les conditions de sa réussite en l'incitant à se saisir des opportunités qui lui sont offertes. L'objectif consiste moins à rechercher la conversion de l'individu (deuxième modèle) qu'à éviter son décrochage et la perte des liens sociaux. À ces trois modèles, encore enchevêtrés aujourd'hui, vient s'ajouter un quatrième qui percute les habitudes des professionnels. Il s'agit du modèle de l'injonction à l'autonomie et à l'*empowerment* : le parent doit se positionner dans un projet et se donner les moyens de construire celui-ci.

Des dispositifs particulièrement difficiles à évaluer

Un certain nombre d'évaluations qualitatives de la politique de soutien à la parentalité ont déjà été conduites en France, au niveau départemental ou national. Celles-ci portent souvent avant tout sur la gouvernance locale de la politique (notamment en lien avec les différentes évolutions des instances : les Comités départementaux de soutien à la parentalité ont été intégrés depuis 2015, dans le cadre des schémas départementaux des services aux familles, aux Comités départementaux des services aux familles) et traitent également de la répartition territoriale des actions au regard des besoins identifiés. En revanche, l'évaluation des effets et de l'efficacité de la politique de soutien à la parentalité ou de ses dispositifs est plus difficile à appréhender. La grande hétérogénéité intrinsèque aux dispositifs de soutien à la parentalité en France empêche une vision unifiée et standardisée.

Le rapport a été l'occasion de regarder ce qui se passe à l'étranger. Ainsi, la France ne s'est pas encore vraiment engagée dans le recours à des programmes standardisés, les « *evidence-based practices* » (EBP) (« pratiques fondées sur des preuves ») utilisant la méthodologie des « *randomized controlled trials* » (RCT) (« essais contrôlés randomisés »), qui sont déjà mis en œuvre dans de nombreux pays, européens et non-européens.

L'exemple le plus connu, basé sur l'*evidence-based*, est Triple P, un programme australien, qui promet aux gouvernements qui l'achètent que leur investissement sera rentabilisé par la réduction des frais d'aide à la jeunesse, de prise en charge de la délinquance, des problèmes de scolarisation de la jeunesse, etc. Le programme est utilisé entre autres aux États-Unis, au Canada, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suisse, en Belgique et, depuis peu, de manière expérimentale, en France.

Les controverses suscitées par ces programmes sont l'occasion de réfléchir aux limites d'une telle approche dans le champ de la parentalité. Une politique « *evidence-based* » peut, en effet, entraîner des problèmes méthodologiques, éthiques et politiques, difficilement surmontables en matière de soutien à la parentalité : par exemple, exclure les cas qui présentent des conditions exceptionnelles, ou faire abstraction des différences à l'intérieur de chaque groupe (contexte, mise en œuvre, profils des bénéficiaires et des intervenants...).

Rôles, normes et engagements parentaux

Des compétences à l'investissement parental, des savoir-faire au savoir-être

La notion de compétence parentale a émergé lors de la Conférence de la famille qui s'est tenue le 12 juin 1998 en posant l'enjeu de conforter les parents dans l'exercice de leurs responsabilités. En effet, dans des textes politiques, mais également scientifiques, il est supposé qu'un manque de soins parentaux influencerait le développement de l'enfant, son devenir adulte et entre autres sa place dans le marché du travail. Deux éléments de réflexion générale sur la notion de compétence méritent néanmoins attention : une compétence est une capacité potentielle d'action susceptible d'aboutir à la réussite d'un acte ; la compétence est également l'expression d'un groupe qui fixe les critères d'acceptabilité de ce qu'est ou non une personne compétente en fonction de leurs propres critères.

Si, au niveau européen et dans une perspective d'investissement social, le soutien à la parentalité tend à renforcer les compétences des parents, il n'en demeure pas moins qu'une réflexion sur cette notion de compétence parentale devrait être menée avant de promouvoir celle-ci. L'intégration de la notion de compétence et la position centrale qui lui est donnée, que montrent les recherches menées à l'étranger, conduisent à envisager de plus en plus la parentalité comme une affaire technique, dont l'apprentissage peut être généralisé ou uniformisé, et moins comme une relation personnelle qui, par définition, ne peut être définie par des critères techniques. Or la question de la relation parents-enfants est une problématique qui pose particulièrement question en France, laquelle se distingue au sein de l'OCDE. Les proportions de bonne communication entre les adolescents et leurs parents qui y observées sont parmi les plus basses de l'ensemble des pays ayant participé à l'enquête *Health Behaviour in Scholl-aged Children* (HBSC) de l'OMS, et ce phénomène est encore plus marqué pour les filles.

Par ailleurs, le lien entre l'appartenance à une famille défavorisée et la moindre chance de réussite scolaire, en d'autres termes la reproduction des inégalités, est également mis en avant par les travaux sur l'investissement social. La France dispose d'un mauvais classement dans l'enquête Pisa (Programme international

pour le suivi des acquis des élèves), qui pointe l'importance des inégalités sociales dans la construction des inégalités scolaires. Or, pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires, de nombreux travaux, notamment à l'étranger, montrent que l'engagement des parents est déterminant dans tous les milieux sociaux pour la réussite des enfants. Il repose sur la qualité des relations et du dialogue entre parents et enfants. Une hypothèse posée est qu'en France l'engagement parental est principalement orienté sur la performance à l'école – une caractéristique générée en grande partie par l'institution scolaire elle-même et créant des tensions, ce qui pourrait expliquer à la fois un dialogue réduit et une sous-performance des enfants dans les apprentissages.

Si le soutien à la parentalité intervient bien souvent sur le manque ou l'absence d'engagement parental auprès des enfants, les travaux menés à l'étranger interrogent également ce qu'ils qualifient d'« *intensive parenting* » (le soutien intensif de la part des « parents hélicoptères ») en soulignant ce que l'excès de soutien pouvait générer de négatif dans le travail de socialisation.

Des impensés normatifs : le genre et l'interculturel

Les politiques d'accompagnement à la parentalité se veulent à destination des deux parents (mères et pères) et universelles (ensemble des parents). Le rapport met pourtant en lumière des questionnements oubliés ou neutralisés dans les politiques d'accompagnement à la parentalité, relatifs à des publics « invisibilisés ». Il interroge ainsi les travaux qui traitent du genre dans la fonction éducative ainsi que de la dimension interculturelle, plus spécifiquement dans les populations maghrébines.

La notion de parentalité dénaturalise les rôles parentaux en présupposant l'acquisition de compétences parentales et promeut la coparentalité (les deux parents sont également responsables du devenir de leur enfant et de son bien-être). Cependant, l'asymétrie des positionnements des mères et des pères dans la parentalité, c'est-à-dire la division sexuelle du travail parental, n'est pas ou très insuffisamment prise en compte alors que les compétences parentales exigées des pères et mères sont différenciées dans les faits.

Ainsi, les pratiques d'intervention cautionnent, voire renforcent, l'asymétrie des rôles entre les mères et les pères en s'adressant implicitement surtout aux premières. Si les dispositifs s'adressent théoriquement de manière indifférenciée au couple parental, ce sont les mères qui se mobilisent principalement, même après une séparation, une situation où elles ont encore très majoritairement la garde des enfants. L'idéologie de la « maternité intensive », c'est-à-dire de la disponibilité des mères, contraint fortement les femmes. Les pratiques et les discours accréditent la désignation des mères en tant que principales responsables des « défaillances parentales », particulièrement en protection de l'enfance où elles sont dépendantes des services sociaux, vulnérables du fait de leur pauvreté ou de leur isolement.

Pourtant, le rôle paternel s'est fortement modifié depuis quelques décennies, probablement plus que celui des mères. La quasi absence des pères dans les

dispositifs impose de questionner la mise en œuvre de la coparentalité. Cette dernière est concrètement promue par les professionnel.le.s plutôt au moment de la séparation, et après celle-ci, l'enjeu et objet de débat étant alors la place des pères séparés et divorcés dans la vie de leurs enfants.

La différence culturelle, quant à elle, est diversement vécue selon l'histoire migratoire. Une première différence est portée par des migrants ayant appris les rôles parentaux dans leur pays d'origine, dans des milieux ruraux ou urbains. La parentalité est également différenciée selon que les enfants d'immigrés sont éduqués en situation migratoire ou en France. L'impact du projet migratoire lui-même est aussi à prendre en compte ainsi que son évolution. La parentalité n'est pas envisagée de façon identique selon que la présence en France est limitée dans le temps et conclue par un retour au pays ou qu'elle se transforme en sédentarisation.

La réduction à la famille nucléaire, sans les soutiens et ressources de la famille élargie, distingue encore plus fortement les primo-migrants et leurs enfants des familles non migrantes, ainsi que leur présence principalement dans les quartiers d'habitat social qui peut renforcer un entre-soi.

Les éléments majeurs qui caractérisent la « différence culturelle » sont les rapports d'autorité intergénérationnelle (forte hiérarchie entre parents et enfants) et une distribution très sexuée des tâches. L'injonction au dialogue parents-enfants ne va pas sans difficultés dans ces familles, et peut entraîner une relative délégitimation des parents. La sédentarisation des familles immigrées conduit à des transformations des rôles des parents. L'image du père peut être dévalorisée en lien avec ses éventuelles difficultés à subvenir aux besoins de ses enfants ou à sa faible présence au foyer. *A contrario*, les mères ont investi la sociabilité locale du quartier et ont acquis une nouvelle position d'interface.

Des pistes pour la recherche

- Les travaux sur les attentes des parents à l'égard de ces dispositifs sont encore peu nombreux et ne différencient pas suffisamment les mères des pères. Il conviendrait également, puisqu'ils sont nombreux à montrer le poids des normes pesant sur les familles issues des classes défavorisées, de s'intéresser aux demandes spécifiques de ces familles. Il serait également utile d'essayer de mettre en lumière des facteurs qui concourraient à susciter une demande plus forte, ou différenciée (implication dans le temps par exemple), d'accompagnement à la parentalité de la part de certains parents. En outre, des travaux sur les représentations de la parentalité dans les différents médias mériteraient d'être poursuivis.
- Le champ des professionnels de la petite enfance, leur formation et leurs pratiques tendent à se développer. Des travaux ont montré que les discours des professionnel.le.s manifestent une adhésion forte aux théories du développement de l'enfant. Ne conviendrait-il pas d'étendre ce champ de réflexion aux professionnel.le.s du soutien à la parentalité ? Qui sont-ils et avec quelles références

œuvrent-ils auprès des parents ? Quels sont les types d'interventions proposés et sur quels liens parents-enfants interviennent-ils ?

- De même, des travaux plus approfondis sur la question de la communication parents-adolescents mériteraient assurément d'être réalisés. Il semble nécessaire de dépasser le constat d'une communication limitée des adolescents en France avec leurs parents et de rechercher d'une part les raisons, éventuellement culturelles, de cet écart et surtout, d'autre part, les effets sur le niveau de bien-être de ces enfants et adolescents. Il conviendrait également de mener une réflexion critique et approfondie sur ce que recouvre cette notion de bien-être quand on l'applique à l'enfant, et surtout sur son évaluation. Quels pourraient être les indicateurs du bien-être chez l'enfant et l'adolescent ? Quel poids donner aux indicateurs subjectifs et comment les exploiter ?

- Des travaux d'analyse doivent être menés sur la nature des différentes tâches de parentage, ainsi que sur les modalités de leur délégation auprès de différents acteurs et actrices, de différentes instances qui toutes contribuent au soutien à la parentalité, pour saisir les modalités genrées d'investissement de la parentalité. Les initiatives visant les pères existent. L'observation de leur fonctionnement mériterait aussi l'attention. En ce qui concerne l'interculturel, les travaux analysant les questions de parentalité sont peu nombreux et le champ mériterait assurément d'être davantage investi.

Des pistes pour l'action publique

Le soutien à la parentalité permet d'ouvrir les politiques de la famille aux adolescents et aux jeunes. Il pourrait être intéressant de voir dans quelle mesure la prise en compte de ces interactions parents-jeunes pourrait contribuer à faire évoluer le rôle des acteurs de la politique familiale sur l'accompagnement des transitions (transitions familiales, du biparental au monoparental et du beau-parental, ainsi que transitions vers l'âge adulte).

- Il conviendrait de tenir compte le mieux possible de l'étendue des variables extra-familiales dans la fabrique des problèmes sociaux contemporains, pour éviter la « défausse » des responsabilités publiques sur les responsabilités privées, qui pourrait facilement prendre la forme d'un blâme dénonçant l'incompétence ou l'irresponsabilité parentales.

- Le soutien à la parentalité est une politique qui se veut universelle, s'adressant à la diversité des familles, ce qui contribue à complexifier les objectifs. De fait, nombre d'interventions portent plutôt sur des familles traversant des situations particulières (séparation) ou dites « vulnérables » (monoparentalité, immigration...). Il y aurait peut-être lieu d'identifier les dispositifs réellement universels (Reaap, Laep...) et de ceux qui sont plutôt spécifiques à des familles cibles.

- Le désengagement de l'État ne facilite pas l'impulsion d'une réelle dynamique et cohérence, notamment avec la disparition du pilotage national qu'exerçait le Conseil national du soutien à la parentalité.

- Il conviendrait de prendre la mesure du réel travail éducatif et de soin autour de l'enfant accompli par les parents et des inégalités sur lesquelles il se construit. Doit-on, au sein des dispositifs, promouvoir de façon plus appuyée l'idée d'égalité des sexes ? Si oui, cela nécessite d'introduire des modules de sensibilisation sur le sujet dans les formations et à destination des professionnel.le.s.
- La question de la manière de s'adresser aux pères et de les mobiliser dans une coparentalité réelle au-delà de la seule situation de l'après-séparation demeure entière. La promotion de dispositifs spécifiques à destination des pères est à promouvoir plus globalement, ce que propose la note stratégique. Toutefois, il faudrait bien s'assurer que cela ne vise pas que les pères après la séparation.
- La question de la prise en compte de l'interculturalité est délicate en raison du risque de stigmatisation. Néanmoins, il apparaît que les professionnel.le.s ne sont pas forcément outillé.e.s pour y répondre. Il conviendrait là aussi d'envisager des formations spécifiques à destination des professionnel.le.s sur ces questions. Se pose alors la question de qui les mènerait et avec quels objectifs précisément.

Depuis une vingtaine d'années, en France et en Europe, les pouvoirs publics s'engagent dans des mesures, des programmes et des dispositifs ayant pour objectif de soutenir le travail éducatif, de soin et de socialisation des parents envers leurs enfants. Est-il du rôle de la politique familiale d'intervenir sur les conduites des parents ? Peut-on et à quelles conditions, soutenir / accompagner les parents, voire les éduquer dans leur tâche socialisatrice ? Que recouvre précisément aujourd'hui la fonction parentale ? Pourquoi parler des « parents », sans différencier les mères et les pères ? Comment prendre en compte le fait que cette fonction dépend des conditions matérielles des parents ? Quel(s) rôle(s) jouent en la matière les savoirs sur l'enfance et sur les liens parents/enfants ? Que savons-nous des attentes, des demandes des parents ? Telles sont les principales questions auxquelles un groupe pluridisciplinaires de chercheurs sous la direction de Claude Martin, sociologue, directeur de recherche au Cnrs, entend répondre. Cet ouvrage collectif propose ainsi un état des savoirs, des questions en suspens et des controverses en cours, dans le but d'esquisser des perspectives pour l'action publique.

Cet ouvrage a été rédigé sous la direction de **Claude MARTIN**, avec les contributions de **Sandrine DAUPHIN**, **Abdelhafid HAMMOUCHE**, **Marianne MODAK**, **Jeanne MOENECLAEY**, **Gérard NEYRAND**, **Catherine SELLENET**, **Michel VANDENBROECK**, **Chantal ZAOUCHE GAUDRON**



Diffusion
**Direction de l'information légale
et administrative**
La **documentation** Française
Tél. : 01 40 15 70 10
www.ladocumentationfrancaise.fr

Prix : 14 €
ISBN : 978-2-11-145490-3
ISSN : 0981-3764
DF : 5HC46260
Imprimé en France